Clark quittera la direction du parti dans deux semaines

page A 4

SPORTS

AVEC OU SANS RIGGINS
Les Redskins pensent déjà à demain

pages 5, 8 10 et 11

la presse
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

LA MÉTÉO: NUAGEUX. DEMAIN: PEU DE CHANGEMENTS.
MIN.: -8°, MAX.: 2°, DÉTAILS PAGE A 2

LUXUS PAS CHERUM

A partir de $5795
le Sartier
10300, boul. Pie-IX — 323-4330

35 cents
HORS DE LA ZONE METROPOLITAINE 45¢

MONTRÉAL, MARDI 1er FÉVRIER 1983, 99e ANNÉE, nº 26, 60 PAGES, 4 CAHIERS •

QUÉBEC ATTEND LA DÉCISION FINALE DE LA FAS
Affaires sociales: grève suspendue

Près de 60 p. cent des hôpitaux du Québec ont été hier plus ou moins perturbés par le débrayage de leurs employés. A Montréal, 13 des 32 hôpitaux généraux ont été touchés.

photo UPC

■ QUEBEC–C'est par un vote extrêmement serré de 18 voix contre 15 que le conseil de négociation de la Fédération des affaires sociales a décidé hier soir de recommander l'acceptation des dernières offres du gouvernement et la suspension de la grève générale.

CLAUDE-V. MARSOLAIS
de notre bureau de Québec

Cette recommandation doit cependant être entérinée par le Conseil fédéral de la FAS dont les 700 délégués ont été convoqués cet après-midi à Québec. Comme l'a signalé hier le président, M. Yves Lessard, cette instance pourrait tout aussi bien rejeter la recommandation du comité de négociation et ordonner une reprise de la grève.

En apprenant la décision de la FAS, le Conseil des ministres a décidé d'ajourner à cet après-midi la séance qu'il avait entreprise hier. Le président du Conseil du trésor, M. Yves Bérubé, a expliqué cette attitude en soulignant que la situation dans les établissements de santé était sous contrôle malgré quelques accrochages et par l'ouverture manifestée tant par l'instance de négociation de la FAS que du Local 298 de la FTQ.

« L'entente n'est guère mirobolante puisque les décrets demeurent mais on a réussi à améliorer les conditions de travail qui avaient été détériorées de façon magistrale par le gouvernement », a indiqué le président de la FAS.

Ni M. Lessard ni le ministre Bérubé n'ont été capables de chiffrer avec précision les dernières concessions gouvernementales mais selon diverses informations, la FAS aurait obtenu une dizaine de millions de plus.

Le président du Conseil du trésor a cependant signalé que la protection du revenu des employés à temps partiel avait été améliorée et qu'il en coûtera $20 millions pour l'ensemble des employés des secteurs public et parapublic au lieu des $10 millions avancés lors du sommet de janvier. Le gouvernement aurait promis aussi pour la troisième année de la convention une formule d'enrichissement et accepté la formation de divers comités paritaires afin d'étudier certains aspects comme la qualité des soins dans le réseau des Affaires sociales, les changements technologiques et l'efficacité.

Malgré les rebondissements fertiles des derniers jours, le ministre Bérubé souligne que la crise n'est pas encore désamorcée puique le gouvernement attend la décision finale de la FAS aujourd'hui avant de s'attaquer au dossier des enseignants et des professionnels du gouvernement.

Face à ces deux derniers grou-

voir HÔPITAUX en A 2

AUJOURD'HUI

• TÉLÉ PAYANTE

La télé payante est en ondes depuis minuit, au Canada, à l'exception du Québec. A Montréal cependant, Cable TV n'a pas attendu le feu vert de la Régie des services publics et quelque 300 abonnés y ont déjà accès.

page A 10

• FOGLIA

Notre chroniqueur fait peut-être erreur quand il parle du pape mais ce n'est pas le cas quand il aborde le sujet de la pizza.

page A 5

• MUNICIPALITÉS

Depuis quatre ans, les frais de financement représentent près du quart des budgets des municipalités au Québec.

page B 1

• ÉDITORIAL

Jean-Guy Dubuc dénonce en éditorial ceux qui interdisent, par des piquets de grève, l'accès à l'hôpital.

page A 6

L'ASSAINISSEMENT DES EAUX
Les milliards se font attendre

■ Où sont les milliards d'investissements promis par le gouvernement péquiste pour l'assainissement des eaux ?

Il y a trois ans et demi, en octobre 1979, le gouvernement annonçait qu'un vaste programme de $6 milliards serait réalisé dans ce secteur au cours de la décennie 80.

GILLES GAUTHIER

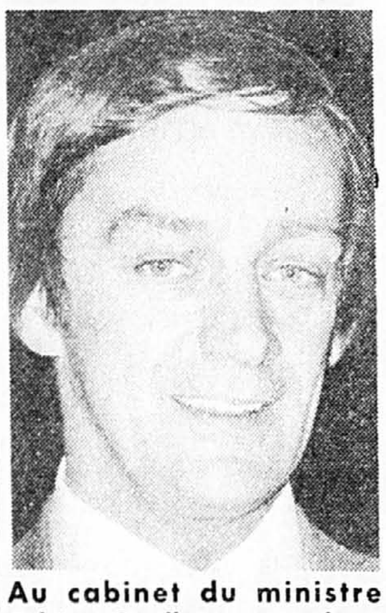

Au cabinet du ministre Adrien Ouellette, on admet que le programme est en panne.

Dans son discours sur le budget du printemps 1980, le ministre des Finances Jacques Parizeau déclarait que les sommes consacrées à l'épuration des eaux seraient considérablement accrues et qu'« à partir de 1982, on devrait pouvoir atteindre entre $300 millions et $500 millions d'investissements par an. Notre retard à cet égard est tragique ».

Or, pour l'année 1982-1983, les sommes dépensées dans l'ensemble du Québec pour le traitement des eaux polluées sont de $154 millions, soit encore moins qu'au cours de l'année précédente, alors que $165 millions avaient été investis. Ces chiffres ont été fournis hier à LA PRESSE par M. Robert Tétrault, directeur du programme d'assainissement des eaux au ministère de l'Environnement du Québec.

Ces chiffres sont bien sûr loin d'être négligeables, mais il faut se souvenir que les investissements dans l'assainissement étaient présentés par le gouvernement péquiste comme la plus importante solution de rechange à la baisse dramatique des mises de fonds dans le développement hydroélectrique et la construction d'écoles, hôpitaux et autoroutes. Le ministre des Finances parlait alors de « réorientation majeure » et du « caractère spectaculaire des mouvements qui s'amorcent dans trois secteurs d'investissements, soit l'épuration des eaux, le transport en commun et le logement public ».

Soit dit en passant, les investissements « lourds », dans le transport en commun, soit essentiellement le métro de Montréal, sont plafonnés ces années-ci à $75 millions par an. Quant au logement public, M. Parizeau annonçait un ralentissement du nombre des constructions. La réorientation des investissements publics n'impressionne guère jusqu'à maintenant.

En fait, l'écart entre le discours sur l'épuration et les réalisations était apparu dès le départ. M. Parizeau disait lors du même discours sur le budget du 25 mars 1980 que $70 millions de travaux avaient été faits en 1979 et qu'« en 1980, on s'attend à ce que ce montant fasse plus que doubler ». Cependant, selon M. Tétrault, les chiffres pour l'année financière terminée le 31 mars 1981 indiquent des dépenses de $90 millions.

Au cabinet du ministre de l'Environnement, Adrien Ouellette, on admet que le programme d'assainissement des eaux

voir MILLIARDS en A 2

LA MODE

photo Jean Goupil, LA PRESSE

SOMMAIRE

Annonces classées B 8, B 9, C 8 à C 10, et sports 12 et 13
Arts et spectacles
—Informations. A 10, A 11
—Cinéma..... A 12
Décès, naissances, etc. ..... C 11
Économie..... B 1 à B 7
Êtes-vous observateur? ..... C 8
FEUILLETON ..... B 9
Horoscope ..... C 8
Le monde ..... C 12
Mots croisés..... C 10
Quoi faire aujourd'hui ..... A 12
Télé-câble..... A 10
Télévision..... C 4
—Horaires ..... A 10
Tribune libre ..... A 7
Vivre aujourd'hui.....C 1 à C 7
TABLOÏD SPORTS
Bandes dessinées 14
Mots croisés..... 14

Sauve-qui-peut au Nigeria

Au rythme de 300 à l'heure, camions, taxis et autobus, rapatriant des centaines de milliers de Ghanéens expulsés du Nigeria depuis deux semaines, ont franchi, hier, la frontière entre le Togo et le Ghana.

page C 12

photo PA

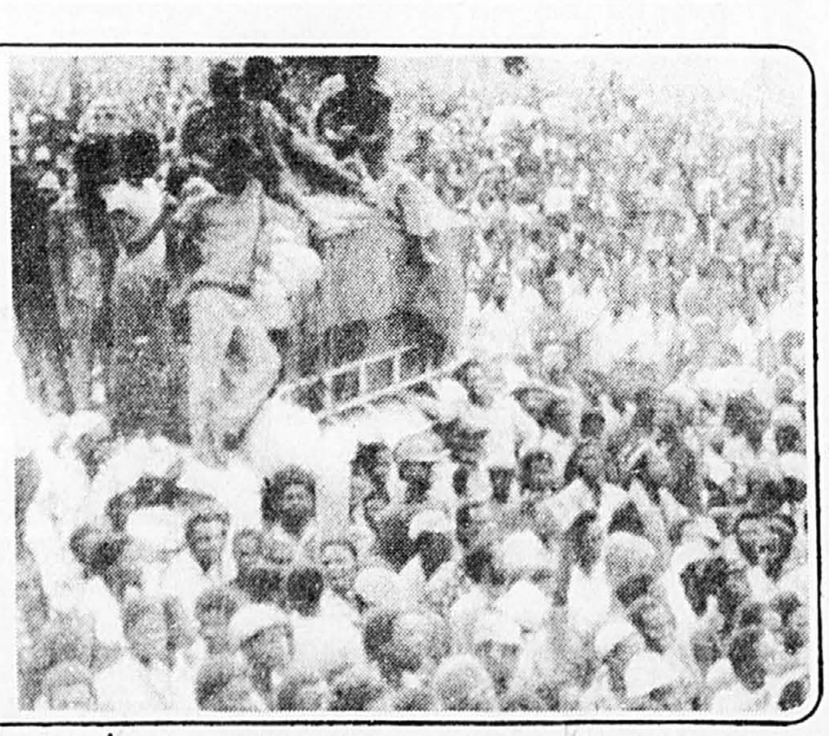

MODERNISATION
$2 milliards dans les pâtes et papier

L'industrie canadienne des pâtes et papier, qui n'a pas fait de profits en 1982, investira néanmoins $2 milliards dans ses installations, mais elle étudiera la possibilité de demander l'ouverture des contrats des travailleurs du papier. Selon Howard Hart, président de l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papier, ces investissements dans la modernisation des usines sont essentiels pour que les entreprises canadiennes puissent faire face à la concurrence internationale.

page B 2

photo Robert Nadon LA PRESSE

Mlle Laval : un gala contesté

Chantal Campeau, âgée de 19 ans, a été couronnée hier soir Mlle Laval 83, lors d'un gala au cours duquel les 12 candidates se sont affrontées devant un public intéressé. Juste avant le gala, une trentaine de personnes, des femmes pour la plupart, avaient manifesté contre le sexisme des concours de beauté et contre l'exploitation du corps des femmes.

HÔPITAUX

SUITE DE LA PAGE A 1

pes, le gouvernement a confié à des haut-fonctionnaires une mission technique afin d'analyser la position syndicale. Une première rencontre devrait avoir lieu aujourd'hui. Comme le signalait M. Bérubé, le gouvernement peut tolérer dans le cas de ces deux groupes des arrêts de travail un peu plus prolongés puisque ces secteurs ne touchent pas la santé des gens.

Il est bon de rappeler que dans la nuit de dimanche à lundi, le comité de liaison des trois centrales a convenu de lier toute hypothèse de règlement dans le secteur des Affaires sociales à l'ouverture de tables de négociation dans les autres groupes du Front commun. C'est dans ce cadre que le gouvernement a confié des missions à ces haut-fonctionnaires.

Le Syndicat des fonctionnaires provinciaux en est également arrivé à une entente de principe avec la gouvernement. Quant aux professionnels du gouvernement, bien que le ministère de la Fonction publique leur ait demandé de renoncer à leur grève illégale avant de reprendre la négociation, ils ont rejeté à 98 pour cent cette demande lors d'une assemblée hier après-midi.

Quant aux poursuites en cours contre des syndiqués, le gouvernement n'a donné aucune garantie qu'il les retirerait. Cependant, M. Bérubé a laissé la porte ouverte en signalant qu'une évaluation pourrait être faite aujourd'hui par le Conseil des ministres.

MILLIARDS

SUITE DE LA PAGE A 1

est en panne. Selon Pierre Perreault, attaché de presse du ministre, ce dernier présentera d'ici à deux semaines au conseil des ministres des recommandations pour faire en sorte que « le programme soit remis en marche et atteigne le rythme de croisière qui avait été annoncé ».

« Dès que ces recommandations, ajoute-t-il, auront été acceptées - et il serait bien surprenant qu'elles ne le soient pas - le ministre rendra publiques les démarches qui seront entreprises pour remettre le programme sur pied ».

M. Perreault rappelle qu'un peu après son accession au poste de ministre de l'Environnement, M. Ouellette avait commandé à un comité une étude sur le sujet, qui a conclu qu'il y avait des problèmes dans l'exécution du programme et que ce dernier « n'atteignait pas son rythme de croisière ». L'attaché de presse affirme que la relance du programme est une des grandes priorités du ministre.

En lançant les premières phases du programme le 26 octobre 1979, l'ex-ministre de l'Environnement Marcel Léger parlait d'investissements initiaux de $2 milliards et de la création de 70,000 emplois directs dans des industries reliées à la dépollution. Les chiffres fournis hier par le cabinet de M. Ouellette indiquent que 2618 emplois ont été créés en 82-83, 3135 en 81-82 et 1890 en 80-81.

« Encore faut-il que l'industrie de la construction, déclarait Marcel Léger à *perspectives* en février 1980, puisse suivre le rythme endiablé qu'on projette de mettre de l'avant, avec des dépenses annuelles de $600 millions » !

Un tableau plus complet révèle que, cette année, les investissements sont de $106 millions dans les trois communautés urbaines (Montréal, Québec et Outaouais) et de $48 millions dans les autres régions. Ils étaient respectivement de $112 millions et $53 millions en 1981-82 et $88 millions et $2 millions en 80-81. Pour les années antérieures, ils étaient de $400 millions dans les communautés et à peu près nuls à l'extérieur, alors que les emplois créés étaient de 9548.

Porte-parole de l'ex-ministre d'Etat au Développement économique Bernard Landry en 1980, Jean-François Cloutier (aujourd'hui responsable de « l'information » gouvernementale pour les négociations du secteur public), déclarait à l'époque que « le vaste programme d'assainissement des eaux peut à lui seul pallier en grande partie la baisse des investissements (publics) dans les autres secteurs », baisse qui ne pouvait résulter selon lui qu'en « un grand ralentissement dans le domaine de la construction, une augmentation du taux de chômage et un exode de l'épargne des Québécois ».

M. Parizeau expliquait pour sa part que l'accélération, « qui devrait être fort rapide », des travaux sur le terrain « va prendre un certain temps à se traduire dans les comptes budgétaires du gouvernement. Comme ce sont les municipalités qui empruntent et le gouvernement qui va assumer 90 p.c. du service de la dette, n'apparaîtront au budget, au cours des premières années, que les premiers paiements d'intérêts puis les premiers remboursements de capital ».

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: −8 Max.: 8
ENSOLEILLÉ AVEC QUELQUES PASSAGE NUAGEUX

DEMAIN: PAS DE CHANGEMENT

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	−15	− 6	Ensoleillé
Outaouais	− 8	2	Ensoleillé
Laurentides	−13	− 4	Ensoleillé
Cantons de l'Est	− 6	2	Ensoleillé
Mauricie	−12	0	Ensoleillé
Québec	−12	4	Ensoleillé
Lac-Saint-Jean	−15	− 4	Ensoleillé
Rimouski	− 8	− 2	Ensoleillé
Gaspésie	− 6	− 3	Ensoleillé
Baie-Comeau	− 9	− 4	Ensoleillé
Sept-Iles	− 9	− 4	Ensoleillé

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	4	9	
Edmonton	−19	− 2	
Regina	−15	− 6	
Winnipeg	−15	− 8	
Toronto	− 4	0	
Fredericton	−10	− 3	
Halifax	− 4	3	
Charlottetown	− 8	− 2	
Saint-Jean	− 6	− 2	

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	− 2	4	N.-Orléans	10	19
Buffalo	0	4	Pittsburgh	− 1	7
Chicago	− 7	1	S. Francisco	6	13
Miami	17	27	Washington	− 1	10
New York	3	7	Dallas	12	18

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	2	7	Madrid	− 2	20
Athènes	7	15	Moscou	−10	1
Acapulco	20	31	Mexico	9	26
Berlin	0	5	Oslo	− 7	0
Bruxelles	0	7	Paris	2	10
Buenos Aires	23	30	Rome	8	16
Copenhague	2	5	Séoul	− 2	7
Genève	6	10	Stockholm	− 3	1
Hong Kong	15	16	Tokyo	4	11
Le Caire	9	19	Trinidad	24	30
Lisbonne	5	17	Vienne	6	11
Londres	3	10			

La Quotidienne

Tirage d'hier	Numéro-boni
9744	123939

CHARBONNEAU CROIT TOUJOURS AU FRONT COMMUN

CEQ : le dialogue reprend, mais la grève se poursuit

QUEBEC — En même temps qu'il annonçait la poursuite de la grève dans le secteur de l'Education, hier, en toute fin d'après-midi, le président de la CEQ, Yvon Charbonneau, confirmait la reprise du dialogue entre sa centrale et le gouvernement.

PIERRE VINCENT
de notre bureau de Québec

Selon la tournure de ces discussions, commencées en début de soirée, hier, les plus hautes instances de la CEQ pourraient être appelées à évaluer de nouveau la situation d'ici à 48 heures ou même avant, au besoin.

En attendant, la grève se poursuit parce que, a rapporté M. Charbonneau, « il ne s'est encore rien produit de nouveau quant aux objectifs que nous poursuivons. La bataille continue donc pour ramener le gouvernement à la raison et à la négociation ».

Le Front commun

Invité à commenter l'éventualité où la CEQ se retrouverait seule à poursuivre la lutte au gouvernement, Yvon Charbonneau a choisi, sans presque jamais se départir de son air sévère, de se payer une petite pinte d'humour en redéfinissant le sens du Front commun intersyndical.

« La formule québécoise du Front commun en est une très originale, commence-t-il. Elle se caractérise par son adaptabilité et sa souplesse, qui permet à chacun d'évoluer selon ses intérêts et de trouver un règlement en cours de route. C'est pas un front militaire. Vous voyez, dans le Front commun québécois, nous y allons par étalement : nous y entrons par étalement et nous réglons par étalement.

téléphoto CP

Yvon Charbonneau, président de la CEQ.

« A mesure qu'une partie du Front commun trouve son compte pour un règlement, enchaîne-t-il, c'est du même coup une victoire pour tout le Front commun. Ainsi, comme ça, nous pouvons réussir à progresser en nous épaulant les uns les autres. Pour les uns, c'est sûr que la grève dure plus longtemps que pour les autres. C'est le principe même de l'escalade, que nous avons adopté au départ. »

Réajuster le tir

Plus sérieusement, le président de la CEQ reconnaît que les objectifs des enseignants nécessitent « un déploiement d'efforts » plus grand que celui des autres membres du Front commun. Et c'est sans doute en songeant à la disproportion entre les enjeux et les mandats de grève des autres syndicats du Front commun, par rapport à la CEQ, qu'il a donné son accord, dans la nuit de dimanche à lundi, à une démarche visant à rechercher des « hypothèses de règlement acceptable » avec le gouvernement.

« Une démarche qui était devenue particulièrement impérieuse dans le secteur des Affaires sociales, à la suite du règlement avec les infirmiers et infirmières », précise-t-il. Ànoter que seulement 750 des 96 000 membres de la CEQ travaillent dans le secteur des Affaires sociales.

Par ailleurs, jusqu'à hier soir, ni le gouvernement, ni la CEQ n'avaient commencé à explorer des hypothèses d'un cadre de règlement dans le dossier de l'Éducation comme tel.

La sécurité d'emploi

Selon M. Charbonneau, ce qui achoppe principalement entre le gouvernement et la CEQ, ce sont toutes les questions relatives à la sécurité d'emploi. « Le gouvernement s'est approprié, via les décrets, des droits de gérance inadmissibles, soutient-il. Pourtant, il n'y a pas une piastre là-dedans. Ça n'a rien à voir avec la crise. Il s'agit plutôt d'une crise de petit boss érigé en premier ministre. »

Acharnement patronal

Le président de la CEQ a rappelé hier que « 95 p. cent » de ses membres ont donné un mandat de grève pouvant s'exercer en front commun ou seul, et il a expliqué la détermination des enseignants dans cette lutte du fait que le gouvernement attaquerait plus durement leur syndicat que les autres syndicats des secteurs public et para-public. M. Charbonneau dit ne pas comprendre que le gouvernement « s'acharne » à ce point sur une organisation syndicale comme la sienne, « une organisation qui s'occupe d'un million et demi d'enfants et qui n'a jamais fait de mal à une mouche ».

Les enseignants augmentent leur ardeur au piquetage

Les enseignants ont manifesté un regain d'ardeur aux piquets de grève dressés devant les écoles hier, tant et si bien, que dans certaines commissions scolaires, directeurs et cadres ont dû se rendre aux institutions dès 5h du matin pour y pénétrer.

Pendant ce temps, le procureur général continue d'intenter des poursuites pour violation du code du travail et ce, sans y aller au hasard, assure-t-on au ministère de la Justice.

M. Normand Saint-Hilaire, porte-parole du ministre de la Justice, évalue à 5000 le nombre des plaintes rédigées, dont 2 000 ont été signifiées. Enseignants, professionnels du gouvernement et employés du réseau des affaires sociales sont touchés. Il assure que le « choix des victimes » ne se fait pas au hasard. « Quand on a reçu une preuve, on fait la contre-vérification et on la signe. » C'est la direction d'un établissement qui fait d'abord sa preuve.

Il ne semble pas que des enseignants du primaire et du secondaire aient jusqu'ici reçu les huissiers, comme leurs confrères des cégeps. Le directeur du personnel d'une commission scolaire explique cependant que, vendredi, le ministère a demandé à toutes les commissions scolaires les noms de ceux qui étaient en congé sans solde ou absents pour maladie, et de ceux qui étaient au travail. Pour établir des statistiques ou pour expédier des sommations ?... Quoi qu'il en soit, la commission complète des formulaires chaque jour, après avoir communiqué avec ses directeurs d'écoles.

Ceux-ci sont souvent au poste dès 5 h, pour parvenir à entrer à l'école avant que ne se dressent les lignes de piquetage, vers 6 h 30.

Hier matin, dans une polyvalente de la Rive-sud, on tenait une réunion des 14 cadres vers 6 h 45. Dans une autre, le directeur estime qu'arriver vers 6 h 00 n'est pas un si gros effort : les cadres arrivent, en temps normal, vers 7 h 15. Ceux qui ne peuvent pénétrer avant l'arrivée des piqueteurs, le personnel de soutien et les professionnels (qui eux, ne sont pas en grève) attendent leur départ, vers 9 h 15, pour entrer à l'école.

Dans les écoles vides, « On travaille sur les documents du projet éducatif, on prépare les prochaines journées pédagogiques, on prépare l'autre année scolaire. Beaucoup d'appels téléphoniques, aussi. » On se demande enfin dans quel climat on se retrouvera, quand les enseignants reprendront le travail...

Par ailleurs, tant des présidents de syndicats que de simples syndiqués se réjouissent, comme Rodrigue Dubé, de l'Alliance des professeurs de Montréal, des ententes de principe intervenues jusqu'ici, y voyant un signe d'espoir. « Ça va peut-être nous permettre d'aller plus loin dans le dossier des enseignants », croit-il.

Monique Giroux, présidente du syndicat des enseignants de Champlain, sur la Rive-sud, constate avec satisfaction que le Front commun tient encore. En effet, la Fédération des affaires sociales (CSN) insiste : son entente de principe ne sera pas appliquée tant que les négociations ne seront pas commencées aux tables de l'enseignement.

D'ailleurs, tous les enseignants ont les yeux tournés vers Québec où se trouvent leurs responsables des négociations.

ENTENTE AVEC LES 38 000 FONCTIONNAIRES

Les professionnels invités à négocier

QUEBEC » Quelque 3 500 professionnels syndiqués du gouvernement (sur 8 800), réunis, hier, en assemblées d'information à Montréal et à Québec, ont «massivement» demandé à leurs dirigeants de maintenir le mot d'ordre de grève, même pour le cas où une entente interviendrait entre le gouvernement et les travailleurs des Affaires sociales.

PIERRE VINCENT
de notre bureau de Québec

Quoiqu'il soit advenu au cours de la nuit, il y aura donc, encore aujourd'hui, des lignes de piquetage aux portes des édifices gouvernementaux.

Un porte-parole du Syndicat de professionnels du gouvernement du Québec a expliqué à LA PRESSE que les votes d'hier n'étaient pas de «vrais» votes, au sens où on le comprend habituellement. «En général, ce furent plutôt des mouvements de salle, des votes à main levée, qui signifiaient très clairement que nos membres rejettent massivement l'idée de rentrer au travail et de faire une trêve, pour le cas où la FAS en arriverait à un règlement», rapporte-t-on.

Le mandat de grève du SPGQ est d'une durée de sept jours «ouvrables», et il prendra fin vendredi de cette semaine. Mais il est possible que les professionnels n'aient pas à l'exercer jusqu'à la fin puisque le gouvernement a demandé, hier, à rétablir la ligne de communication avec ses professionnels. Des rencontres doivent se tenir aujourd'hui, et tout indique que le gouvernement est résolu à conclure, avec cette catégorie d'employés aussi, un accord négocié de retour au travail plutôt qu'un retour imposé par une loi spéciale.

Au tout début de la semaine, le gouvernement est parvenu à s'entendre avec ses quelques 38 000 autres fonctionnaires, qui, eux, avaient prévu de débrayer demain.

Police : un rôle limité par la maîtrise qu'affichent les grévistes

(PC) — Depuis le début, mercredi dernier, des grèves en escalade du Front commun des employés des secteurs public et para-public, la police n'est que très rarement intervenue dans le « débat » qui oppose les syndiqués au gouvernement.

Bien sûr, des agents ont parfois dû s'interposer entre grévistes et non syndiqués pour éviter que certains affrontement ne tournent au vinaigre, mais il s'est agi largement de « gestes préventifs », a souligné un porte-parole de la Sûreté du Québec à Montréal, l'agent Pierre Lemarbre.

La SQ se dit d'ailleurs particulièrement satisfaite d'avoir pu traverser sans coup férir la manifestation monstre survenue samedi à Québec et au cours de laquelle des milliers de militants du Front commun ont dénoncé le gouvernement Lévesque.

En plus d'avoir provoqué la mobilisation de la quasi-totalité des policiers de la capitale, ce rassemblement avait incité la SQ à expédier 500 de ses agents en renfort.

« Compte tenu de l'ampleur du déploiement, les syndiqués ont fait preuve d'un remarquable sens de l'organisation et de la discipline », indique le porte-parole.

Pour la marche vers le Parlement, les syndiqués avaient organisé un véritable service d'ordre et banni l'usage de l'alcool dans les autobus et les trains qui ont conduit les participants vers Québec.

À Montréal, outre quelques bousculades vite contrôlées, le débrayage lundi des employés d'hôpitaux n'a guère été ponctué d'actes de violence, même si des syndicats d'infirmières avaient réussi à s'entendre avec le gouvernement.

Ainsi, comme l'a confirmé l'agent Mario D'Arcy, du service des relations publiques du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, la police est intervenue brièvement, tôt le matin, aux abords de l'hôpital Notre-Dame, « point chaud » appréhendé, pour permettre le franchissement des piquets de grève à quelque 300 personnes.

« C'est par groupes de 25 que les membres du personnel non en grève ont pu se rendre à leur travail », a dit l'agent d'Arcy.

Les quolibets ont cependant fusé au cours de l'entrée des travailleurs, alors que la police cherchait à éviter la confrontation.

Plus tard au cours de la journée, la présence policière est devenue permanente aux abords du centre hospitalier et plus particulièrement à l'entrée de la salle d'urgence, où les grévistes étaient plus nombreux.

Ailleurs dans le quartier, des camionnettes de l'escouade antiémeute demeuraient prêtes à intervenir, mais le reste de la journée s'est passé sans que l'ordre leur en soit donné.

Les deux grands corps policiers, comme ceux des villes de moyenne importance, ont maintenu depuis le début du conflit des centres d'opération spécialement chargés de surveiller le front de la grève.

Dirigés par des officiers supérieurs, ces centres servent principalement à garder ouverts des canaux de communication et à faire connaître à tout moment l'évolution du conflit aux autorités de façon à pouvoir bénéficier immédiatement des effectifs voulus aux endroits où la sauce se gâterait...

Heurtée à mort

Une dame âgée de 49 ans, Mme Aida Ghobrial, demeurant à Saint-Laurent, a été tuée hier en début de soirée, alors qu'elle a été violemment frappée par une voiture en tentant de traverser la voie de service du boulevard Décarie près de la rue Snowdon. L'automobiliste, qui circulait en direction nord-sud, a pris la fuite. La police de la CUM demande à quiconque a été témoin de l'accident ou a des informations à ce sujet, de bien vouloir communiquer avec le service des relations publiques à 934-2437, ou au poste de police du secteur à 934-2215.

la presse

Les cadres de l'hôpital Notre-Dame n'ont pas éprouvé de grandes difficultés à pénétrer dans l'institution avec la protection de l'escouade anti-émeute.

photo Jean-Yves Létourneau, LA PRESSE

Les hôpitaux ont assuré les services sans trop de peine malgré la grève

Près de 60 p. cent des hôpitaux du Québec ont été plus ou moins perturbés, hier, par le débrayage de la majorité de leurs employés syndiqués. A Montréal, 13 des 32 hôpitaux généraux ont été touchés. Malgré tout, dans l'ensemble, les soins médicaux, infirmiers et para-médicaux ont été assurés.

HUGUETTE ROBERGE

Selon l'évaluation du ministère des Affaires sociales, faite en fin de journée, environ la moitié des 800 établissements (incluant les hôpitaux) du réseau public ont été affectés par la grève, mais à aucun moment la santé publique n'a été vraiment menacée. Pour sa part, l'Association des hôpitaux du Québec note que les situations difficiles ont été rarissimes, et que les syndiqués membres des syndicats ayant convenu d'ententes avec le gouvernement ont franchi généralement et en grand nombre les lignes de piquetage FAS-CSN et FTQ.

La moitié des CLSC, soit 49 sur 101, ont été désertés par leurs employés, sans toutefois être complètement paralysés, puisque les grévistes assuraient un minimum de services d'urgence. À Montréal, 10 des 18 CLSC ont été touchés par la grève.

Du côté des Centres de services sociaux, toutes les régions du Québec ont été frappées, à l'exception de celles de Trois-Rivières et de l'Outaouais. Les trois CSS de Montréal étaient affectés, de même que le CSS Laurentides-DeLanaudière, mais assuraient des services essentiels pour ce qui est de la protection de la jeunesse et du traitement de certains cas-problèmes de placement de personnes âgées. Le CSS Richelieu (Rive sud) fonctionnait normalement.

Malgré le débrayage de ses répartiteurs syndiqués, lesquels avaient désigné le quart des effectifs réguliers aux services essentiels, le Centre de coordination des urgences-santé de Montréal n'a connu aucun problème de fonctionnement. Le volume des appels n'a pas augmenté de façon anormale,ce qui donnerait à penser que la population manifeste plus de discernement en temps de crise en ne recourant à ce service spécial que pour de véritables détresses médicales.

Le « cas » Notre-Dame

Tôt hier matin, la direction de Notre-Dame a fait appel aux policiers de l'anti-émeute pour ouvrir les lignes de piquetage aux employés voulant respecter la loi, doublée d'une injonction interlocutoire leur interdisant toute grève et tout piquetage sur le terrain comme aux abords de l'hôpital. Durant les deux premiers quarts de travail, environ 450 salariés syndiqués de cet établissement (ils sont 3047 en tout) sont ainsi entrés au travail, entre les piquets de grève, sans encourir d'autres risques que les insultes des syndiqués doublement « hors-la-loi ».

Plus tard, dans l'après-midi, *La Presse* profité des heures de visite aux malades pour se pointer à l'intérieur des murs, où la situation n'avait rien de dramatique. Les efforts combinés des employés dissidents et des cadres affectés à diverses tâches sur les étages, dans les cuisines, à la centrale des communications ou même à l'évacuation des ordures... ont fait d'hier une journée presque normale pour la clientèle réduite à 600 patients.

La direction a fait savoir qu'elle avait identifié les syndiqués qui ont incité au débrayage illégal et participé au piquetage interdit par l'injonction. Elle a aussi affirmé son intention d'intenter des poursuites contre les contrevenants.

Ailleurs, à Saint-Luc, par exemple, on appréhendait certains problèmes du fait que les infirmières, membres de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec, avaient décidé de respecter les lignes de piquetage. L'escouade anti-émeute a été mandée en début de journée, mais aucun incident sérieux n'a été rapporté. On craignait aussi quelques pépins à Sainte-Justine, où les infirmières (FAS-CSN) ne font pas partie du Regroupement des infirmières et infirmiers du Québec, et ne sont donc pas assujetties à l'entente intervenue entre le Regroupement et le gouvernement. Les services essentiels ont été assurés, et le ministère des Affaires sociales concluait en fin de journée que la région avait été adéquatement desservie par les services d'urgence pédiatriques. Les syndiqués en grève ont également laissé libre accès de l'établissement aux bénévoles et aux fournisseurs.

À Maisonneuve-Rosemont, l'urgence a été fermée temporairement hier matin. C'était une situation « normale » qui, paraît-il, n'avait rien à voir avec le débrayage. Les détournements d'ambulances sont en effet fréquents à cet hôpital, dont l'urgence est pratiquement toujours débordée.

EN GRÈVE

Claude Brunet débouté

L'injonction réclamée hier par le Comité provincial des malades et son président, Claude Brunet, en vue d'interdire tout débrayage du Front commun, a été rejetée hier par le juge René Hurtubise, de la Cour supérieure. Le juge a noté dans son jugement que le droit aux soins de M. Brunet était déjà protégé par deux injonctions provisoires, renouvelées la semaine dernière. Il a rejeté le droit du Comité de présenter une requête, parce que son intérêt légal et sa capacité juridique de plaider sont « discutables ».

Pinel : grève suspendue à contre-coeur

La grève qui devait être déclenchée à minuit à l'Institut Philippe Pinel, un hôpital psychiatrique pour criminels, a été suspendue pour 48 heures, hier soir. Le syndicat a fait savoir qu'il se pliait, à contre-coeur, à la décision de la Fédération des affaires sociales (CSN) de suspendre l'ordre de grève. Le président du syndicat, Denis Turbide, a déclaré que les employés de Pinel étaient en profond désaccord avec la Fédération.

Cours du soir suspendus

La Commission scolaire Jérome-Le Royer suspendait temporairement, hier, tous les cours du soir (à temps partiel). Cette mesure touche les Centres de formation Paul-Gratton, Daniel-Johnson, Antoine de Saint-Exupery et Anjou (écoles de métiers de Montréal). Les cours seront repris dès que la situation le permettra. Par contre, les centres restent ouverts pour les cours à plein temps destinés aux stagiaires des centres d'emplois du Canada.

Occupation

Hier matin, 75 professionnels du Centre des services sociaux du Québec ont occupé les bureaux de comté de Pauline Marois. Ils se sont plaints, via un tract, du fait que Mme Marois, une travailleuse sociale de profession, ait peu entériner les lois 70 et 105, de même que les décrets. Du fait qu'elle connait ce milieu, disent-ils, elle ne peut pas plaider ignorance quant aux conséquences de ces lois sur les conditions de travail et la qualité des services.

Soutien monétaire

Les membres du Syndicat des professeurs du collège Notre-Dame du Sacré-Coeur (FNEQ-CSN) ont convenu de verser l'équivalent d'une journée de salaire à titre de cotisation syndicale spéciale au fonds de défense professionnelle de la CSN. Ces enseignants du secteur privé veulent ainsi appuyer la lutte « essentielle » de leurs confrères du secteur public.

La police intervient

La police est intervenue hier matin pour frayer un chemin au personnel non enseignant et aux cadres du cégep de Valleyfield. Les professeurs en grève, qui avaient dressé des lignes de piquetage, auraient intimidé les cadres et les employés de soutien qui voulaient entrer au travail. Par ailleurs, des organismes gouvernementaux sont paralysés par la grève des employés du réseau des affaires sociales. C'est le cas notamment du Centre des services sociaux de Richelieu.

95 p.c. pour le débrayage

Les 500 agents de la conservation de la faune ont rejeté les dernières offres du gouvernement du Québec dans une proportion de 95 pour cent. Les syndiqués se sont prononcés au cours de la semaine lors d'une tournée entreprise par leur éxécutif provincial. La limitation de la vie syndicale, les horaires de travail et le temps supplémentaire sont au centre du litige. Les agents de la conservation de la faune sont sans convention collective depuis deux ans.

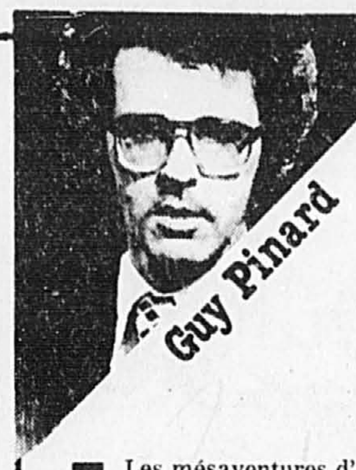

Guy Pinard

La négligence peut vous coûter cher

Les mésaventures d'un citoyen avec la Ville de Montréal au sujet de deux contraventions au Code de la route nous amènent à faire le point aujourd'hui sur la procédure suivie dans ces cas par le greffe de la Cour municipale de Montréal.

À noter, à ce sujet, l'excellente collaboration du greffier Marcel Bélanger, attitude qui tranche avec l'habituelle arrogance manifestée par certains fonctionnaires municipaux.

Disons donc que vous recevez une **contravention**, soit pour **stationnement illégal**, soit pour une **infraction au Code de la route**. Le contrevenant a 10 jours ouvrables (du lundi au vendredi, moins les jours fériés) pour payer le montant de sa contravention. C'est ce que font environ 60 p. cent des contrevenants, selon M. Bélanger.

Pour les cas résiduels, la Ville de Montréal s'adresse alors à la Régie de l'assurance-automobile du Québec (RAAQ) afin d'obtenir les renseignements pertinents au détenteur de la plaque d'immatriculation inscrite sur la contravention (évidemment, cette démarche s'applique surtout dans les cas de stationnement illégal).

Maintenant en possession de votre adresse, le Service des finances de la Ville de Montréal vous fait livrer par **service postal régulier** un **avis préliminaire**, lequel entraîne des frais de $4 (une amende de $30 par exemple coûte maintenant $34). L'avis préliminaire indique qu'« *à défaut de payer le solde dans le délai prévu* (généralement 15 jours ouvrables), *une sommation sera émise contre vous sans autre avis ni délai* ». Règle générale, de 50 à 60 p. cent de ceux qui n'ont pas encore payé acquittent alors cette note.

La Cour s'en mêle

Voyons ce qui arrive à ceux qui décident de ne pas payer, généralement parce qu'ils veulent débattre leur cause devant le juge. À ce moment-là, le service dénonciateur (le Service de la police de la CUM ou le Service de la circulation — « les aubergines » — selon le cas) demande au greffe de prendre action. Ce dernier émet alors une **sommation de comparaître** en Cour municipale, à une date postérieure d'au moins deux mois à la date de la sommation. Et l'amende augmente alors de $8, de sorte que la facture atteint maintenant $42.

Cette sommation est confiée à un **huissier**. Ce dernier tente une ou deux fois de la livrer de main à main au contrevenant. Si le huissier est dans l'impossibilité de livrer le document (et la chose est de en plus fréquente aujourd'hui, à cause de l'augmentation très sensible des foyers où les deux adultes travaillent à l'extérieur), le huissier s'adresse à un juge pour obtenir la permission de laisser le document dans la boîte aux lettres, conformément à l'article de la Charte de Montréal qui prévoit des **modes spéciaux de signification.**

Cette manière de procéder donne prise à la critique. Comme il n'existe aucune façon légale de prouver que le contrevenant a effectivement reçu la sommation, il est tentant pour ce dernier d'essayer de contrer le système en prétendant qu'il ne l'a pas reçu, ce qui est vrai dans certains cas, M. Bélanger le concède.

D'ailleurs, ce dernier reconnaît que l'administration municipale étudie en ce moment la possibilité de recourir à d'autres moyens, notamment à la poste recommandée, pour livrer ces documents.

L'utilisation des services de Postes-Canada permettrait à la Ville de réussir d'une pierre trois coups : elle serait assurée que le document est livré de main à main; elle se prévaudrait contre les huissiers qui sont tentés de recourir trop facilement au mode spécial de signification : et elle réaliserait d'importantes économies, puisque le courrier recommandé ne coûterait que $1,36 par envoi.

Mais revenons à notre exemple et voyons ce qu'il advient de ceux qui ne se présentent pas en Cour municipale à la date prévue. Les absents sont condamnés par défaut de comparaître. Et dans notre exemple, au total de $42 exigé sur la sommation, viennent s'ajouter $22 de frais; sur l'**avis de jugement** reçu par la **poste** et acquittable quelque 15 jours après son émission, le total se situe maintenant à $64. Selon M. Bélanger, le nombre de ceux qui paient à cette étape varie entre 22 et 40 p. cent selon les saisons.

Emprisonnement possible

Enfin la dernière étape. Le contrevenant reçoit par la **poste** un **« avis final ou emprisonnement »**, lequel indique au contrevenant qu'il n'a pas donné suite à l'avis de jugement, et que la facture est passée de $64 à $76, sans compter les *frais de route* en cas de l'exécution du mandat d'amener, et bien sûr les *intérêts*. Le même avis indique le nombre de jours que le contrevenant devra passer en prison (la loi 67 ne s'appliquant pas dans le cas de Montréal) à défaut de paiement.

Tout en reconnaissant que son système n'est pas sans faille, M. Bélanger a de la difficulté à croire certaines allégations faite par certains citoyens, en précisant que ceux qui se croient lésés peuvent toujours recourir aux mécanismes d'appel prévus par la Charte.

Ainsi, dans le cas que je lui ai présenté en guise d'exemple et impliquant deux contraventions, le citoyen affirme ne pas avoir reçu la sommation dans les deux cas. Dans de telles situations, c'est la parole du huissier contre celle du contrevenant, et à ce jeu, le citoyen gagne rarement.

Pour éviter que la chose se produise, il paraît urgent qu'on corrige ce qui paraît être une faille malheureuse dans une muraille autrement solide, même s'il n'est jamais agréable d'acquitter les frais d'une contravention. Espérons que les autorités municipales en viendront à la même conclusion.

Les patients... patientent

(PC) — L'homme ne savait pas s'il était venu pour rien de l'Abitibi, mais il savait en tout cas qu'il avait attendu plus d'un an son admission dans un établissement où on fait tous les tests nécessaires et où on s'occupera de ses problèmes de colonne vertébrale.

C'est pourquoi, peu importe la menace de grève, il a décidé de faire le voyage jusqu'à l'hôpital Sacré-Coeur, de Cartierville. Maintenant il espère que les mouvements de débrayage ne vont pas à nouveau retarder son dossier.

Cet ancien ouvrier de l'ex-ministère de la Voirie est à sa manière un vétéran du syndicalisme québécois. Il y a une quinzaine d'années, dit-il, « j'ai fait entrer le syndicat. Mais aujourd'hui ça charrie, les syndicats sont trop politiques. »

Allongé dans son lit, le cou et la tête fermement maintenus, un autre travailleur, jeune encore, éclopé dans un accident d'automobile, est lui aussi un ancien responsable syndical.

Après des années de militantisme, il a choisi d'aller chercher un emploi dans le secteur privé. « À chaque fois qu'on sortait, ça nous faisait de la peine (...) J'étais en train de capoter », affirme-t-il.

Avec la suppression des retenues à la source des cotisations et du versement automatique aux syndicats, croit-il, les permanents seraient beaucouop plus empressés et les membres auront un bien meilleur service de leurs organisations syndicales.

En ce lundi matin, les larges corridors de Sacré-Coeur ont des allures d'autoroute à la circulation clairsemée. Les infirmières ont toutes pris leur poste, mais l'effectif de préposés et employés de soutien est grandement réduit.

Si des imprévus peuvent survenir n'importe quand, explique Nicole Ménard, infirmière coordonnatrice, en temps de grève, avec un personnel et une circulation réduite, on n'aperçoit pas aussi rapidement que d'habitude les cas d'urgence.

Ainsi, ce matin-là, dans l'encadrement d'une porte, apparaît soudainement une infirmière qui retient avec peine un vieil homme à la jambe dans le plâtre. Confus, il vient de descendre de son lit en répétant que « personne ne s'occupe de moi ».

Il a perdu sa jaquette et arraché ses tubes intraveineux. Du sang tombe goutte à goutte sur le terrazo. L'homme est lourd et on le soutient tant bien que mal jusqu'à l'arrivée d'un infirmier assez robuste pour le remettre dans son lit.

Certains malades sont gravement atteints par l'alcool et il leur arrive d'être agressifs. Comme bien d'autres hôpitaux, Sacré-Coeur doit garder ce genre de cas « lourds » chroniques, puisque les centres d'accueil actuels pour invalides ne sont pas convenablement pourvus en personnel spécialisé.

La grève n'inquiète pas tous les patients. Ainsi ce cardiaque qui dans deux jours rentrera à la maison. « J'ai mon petit radio » pour écouter les nouvelles du Front commun.

« Je ne peux pas dire que la grève me fait peur. Je reçois exactement les mêmes services que d'habitude. Les gardes (infirmières) ne sont pas en retard... Le pire est passé. »

Les épaules couvertes de son châle de laine, cette dame déclare que les employés des hôpitaux « ne méritent pas » les coupures de salaire et, sans rancune, estime que les grèves peuvent être « utiles pour les travailleurs ».

Offrez-vous une visite enrichi$$ante!

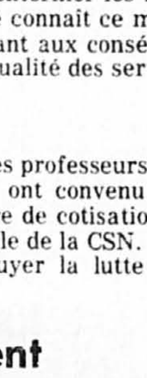

LA BOURSE — Voyez comment fonctionne la bourse
LE VILLAGE ÉLECTRONIQUE — Une revolution dans votre vie financière
LES CONSEILS GRATUITS — Offerts par les comptables agrées, notaires et avocats
LES AFFAIRES — Franchises • Subventions • Exportation
SALON DE L'ÉPARGNE-PLACEMENTS — PRÉSENTÉ PAR L'UNIVERSITÉ POPULAIRE
PLACE BONAVENTURE 28 JANV. au 1er FÉV.

De Vraies Aubaines sur tous nos tapis chez Perfection

Jusqu'à 60% de rabais.

Clark doit quitter dans deux semaines

■ OTTAWA- Le chef conservateur Joe Clark a déclaré hier qu'il se propose d'abandonner ses responsabilités parlementaires dès mercredi lors de la réunion de son caucus pour ensuite quitter la direction du parti deux semaines plus tard.

GILLES PAQUIN
de notre bureau d'Ottawa

Réconforté de l'ovation que venaient de lui offrir les députés de tous les partis au moment de son entrée aux Communes, M. Clark a indiqué au cours d'une conférence de presse qu'il n'entendait pas rester à son poste plus longtemps que ne l'exigeait la constitution de sa formation.

Une certaine confusion avait entouré l'annonce de la démission de M. Clark dimanche dernier à Winnipeg alors qu'il disait attendre que ses adversaires se présentent avant de se lancer en campagne. Or la constitution du parti exige que le chef laisse son poste avant que l'on ne convoque un congrès à la direction du parti.

Pour mettre fin à cet équivoque M. Clark a précisé hier qu'il ne revenait pas sur sa décision de démissionner et qu'il demeurait candidat à sa propre succession. « Je n'ai pas l'intention d'utiliser les soit disant avantages de ma fonction pendant la course à la direction », a t-il dit.

Mercredi donc, M. Clark formulera une recommandation aux députés de son parti afin qu'ils désignent un chef parlementaire par intérim qui sera garant de l'efficacité des siens en Chambre pendant la campagne

Joe Clark a eu droit à une ovation générale hier, au moment de son entrée aux Communes — Laserphoto CP

Le 17 février prochain il rencontrera l'exécutif national du parti pour « initier le processus de sa démission et de la convocation du congrès ».

Il s'est par ailleurs refusé à toute spéculation sur le nom de l'éventuel chef intérimaire estimant que le caucus devait d'abord exprimer son avis à ce sujet. Le nom du leader parlementaire actuel M. Erik Nielsen ou de son prédécesseur Walter Baker reviennent cependant dans la bouche de plusieurs parlementaires.

Certains adversaires de M. Clark, dont le député Elmer MacKay, souhaite qu'il demeure à son poste de manière à l'écarter de la course au leadership une fois pour toute.« ce serait mieux pour le parti », dit-il.

Pour M. Clark cependant il n'est pas question de prolonger l'agonie. Le délai entre l'annonce de son départ et le jour où il partira vraiment ne tient qu'à certaines questions d'ordre technique. Il s'agit tout au plus de veiller à ce que le parti ne soit pas pris au dépourvu advenant une élection partielle, voire même un scrutin général par exemple.

Interrogé sur l'importance des appuis qu'il a reçu depuis les évènements de Winnipeg, M. Clark s'est dit « encouragé », par le nombre de députés qui lui manifestent de la sympathie. Il a indiqué que certains premiers ministres conservateurs avaient déjà communiqué avec lui pour l'appuyer.

Souvent pressenti pour succéder à M. Clark mais absent du congrès du week-end dernier, le premier ministre de l'Alberta M. Peter Lougheed a pour sa part annoncé qu'il tiendrait une conférence de presse aujourd'hui pour discuter de la question du leadership.

Certains ministres du cabinet de M. Lougheed ont cependant laissé entendre que leur chef n'était pas intéressé à se lancer sur la scène fédérale. Le procureur général de la province M. Neil Crawford a cependant laissé planer un doute en disant que rien n'était impossible en politique et que M. Lougheed avait de bonnes chances de l'emporter s'il décidait de plonger dans l'aventure.

Moubarak sollicite un renforcement des liens économiques avec Ottawa

■ OTTAWA (PC) — Le président égyptien Hosni Moubarak, en visite au Canada, a sollicité un renforcement des liens économiques entre Ottawa et Le Caire.

Le premier chef égyptien à visiter le Canada a de plus réitéré son appel à la concrétisation du plan de paix du Moyen-Orient, lançant que 1983 représentera l'année cruciale du processus.

Le président, âgé de 54 ans, rend ainsi la politesse au premier ministre canadien qui avait visité Le Caire en 1980, juste avant l'assassinat du président Anouar el-Sadate, signataire des Accords de camp David.

M. Moubarak a déjeûné avec le chef d'Etat canadien, puis a discuté de la progression des échanges économiques bilatéraux avec quelques ministres.

L'Egypte entend bien combler les lacunes causées par le déclin des exportations égyptiennes au Canada, au cours des 10 premiers mois de 1982. Celles-ci n'atteignaient que $2 millions, étant principalement composées de pétrole et de coton. En comparaison, les exportations canadiennes en Egypte ont augmenté de $37 millions en 1979 à plus de $300 millions l'an passé.

Aide au développement

Ottawa a placé Le Caire au centre de ses priorités comme destination de l'aide canadienne au développement. Une entente concernant les conditions de prêts et subventions éventuelles à l'Egypte serait bientôt signée par les deux parties.

Durant son entretien de quatre heures avec le premier ministre Trudeau, M. Moubarak n'a nullement sollicité l'appui du Canada dans sa vision des relations israélo-arabes, bien que les deux pays se réclament de prises de position semblables.

Au cours de son périple qui l'a tout d'abord mené aux Etats-Unis, le successeur de Sadate s'est entretenu avec le président américain, Ronald Reagan, de la situation au Moyen-Orient et des relations bilatérales. Il a prêché la « solution permanente » pour en arriver à une paix généralisée au Moyen-Orient et pressé les Etats-Unis d'exiger qu'Israël rappelle ses troupes stationnées au Liban et cesse l'établissement de colonies juives sur les territoires occupés.

LA CAMPAGNE ANTI-CLARK

Des fonds « étrangers », selon Dalton Camp

■ OTTAWA (PC) — Selon M. Dalton Camp, la campagne pour déloger M. Joe Clark de la direction du Parti conservateur est financée par des intérêts étrangers.

Dans une interview téléphonique du Nouveau-Brunswick, hier, M. Camp a précisé qu'il s'agit d'intérêts « pétroliers ».

M. Camp a refusé de donner plus de détails, mais il a ajouté: « Je ne soulèverais pas cette question, si j'ignorais de quoi je parle ».

Il a tenu à signaler, cependant, qu'il ne fallait pas trop dramatiser: « Ce n'est pas le gouvernement de Bulgarie ou quelque chose comme ça ».

Ce n'est pas de la gauche, mais plutôt de la droite d'où provient l'argent, a dit M. Camp. De gens intéressés à faire du PC un parti plus conservateur.

Six chiffres

M. Camp a fait remarquer que le comité torontois du « oui », qui a incité les congressistes de Winnipeg à réclamer une remise en question du leadership de M. Clark, possédait un budget « facilement dans les six chiffres ».

« Ce n'est pas de l'argent versé en cinq et 10 cents ou en dollars par des membres du Parti conservateur ... Cela coûte cher de transporter des gens en avion à travers le pays, de les installer dans des suites d'hôtel et de posséder un système sophistiqué de communications ».

M. Camp s'est dit convaincu que M. Clark connaissait, comme lui, l'identité des personnes cachées derrière ces intérêts étrangers.

Dalton Camp — Laserphoto CP

Assurance-chômage: record de prestations en novembre

■ OTTAWA (PC) — Les prestations d'assurance-chômage versées au Canada en novembre ont totalisé $863 millions, soit les versements mensuels les plus élevés jamais atteints par ce programme fédéral institué il y a 40 ans.

Selon Statistique Canada, ces versements ont porté à $7.7 milliards le total des prestations versées durant les 11 premiers mois de 1982, contre $4.3 milliards durant la même période, en 1981.

Les prestations de novembre dernier étaient de 129 p. cent plus élevées que durant le même mois de l'année précédente, et 24 p. cent plus élevées qu'en octobre, alors qu'elles totalisaient $694 millions.

Statistique Canada rapporte que 1,230,000 Canadiens étaient admisibles à l'assurance-chômage durant la semaine qui a pris fin le 13 novembre, soit une hausse de 11 p. cent sur le mois précédent et de 73 p. cent sur novembre 1981.

En novembre, les autorités ont reçu 438,000 nouvelles réclamations, une hausse de 23 p. cent sur octobre et de 25 p. cent sur novembre 1981.

Au cours des 11 premiers mois de 1982, la Commission d'assurance-chômage a reçu environ 3.5 millions de nouvelles demandes, soit 37 pour cent de plus qu'en 1981.

En novembre, les prestations moyennes étaient de $141 par semaine, soit neuf pour cent de plus qu'un an plus tôt. Ces prestations sont proportionnelles aux revenus des bénéficiaires et peuvent atteindre $210 par semaine.

Des rabais importants sur les moquettes, tapis de laine importés, tapis berbère, tapis avec motif, fins-de-série, coupons et plus encore!
Des rabais extraordinaires pour vous aider à débuter une année fantastique.
NOTRE VENTE SE TERMINE LE 5 FÉVRIER

Tapis Perfection
la fiabilité depuis 1934

1183 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal, (Québec) H3B 1K5
842-9991
Métro Peel, sortie Stanley
sur Ste-Catherine entre
Stanley et Drummond

950, rue Bégin
Ville St-Laurent, (Québec) H4M 2N8
334-6963

Cours de fine cuisine d'Henri Bernard
PROSPECTUS
Série de BASE ou de PERFECTIONNEMENT
débutant le 21 février
843-6481
Institut Culinaire Henri Bernard
2015, rue de la Montagne suite 610, Montréal
Permis d'enseignement de culture personnelle

Suite au succès
LA VENTE CUIR et TISSU CONTINUE
Réduction 20% à 50%
Dernier délai 7 février
et sur toute commande d'un salon cuir...
30% de réduction
Livraison immédiate dans la limite des stocks disponibles
le spécialiste du salon
tousalon
La meilleure gamme de cuir véritable au meilleur prix.
315 ouest, boul. Saint-Martin
LAVAL
382-0564
7205, boul. Taschereau
BROSSARD
445-1544

TÉMOIN DE L'ÉMEUTE D'ARCHAMBAULT

Le « petit coiffeur » aurait-il tout vu?

« Comme on dit en Beauce, quelqu'un qui raconte de gros mensonges veut paraître grand ».

MARTHA GAGNON

Me Gaston Cloutier qui plaide avec son accent beauceron, s'acharne à démolir le témoin principal de la Couronne, Claude Langlais, ce détenu qui soutient avoir tout vu le soir de l'émeute à Archambault.

Le petit coiffeur bedonnant qui mesure à peine 5'5 « ment effrontément pour obtenir des faveurs afin de sortir de l'enfer d'Archambault. Condamné pour le meurtre crapuleux de sa femme, il est aujourd'hui prêt à tout, même à inculper neuf co-détenus, pour sauver sa propre peau ». Durant toute la journée hier, Me Cloutier qui représente l'accusé Mario Pruneau, a tenté comme d'autres confrères de la défense, de démontrer que Langlais, cet homme atteint de paranoïa, n'était qu'un lâche. « Lafontaine n'aurait pas raconté plus belle fable », dit-il.

Les quatre femmes et huit hommes du jury qui entreprendront leurs délibérations fort probablement jeudi, écoutent attentivement. Ils savent que la tâche qui les attend sera ardue. Dans le box des accusés, les neuf têtes sont tournées vers les avocats qui réclament un acquittement dans chaque cas.

Me Jean Parcigneau, l'avocat de l'accusé Maurice Michel, est catégorique : Comment peut-on condamner ces gens à 25 ans de pénitencier alors que toute la preuve repose sur le témoignage du détenu Claude Langlais. La majorité des gardiens n'ont rien vu ce soir-là ; ils étaient trop bouleversés.

La défense insiste fortement sur ce point. Parmi les 15 gardes qui ont raconté leur version des évènements, il n'y en a que deux qui identifient certains des accusés.

« On doit se demander comment il se fait que Claude Langlais, lui, a le temps de tout remarquer, de tout noter. Malgré sa peur il se trouve toujours à quatre pouces du danger », explique Me Parcigneau.

Les avocats parlent très peu des témoignages incriminants des détenus Johnny Lévesque et Réjean Lemadec. Au sujet de ce dernier, Me Cloutier rappelle qu'il a avoué avoir souhaité que le pénitencier brûle lors de l'émeute.

« Lemadec a tout de même réussi à faire tomber les murs d'Archambault en vous révélant dans son témoignage tout ce qui se passe là-bas : la drogue, la prostitution, les meurtres et les hommes qu'on joue aux cartes ».

Pour sa part, Me Richard Cyr qui représente l'accusé Daniel Boulet, affirme que son client n'a pas pu frapper le garde Denis Rivard avec une patère puisque l'autopsie ne révèle aucune blessure significative sur l'abdomen.

L'avocat de Serge Robidoux, Me Alain Dubois, est du même avis que les autres : la preuve de la Couronne a été ébranlée ; le témoin Langlais s'est contredit à plusieurs reprises.

La parole de détenus contre celle de d'autres détenus. Tant du côté de la défense que du côté de la Couronne, la preuve est faite de témoignages de gars qui purgent souvent de lourdes sentences et dont la crédibilité est chancelante. Il y a les délateurs ou les « stools » et les autres, ceux qui n'enfreindront jamais la loi du milieu.

AVEU ESTOMAQUANT DE DONALD LAVOIE

Il est plus difficile d'avouer un meurtre que de le commettre

Donald Lavoie, qui étale depuis deux ans, devant nos cours, ce que l'on pourrait appeler « les confessions d'un enfant... de *la Main* », a laissé tomber un autre de ses étonnants aveux, hier, en quittant le box des témoins, après une semaine complète d'interrogatoire.

LÉOPOLD LIZOTTE

Témoin au procès de Jean-Guy et Adrien Dubois et de Claude Dubeau, pour le meurtre de Jacques McSween, il était interrogé par le procureur du deuxième prévenu, Me Léo-René Maranda qui tentait depuis deux jours, sinon plus, de lui faire dire que les autorités avaient dû nécessairement lui faire certaines promesses d'impunité pour l'amener ainsi à avouer sa participation à 27 assassinats et son intervention directe dans quinze de ces meurtres.

Le procureur de la défense, aux toutes dernières minutes de ce combat chat-souris, où les esquives du témoin le cédaient à peine à l'acharnement de l'avocat, devait lui demander si cela avait été plus dur, pour lui, de commettre les crimes qu'on lui impute que de les avouer.

À la surprise générale, Lavoie a alors rétorqué qu'il trouvait très certainement plus dur de les confesser, et qu'aujourd'hui encore, c'était très pénible, pour lui, d'en parler.

Me Maranda voulut alors lui faire admettre que la protection dont il semble assuré aura bien facilité les choses, à la fin. Mais le témoin soutient toujours qu'il n'a aucunement l'assurance de ne pas être réellement accusé de tous ces crimes. Quant à son aveu judiciaire de l'affaire Prucha, il soutient avoir attendu le verdict du jury au procès de Jean Tremblay, son ex-compagnon, pour se décider. Si ce dernier n'avait pas été condamné, il aurait risqué de subir son procès, rappelant qu'il avait été précédemment acquitté de l'affaire Majore, même s'il était bien coupable de ce double meurtre.

Hier après-midi, le procureur de la Couronne, Me André Vincent, a fait entendre un témoin-un-peu-surprise, soit le concierge de la maison de rapport de Longueuil précédemment décrite par Lavoie comme l'endroit où demeurait Dubeau, et où il avait rencontré ce dernier, le soir du meurtre de McSween.

Selon M. Pierre Charron, cet appartement avait été loué par un certain Brissette, mais Jean-Guy Dubois était venu un jour payer un mois de loyer avec deux billets de $100, lui laissant la monnaie, soit cinq dollars, en pourboire.

Il avait également vu Lavoie, furtivement, dans un escalier, alors qu'à une autre occasion, il était allé avertir les occupants qu'on se plaignait du bruit qu'on y faisait. Sans ouvrir la porte, on lui avait répondu qu'il n'aurait plus de tels ennuis.

Et, en fait, peu après, ce logis meublé devenait absolument vacant, personne n'y revenant, et le loyer mensuel restant évidemment impayé...

All dressed

AVANT-PROPOS — Oui, je sais. Je suis en retard d'une couple de papes. Dans ma chronique de samedi, j'ai attribué la promulgation du nouveau code de droit canonique à Jean XXIII. C'est Jean Paul II qu'il fallait lire, bien sûr.

Voilà certes une regrettable erreur, mais considérant la variété et l'étendue des secteurs de l'actualité couverts par cette chronique, et considérant aussi que je n'ai pas de secrétaire pour tenir ma documentation, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'un pape m'échappe de temps en temps. Vous me ferez remarquer que dans le cas présent, j'en ai échappé trois. Soit Paul VI qui a succédé à Jean XXIII, puis Jean-Paul I, dit « le fugace », enfin l'actuel et Polonais Jean-Paul II.

Pour me faire pardonner, je vous promets, dès que j'aurai remis mes fiches à jour, de publier dans cette chronique la liste complète des papes avec un petit mot gentil sur chacun, la liste complète, disais-je, des papes qui se sont succédé après Jésus-Christ, et même avant, s'il s'en trouve avant.

En attendant je prie le pape actuel de m'excuser, tout en lui signifiant que je ne prétends nullement, pour ma part, à l'infaillibilité.

•

Le dossier pape étant provisoirement refermé, de quoi allons-nous parler aujourd'hui ?... Eh bien d'un sujet presque connexe, d'une autre grande spécialité italienne : **la pizza.**

Spécialité récupérée sans aucun discernement par un peu tout le monde, y compris les Turcs et les Lapons, mais surtout, hélas, par les Américains du nord, et plus barbares encore, par les Grecs. Soyons justes, toutefois, en admettant que les grands responsables de l'avilissement de la pizza au cours des siècles, sont les immigrés italiens eux-mêmes qui, les premiers, se sont mis à y fourrer n'importe quoi pour faire plaisir aux autochtones. Notons pourtant que très rares sont les Italiens qui mangent la pizza qu'ils fabriquent dans leurs gargottes. Ils font penser en cela à ceux qui ramassent des champignons vénéneux, et répondent quand on le leur fait remarquer : « C'est pas grave, c'est pour les vendre ! »...

Une erreur fort répandue situe l'origine de la pizza dans la région napolitaine. Or la pizza est connue depuis fort longtemps dans toute l'Italie rurale. Là où il y avait un four à pain, on faisait de la pizza. Autre erreur, celle de croire que l'authentique pizza est celle que l'on trouve dans les boulangeries italiennes, avec seulement de l'huile dessus ou de la pâte de tomates... J'ai mangé, il y a bien longtemps, à la ferme de mes grands-parents dans le nord de l'Italie, des pizzas à la *fritava* (mélange d'oeufs et tomates), des pizzas à la saucisse et même dans le temps des vendanges, des pizzas aux raisins frais...

Il est cependant exact qu'une bonne pizza ne devrait pas comporter plus de deux ou trois garnitures à la fois. Il est indéniable que la pizza *all dress* que nous connaissons chez nous est la preuve, par l'immonde, de la décadence de notre civilisation judéo-chrétienne... Et la pire de toutes les garnitures est sans aucun doute, le pepperoni, cette lamentable charcuterie qui, recouverte de fromage cheap, goûte le vieux caleçon mariné dans la graisse de phoque... (C'est vrai, il existe du pepperoni de luxe, celui fabriqué par la compagnie *Swift*, par exemple, à $15 le kg, mais ce n'est pas celui qu'on retrouve sur les pizzas, celui-là se détaille aux alentours de $4 le kg).

Résumons-nous simplement, une bonne pizza devrait être cuite dans un four à bois et garnie avec modération de produits de qualité. Le four à bois ne doit pas être considéré ici comme un caprice écologique. Toute la différence est effectivement dans la cuisson et dans la composition de la pâte. Or le four à bois qui cuit la pizza en deux minutes (pour dix à 15 dans un four conventionnel) exige une farine de pâtissier plus raffinée et légère...

À ma connaissance, il n'y a à Montréal que trois ou quatre pizzerias équipées d'un four à bois. Une sur Prince-Arthur que je ne connais pas, la **Pizzanella.** Une sur Laurier ouest, la **Pizzaiola** que je ne fréquente pas par atavisme culturel et allergie cutanée à un quartier qui me donne des boutons. Une enfin, en plein sur mes sentiers, au coin Drolet et Mont-Royal, la **Pizzelli** que je viens de découvrir, c'est normal, elle vient d'ouvrir. A signaler que c'est la seule des trois qui fait la livraison.

La **Pizzelli** occuppe les lieux d'un ancien restaurant sud-américain (le *Farol*) qui n'a pas marché. Elle est tenue d'ailleurs par le même propriétaire. Le décor est plutôt sinistre et les toilettes dans la catégorie sans-aucun-espèce-d'intérêt... Mais la pizza y est la meilleure que j'ai mangée à Montréal, depuis celle à la saucisse fraîche des belles années de chez *Renaldo* sur Saint-Hubert, déménagé depuis près de la gare Jean-Talon... J'étais d'autant plus ravi de ma découverte (en fait ce sont les gens du *Temps Fou* qui m'ont amené à la *Pizzelli)* que voilà bien longtemps que je n'allais plus manger de pizza dans les restaurants. Je l'achetais dans les boulangeries italiennes (la pâtisserie *Romana*, sur Saint-Laurent, entre autres) dont la stricte obédience à la tradition napolitaine (huile et pâte de tomates) finit par lasser.

Chez *Pizzelli*, toutes les pizzas ont une base de fromage et tomates, auxquelles on marie d'autres garnitures, plus ou moins conventionnelles. L'ail et palourdes est une belle réussite, de même que ail et escargots, et saumon et oignons. Mais là aussi on trouve l'inévitable all dress avec pepperoni... Comme s'en est d'ailleurs excusé le gérant : « C'est pas bon, c'est vrai, mais le client à tous les droit ». Y compris celui de ne pas avoir de goût.

•

Courrier du genou

Nombreuses et parfois violentes réactions à mon appréciation des travaux de ces étudiants de secondaire qui avaient à étudier, en classe, un de mes reportages (La Chine).

Marie Dubé de la rue Saint-André : « Pour qui te prends-tu ? Vigneault ou Emile Nelligan ?... Viens pas faire du prêchi-prêcha sur la platitude de la jeunesse parce qu'elle ne te prend pas pour un héros... T'as montré le bout de l'oreille du vieux sermonneur qui se cache derrière ton bluff de libre-penseur à gogo... »

J'en passe et des meilleures de cette lettre qui me traite aussi de con, de bourgeois, de jeune-vieux-déluré et de catho. Bref une belle hargne. Je dis belle parce qu'elle n'a pas que du muscle, elle a aussi du panache, et bien sûr un fond d vérité. Vous ne vous trompez, mais alors là totalement, que sur un point, Marie. Je ne trouve pas la jeunesse plate parce qu'elle ne me prend pas pour un héros, c'est même le contraire. Je la trouve plate précisément parce qu'elle prend n'importe qui pour un héros (y compris moi)... ce qui, admettez-le, trahit l'absence de l'ombre de l'apparence du commencement d'un minimum de sens critique... Ce n'est manifestement pas votre cas. Félicitations encore.

Lettre aussi, de Claude Lalumière, un étudiant de l'école en question : « Je suis complètement d'accord avec ce que tu as écrit, bien que l'opinion générale soit contre toi. Aujourd'hui, dans mon cours de français, tout le monde t'en voulais... »

Tes petit(e)s camarades n'ont peut-être pas tout-à-fait tort, mon cher. Pour tout dire, j'ai un peu regretté cette chronique par la suite. J'ai été maladroit, comme je le suis souvent, lorsque j'ai un message à passer. C'est pas mon bag, les messages, je ne sais pas comment dealer avec... je deviens souvent bête et brutal. Cette fois-là, mon message c'était quelque chose comme : « Hé les p'tits gars, hé-oh les p'tites filles, s'il-vous-plaît, faites que ça change. Donnez-vous les moyens de tout foutre en l'air, donnez-vous des outils de votre révolte autrement y'a rien qui bougera jamais... Hé, les enfants, sauvez-nous de l'infantilisme... vous voyez bien qu'on a avalé notre suce et qu'on est après s'étouffer avec... »

C'est quelque chose dans le genre que je voulais dire. *Au lieu de ça j'ai écrit : « Travaillez donc, gang de p'tits mongols ».*

Je m'excuse. Mais pour moi ça voulait dire exactement la même chose.

Autres détours

Le boulevard Saint-Michel, entre les rues Jean-Talon et Everett, sera partiellement fermé à la circulation, à compter de demain et pour une durée approximative de 18 mois. Les automobilistes se dirigeant vers le nord devront emprunter une voie du côté ouest et le boulevard sera réduit à deux pistes dans chaque direction. En outre, le boulevard Shaughnessy sera obstrué aux trois-quarts ne laissant qu'une piste, en direction est, à l'usage des riverains. Ces mesures sont dues aux travaux de construction de la future station de métro Saint-Michel.

ART CULINAIRE
Monique Chevrier, C.N.D.
MENU DE LA ST-VALENTIN
9 février par Rollande Desbois
DÉCORATION DE GÂTEAUX
24 février par Brigitte Chatigny
INSTITUT NATIONAL DES VIANDES INC.
10216, rue Lajeunesse
389-8241
Permis no 749663

Le Pavillon de l'Atlantique
La plie entière — farce au crabe
$7.95
Dîner table d'hôte au complet
comprenant soupe du jour, salade Pavillon, dessert et café.
Cette semaine seulement lundi à vendredi de 12 h à 14 h 30.
Les meilleurs fruits de mer
tous les jours
1454 A, rue Peel 285-1636

C'EST EFFICACE POUR MOI, ÇA LE SERA POUR VOUS!
APPELEZ DES MAINTENANT POUR UN ESSAI GRATUIT
Centre de conditionnement Nautilus®
Anjou 7777 est, Métropolitain tél.: 352-1481 (Club de racquetball Québec)
Brossard 1870, rue Panama tél.: 672-9883 (Club de racquetball Québec)
Laval Centre Sportif Carrefour 3095 Autoroute Laval tél.: 681-6455
Côte de Liesse 8305, Côte de Liesse tél.: 739-2289 (Racquetball)
LaSalle 1050, Shevchenko tél.: 366-3331 (Club de racquetball Québec)
Repentigny Club de Tennis de Lanaudière 740, Pontbriand tél.: 582-0961

CAHIER SPÉCIAL LA MARIÉE
DATE DE PUBLICATION: LE SAMEDI 26 FÉVRIER 1983
DATE DE TOMBÉE: LE MARDI 15 FÉVRIER 1983
RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT:
PUBLICITÉ DE DÉTAIL: 285-6874 • PUBLICITÉ GÉNÉRALE: 285-7306
la presse

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS président du conseil d'administration
ROGER-D. LANDRY président et éditeur
la presse
JEAN SISTO éditeur adjoint
YVON DUBOIS directeur de l'information
MICHEL ROY éditorialiste en chef

Ceux qui osent franchir la ligne

Lundi matin, devant l'une des portes d'entrée de l'hôpital Notre-Dame, des grévistes forment une ligne de piquetage. Manifestement, ils tentent d'empêcher d'autres travailleurs de franchir la ligne. Leur attitude est tellement ferme qu'il faut que la police de la CUM, escouade spéciale avec casque, visière et bâton, vienne se porter à la défense des plus entêtés qui ont décidé de faire leur chemin.

Ils travailleront, ces intrépides qui traversent la ligne. Mais ils auront droit aux pires injures; ils auront besoin de l'aide de la police; ils sauront que sans l'aide de plus forts, ils avaient perdu leur droit au travail.

Qui a le droit d'empêcher de travailler un collègue? Qui peut faire la loi contre une loi et y obliger les autres? Qui a décidé que tous les travailleurs doivent se soumettre à une loi du plus fort qui ne respecte ni la loi, ni les personnes, ni leur droit? Bref, qui peut obliger au respect de la ligne de piquetage?

Il faut se rappeler que la ligne de piquetage ne peut jamais représenter une clôture physique qui empêcherait physiquement des personnes d'atteindre un lieu: elle n'a valeur que d'indication et de ralliement. C'est-à-dire que dans une situation de conflit de travail, elle sert à bien indiquer l'existence du conflit, la détermination des travailleurs, l'unité qui les ressemble et l'engagement qu'ils prennent de se défendre contre la partie adverse.

Mais aussi, cette enseigne très voyante peut devenir un appel à la solidarité des autres travailleurs. Dans une situation de grève légale, alors que les employés utilisent leur droit et les moyens de pression qui s'y attachent normalement, il va de soi que la ligne de piquetage prend valeur de symbole: les travailleurs peuvent difficilement faire fi d'un appui sollicité et d'un droit légalement exercé. C'est pourquoi, généralement, dans ces cas-là, on ne franchit pas une ligne de piquetage.

C'est, du moins, l'attitude la plus répandue, présentement, chez ceux qui veulent respecter les normes d'un conflit de travail sans prendre partie pour les uns ou pour les autres. Ce respect des règles du jeu est cependant devenu un absolu qui peut difficilement se défendre dans certains cas.

Un de ces cas, c'est celui, évidemment, de la grève illégale. Celui qui refuse, alors, d'entrer au travail se trouve automatiquement hors-la-loi, passible de sanctions onéreuses. Ce n'est pas tout le monde qui accepte d'enfreindre la loi; ce n'est même pas tout le monde qui a les moyens de l'enfreindre; et ce n'est pas tout le monde qui peut accepter, en conscience, par respect pour ses convictions et ses normes morales, d'ignorer la loi.

Personne ne peut forcer un autre à agir contre sa conscience, serait-ce pour les meilleurs motifs. La conscience est le dernier critère de vérité disponible aux humains qui cherchent une façon de vivre humainement.

Bien des gens aiment se moquer, aujourd'hui, des interdits religieux d'il y a 20 ou 30 ans. On pointe du doigt les attitudes religieuses alors commandées par un contexte social que personne n'osait mettre en doute; on rit des formalismes et des condamnations sévères des religions; on ridiculise ceux qui les imposaient; on refuse les absolus religieux.

En voilà de nouveaux, des absolus, des règles à ne pas discuter, des dogmes sur lesquels on n'a pas le droit de réfléchir, des condamnations et des exclusions sociales. On a changé de religion. Les nouvelles condamnent autant à l'enfer que les anciennes; mais les nouvelles n'ont pas de ciel à offrir.

Il faudrait se poser des questions sur ceux qui décident de priver les autres de leur droit, qui les obligent à penser comme eux ou à ne pas penser du tout. Il y a, à certains moments, d'ardents défenseurs des droits de toutes sortes; le premier droit qu'ils se donnent consiste à bien choisir ceux qu'ils veulent interdire.

Jean-Guy DUBUC

Droits réservés

Gilbert Lavoie

(de notre bureau d'Ottawa)

L'heure de la vérité a sonné pour Joe Clark

Le moment est arrivé pour le leader du Parti conservateur, M. Joe Clark, de prouver qu'il a véritablement les intérêts de son parti à coeur.

Après sept ans à la tête de cette formation politique, M. Clark a été forcé, vendredi soir, de mettre en marche le processus d'un congrès au leadership. Il avait toujours rejeté cette possibilité et soutenu qu'une telle campagne serait préjudiciable au parti à la veille de la prochaine élection fédérale. Il soutenait aussi que le premier devoir des conservateurs, en ces temps difficiles, était de jouer pleinement leur rôle dans l'opposition officielle. Il concluait qu'un congrès au leadership serait une erreur grave dans les circonstances.

Erreur ou non, la décision est prise et il est impossible de revenir en arrière.

Compte tenu de ses appels à l'unité, M. Clark a agi de façon prématurée vendredi soir, en annonçant qu'il sera en lice lors du prochain congrès. Sa candidature pourrait avoir des implications très graves pour le parti et le pays. Elle devrait faire l'objet d'une réflexion sérieuse, au lieu de n'être que le fruit de la détermination d'un homme qui n'accepte jamais la défaite.

Tout d'abord, la candidature de M. Clark est difficile à prendre au sérieux C'est comme si M. Claude Ryan annonçait aujourd'hui qu'il briguera les suffrages au prochain congrès des libéraux du Québec. M. Ryan a su admettre qu'il avait essuyé un échec.

Et même en supposant que M. Clark ait des chances de remporter un congrès au leadership, il est illusoire de penser qu'il pourrait obtenir un mandat plus fort que les deux tiers des voix que lui ont accordés les délégués en 1981 et en 1983. C'est plutôt le contraire. S'il réussissait, par un concours de circonstances, à répéter sa prouesse de 1976 et à se faufiler entre plusieurs candidats, il rencontrerait ensuite la même hostilité que lui a manifestée jusqu'à maintenant une portion importante de son caucus. Le parti serait plus divisé qu'auparavant.

Les adjoints de M. Clark signalent que ce dernier a le droit d'être candidat. C'est vrai. Mais s'il est l'homme que l'on prétend, il doit faire passer les intérêts du parti avant les siens.

Si M. Clark se présente et qu'il est littéralement balayé par ses rivaux, il risque de devenir un autre John Diefenbaker. On connaît les torts causés au parti par l'ancien «lion» des Prairies demeuré amer à la suite de sa défaite du 9 septembre 1967, aux mains de M. Robert Stanfield. Ils sont encore nombreux à croire que la rancune de M. Diefenbaker a peut-être été en partie responsable de la victoire des libéraux en 1972. C'est le même John Diefenbaker qui a déclaré publiquement lors d'une campagne qu'on ne pouvait pas confier le pays à n'importe quel «passing Joe».

Si M. Clark fait bonne figure dans la course au leadership mais qu'il essuie tout de même un échec, sa base militante concentrée surtout dans l'Ouest, sera encore plus désabusée.

Bref, quoi qu'il advienne, le chef conservateur a peu de chances de réunifier le parti. Bien au contraire, il lui fait courir des risques énormes en se portant candidat.

Si M. Clark a véritablement à coeur les intérêts de son parti et ceux du pays, il doit plutôt démontrer la maturité que cela implique, et laisser le Parti conservateur se choisir librement au nouveau leader. On soutenait encore dans son entourage, dimanche matin, qu'il était le seul homme de la situation. C'est une thèse inacceptable. Il n'y a pas de monopole en ce domaine, sinon dans l'esprit de ceux qui se croient irremplaçables.

Par contre, M. Clark a tout à offrir actuellement à son parti. Il a l'expérience du pouvoir et de l'opposition, il est un parlementaire redoutable à la Chambre des communes, il s'est gagné le respect du Québec, et il jouit de la sympathie des Canadiens de l'Ouest. S'il acceptait de servir loyalement et sans amertume sous un nouveau leader, quel qu'il soit, il serait un atout inestimable pour son parti. Il deviendrait probablement l'un des principaux artisans d'une réunification de cette formation politique.

C'est à ce chapitre et à ce chapitre seul que doit se situer aujourd'hui la réflexion de M. Joe Clark. Compte tenu de son peu de temps à la tête du gouvernement canadien, c'est sur son attitude au cours de l'année 1983 qu'il sera jugé par les historiens. Le courage et l'audace sont des qualités nécessaires à un leader politique, mais il ne faut pas les confondre avec la témérité. Si la décision à venir de M. Clark n'est que téméraire, elle sera la risée des livres d'histoire.

La prison à des chefs syndicaux

On peut discuter longuement à savoir si les condamnations à l'emprisonnement prononcées vendredi contre Jacques Morrissette, président du syndicat des travailleurs de l'entretien de la CTCUM, et les membres du bureau de direction du même syndicat, étaient les peines les plus indiquées dans les circonstances.

Ces chefs syndicaux ont été trouvés coupables d'avoir violé une injonction en novembre dernier, injonction leur ordonnant de ne pas se mettre en grève. Le délit est en soi très grave. Mais, bien des gens feront observer que ces messieurs ne sont pas des criminels de droit commun. Ils n'ont volé, ils n'ont tué personne. Fallait-il vraiment les envoyer à Bordeaux?

C'est un cas où l'unanimité ne se fera jamais. M. Morrissette et ses collègues du bureau de direction du syndicat ont privé les Montréalais de leur service de transport en commun. Leur emprisonnement ne dédommage vraiment pas leurs victimes. Il peut même apparaître comme un acte de vengeance.

En contrepartie, on sait bien qu'une amende n'affecte pas tellement les personnes et le syndicat concernés. La maison mère syndicale (dans ce cas-ci, la CSN) est alors là pour payer les pots cassés. Et la désaccréditation est généralement considérée comme une sanction exagérée. Mais la révocation du privilège de la retenue des cotisations à la source aurait pu faire aussi mal au syndicat tout en ayant un caractère moins odieux que l'emprisonnement.

Encore une fois, les opinions resteront partagées là-dessus. Très peu de gens, cependant, oseront dire que le geste prémédité de ces chefs syndicaux ne commandait pas une condamnation sévère.

En effet, on est là devant un cas de désobéissance civile. Et, comme le faisait remarquer le juge en chef de la Cour supérieure, M. Jules Deschênes, dans une conférence qu'il donnait le 2 septembre dernier à Toronto, «si la société peut tolérer qu'en vue d'accélérer un changement dont l'urgente nécessité s'accommode mal de la lenteur du processus démocratique, des citoyens entreprennent de violer la loi, elle ne saurait accepter, sans risquer de sombrer dans l'anarchie, que ces mêmes citoyens échappent aux sanctions auxquelles ils se sont délibérément exposés... Sous peine de perdre toute autorité et toute crédibilité, l'Etat ne peut se payer le luxe de laisser bafouer la loi ni, par extension logique, les ordonnances des tribunaux».

Il arrive que les «anarchistes» d'hier deviennent les législateurs de demain. L'histoire est là pour nous dire que même des terroristes ont pu devenir, avec le temps, des héros.

Mais, en attendant un changement de consensus social, ceux qui se livrent à la désobéissance civile ne peuvent crier au scandale si le bras de la justice s'abat sur eux. D'ailleurs, M. Morrissette et ses compagnons savaient pleinement ce à quoi ils devaient s'attendre. Ils l'avaient même accepté à l'avance en quelque sorte.

Vincent PRINCE

LIBRE OPINION

La francophilie de Joe Clark aura causé sa perte à Winnipeg

L'auteur de cette libre opinion était délégué du Québec au congrès du Parti progressiste-conservateur qui s'est tenu en fin de semaine à Winnipeg.

Des traces solitaires sur le tapis de neige immaculée recouvrant le cimetière de Saint-Boniface menaient à l'épitaphe de Louis Riel où une couronne de fleurs fraîchement déposée contrastait avec l'entourage des autres monuments. Assis dans mon auto après avoir fui l'atmosphère pesante du Centre des congrès de Winnipeg où Joe Clark analysait encore les résultats et décidait de son avenir politique et où les délégués y allaient de leurs commentaires sur leur échec à unifier le parti, mon regard se porta sur la charrette dans laquelle Riel avait été transporté au gibet.

C'est alors que commencèrent à se dérouler dans ma tête les souvenirs d'histoire qu'on n'enseigne plus à l'école d'aujourd'hui: le gouvernement provisoire de 1889, les Patriotes, l'acharnement constant de l'esprit francophone britannique à travers notre courte histoire pour mater, annihiler ou dominer une culture autre que la leur.

L'analogie entre les événements résultant de la défaite morale d'un Joe Clark sympathique et ouvert au nationalisme des francophones et les forces omniprésentes et subtiles de la majorité anglophone peut sembler «tirée par les cheveux», mais elle n'est pas loin de la triste réalité. Lysiane Gagnon et Gilbert Lavoie touchaient d'ailleurs le sujet dans LA PRESSE de samedi dernier.

En effet, quoi qu'en disent ou qu'en diront les analystes de tout acabit, il est évident qu'à partir du moment où Clark s'est montré ouvert et compréhensif à nos aspirations légitimes, la flamme coloniale de la droite du parti s'est transformée en brasier ardent et l'engrenage bien huilé de la machine en attente de «l'Union Jack» a commencé le sombre travail. Dans tous les coins du pays, des groupuscules ont fomenté la chute d'un modeste villageois de la Saskatchewan devenu conscient de la dualité immuable du pays. Ironie du sort, cette franchise et cette honnêteté propres à Joe Clark ont été la cause majeure de sa deuxième chute, et sans vouloir faire de parallèle avec la tournure biblique des événements, il y a de fortes chances que la nation francophone ait manqué le «Train de la Dernière Chance» en participant significativement au glas d'une alliance possible entre le Haut et le Bas Canada. L'Histoire vient de se répéter pour la xième fois: de nouveau on a vu des nôtres devenir l'objet de trahison à l'intérieur de nos rangs.

Les méthodes ne sont plus aux rébellions matées à coups de fusils et de canons contre des gens enfermés dans des églises, mais adaptées à l'évolution à coups de millions. Il n'y a plus de charrette pour transporter les rebelles à la potence, mais les résultats sont aussi meurtriers.

Alain DROUIN
Montréal

Pour un parti travailliste

Notre Lech Walesa national, Yvon Charbonneau, crie bien haut que la lutte est maintenant politique. (...)

Le Québec est devenu la Pologne de l'Amérique, à une exception près: c'est que la très grande majorité de la population, exaspérée par la crise, le chômage et les impôts, est pour une fois du côté du gouvernement.

Alors, que celui-ci agisse à la polonaise, qu'il rende illégal tout syndicat participant à la grève, qu'il leur enlève la formule Rand et crée de toute pièce un vrai syndicat qui fera du syndicalisme et non de la politique.

Enfin, que Charbonneau, Corriveau et les autres forment un vrai parti politique s'ils veulent prendre le pouvoir. Ainsi le nouveau syndicat sera nettoyé de toute cette crasse politique à tendance marxiste et la population du Québec pourra répondre de vos actes par leurs votes. Avez-vous peur de leur réponse? Est-ce pour cela que vous vous réfugiez derrière les syndicats?

Enfin, quand tout cela sera réglé, vous pourrez chanter qu'on a besoin d'un pays sans chômage.

Jean ST-ONGE
Contrecoeur, Qué.

TRIBUNE LIBRE

L'école secondaire injustement décriée

Le dimanche 10 janvier, j'ai écouté à l'émission «Les Beaux Dimanches» un reportage intitulé «Une école bien secondaire». Etant la mère de 4 enfants de 13 à 18 ans et membre du comité d'école de l'école secondaire Marguerite-Bourgeoys de St-Jean, ma réaction à ce reportage en fut une de colère et de révolte. Quand on connait l'image négative qu'ont la plupart des gens, de l'école secondaire, je m'interroge sur les buts que poursuivaient les réalisateurs. Bien sûr, il y a des problèmes à l'école, bien sûr les taux d'échec sont très élevés, bien sûr certaines écoles sont secouées par la violence... mais on oublie un certain nombre de réalités.

Les taux d'échec sont élevés mais à l'époque des instituts techniques et des collèges classiques quelle proportion des enfants du Québec se rendait au niveau secondaire? Les taux d'échec étaient moins élevés, certes, mais à peine 10% des enfants avaient la possibilité d'étudier. Les écoles secondaires sortent tout juste de l'adolescence; elles ont été secouées par des crises. Mais comment peut-on affirmer que l'ensemble des élèves sont des monstres en puissance?

Beaucoup laissent tomber les études ou s'en désintéressent. Est-ce nécessairement leur faute ou la faute des professeurs? J'en rencontre à l'école de ces élèves et de ces professeurs. Je rencontre des élèves aux horaires chargés, soumis aux contraintes des autobus, qui doivent vivre sous pression sans avoir toujours à la maison le support dont ils auraient besoin.

J'en rencontre des professeurs qui sont aussi soumis aux mêmes contraintes d'horaire, qui aimeraient avoir plus de temps pour rencontrer les élèves, mais ceux-ci ont moins d'une heure pour diner et doivent prendre l'autobus dès la fin des cours; les professeurs connaissent les étudiants et décèlent souvent des problèmes, mais ils se plaignent qu'ils n'ont pas ou peu de contact avec les parents. Je n'ai jamais eu connaissance qu'un enseignant ait refusé de rencontrer un parent même en dehors des rencontres officielles pour le bulletin.

Les enseignants et la direction de l'école que je connais se plaignent du manque de ressources. Les conseillers et les aides (orienteurs, psychologues, infirmières, etc.) disparaissent les uns après les autres et ne sont pas remplacés. Les ressources physiques font également défaut: on manque d'argent, on manque de place, on manque de volumes! Le directeur de Marguerite-Bourgeoys disait l'autre jour: «Comment peut-on empêcher de se bousculer 35 élèves qui vont en même temps chercher leur manteau dans un espace de 5 pieds X 15 réservé aux cases.» On manque beaucoup plus de temps, d'espace et d'argent que de bonne volonté.

Je décris ce que je vois à St-Jean mais je pense que la situation ne doit pas être tellement différente ailleurs. Il y a sûrement plus de problèmes dans des écoles gigantesques des milieux défavorisés des centres urbains, mais les enseignants et les élèves ont-ils choisi de vivre dans ces «éléphants blancs», fruits du patronage et des idées de grandeur d'une certaine époque. Sont-ils responsables des problèmes humains qu'ils créent ou accentuent. Ce n'est sûrement pas en diminuant les ressources humaines ou matérielles que la situation va s'améliorer.

Je n'ai pas de solution toute faite, mais je n'admets pas qu'on nous présente une vue aussi partiale et aussi pessimiste de notre système secondaire d'éducation.

Claire-Andrée LECLERC
St-Jean-sur-Richelieu

Madame Louise Cousineau
Journaliste

Madame,

Comme vous le dites dans votre article du 11 janvier 1983 («Les horreurs de l'école secondaire»): «Ce sont les petites écoles secondaires publiques qui existent encore dans le système scolaire québécois et où les élèves reçoivent un enseignement décent, d'enseignants qui les connaissent par leur nom et s'inquiètent de leurs progrès.»

Eh oui, ça existe encore chez nous... à l'école secondaire publique Louise-Trichet. Et les enfants sont heureux. Le Comité de parents tient à témoigner sa satisfaction d'avoir dans son milieu une petite école secondaire publique comme celle que vous décrivez.

Le Comité de parents de l'école secondaire Louise-Trichet

Madame Louise Cousineau
LA PRESSE

Madame,

J'aimerais répondre à votre article paru dans LA PRESSE concernant le film: «Une école très secondaire». Il existe, comme vous le dites, de petites écoles secondaires qui offrent un enseignement personnalisé et où les élèves sentent qu'ils apprennent quelque chose. Mon école, par exemple.

Elle se situe dans le quartier de Montréal-Ouest, dans une petite rue perdue en arrière de chem...s de fer. Et pourtant, les élèves y viennent des quatre coins de Montréal. C'est un «junior high school» comme on l'appelle en anglais: étudiants des secondaire I et II y sont mis ensemble avant de faire le grand saut vers les grosses polyvalentes.

Qu'y enseigne-t-on? L'école secondaire Royal Vale est une école d'immersion. Les élèves, anglophones pour la plupart, suivent pendant toute la journée des cours en français, sauf pour les cinquante minutes qu'ils passent avec leur professeur d'anglais. (...)

L'école Royal Vale existe depuis plus de dix ans. Située d'abord sur la rue Dupuis, elle a été déplacée il y a trois ans dans l'annexe de l'école secondaire Montréal-Ouest. On a pensé à ce moment-là que ce serait sa fin, mais elle a continué d'exister et s'est même enrichie de plusieurs classes. Cette année, elle est sur la liste des écoles destinées à être fermées. Les parents se battent pour la garder ouverte et ont écrit plusieurs lettres de protestation.

Réunis en comités ils étudient la possibilité de faire de Royal Vale une école «alternative», c'est-à-dire une école spéciale qui aurait toutes les qualités d'une école privée (tout en restant publique). On mettra l'accent sur la discipline, les arts, le français (bien enseigné), l'anglais, la biologie, les sports, etc., sans oublier l'intégration des ordinateurs et une grande participation des élèves à la vie de la communauté.

Si ce projet ne réussit pas, j'ai bien peur que les élèves soient obligées de retourner dans les grosses polyvalentes et soient privés de tout ce que nous leur avons offerts jusqu'à présent.

Nelly GUANICH
Professeur
Montréal

Le budget de $2.1 millions de la CECM

Je veux apporter quelques éléments complémentaires, au sujet du budget de $2.1 millions voté par la CECM à la session du Conseil des commissaires tenue le 19 janvier courant (reportage de Mariane Favreau, 20 janvier, page B8).

Le budget en question est financé en totalité par le Conseil scolaire de l'île de Montréal (CSIM) qui obtient à cette fin des subventions du ministère de l'Education. Le CSIM a déjà prévu les sommes nécessaires pour couvrir les budgets d'élection scolaire 1983 des huit commissions scolaires de l'île de Montréal.

Le projet de réforme scolaire du Dr Camille Laurin, ministre de l'Education, n'a pas changé la loi actuelle qui oblige les commissions scolaires à mettre en marche les préparatifs nécessaires aux élections de 1983, en respectant un échéancier assez strict, comprenant, entre autres, le recensement des électeurs, dès le 26 février prochain, et d'autres opérations que note Mariane Favreau dans son reportage.

Ce coût de $2.1 millions pour des élections démocratiques qui se tiennent tous les trois ans dans la plus grande commission scolaire de la province (elle comptera en septembre 1983 environ 110,700 élèves des niveaux primaire et secondaire, plus une clientèle adulte de quelque 4300 étudiants) n'apparaît pas exorbitant en regard des coûts estimés de la réforme de structures proposée dans le Livre blanc du ministre de l'Education. Selon des estimations très modérées faites par la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, en effet, le coût de cette réforme serait de $73,382,500 au moins par année et de $251,319,523 pour les cinq prochaines années. Dans son étude des coûts du projet de restructuration scolaire du ministère de l'éducation, la FCSCQ déclare: «... nous nous sommes fiés aux économies et aux coûts estimés par le Conseil du trésor, dans un mémoire de ce dernier datant d'avril 1982. (Citation de *Le Commissaire d'écoles*, publié par la FCSCQ, vol. 15, no 4, 20 décembre 1982).

Louis BOUCHARD,
commissaire, quartier 15
et vice-président de la CECM.

Grands discours, petits faiseurs

J'ai lu l'article de Mariane Favreau dans **La Presse** du 20 janvier («Commission scolaire Jacques-Cartier — Les parents favorables aux responsabilités accrues proposées dans le Livre blanc»).

J'aimerais souligner qu'effectivement les parents y sont favorables à 71.9%, mais que seulement 15.3% des parents ont l'intention de s'impliquer dans ce nouveau partage.

Selon ce sondage: «Ce sont d'ailleurs les mêmes parents qui se sont impliqués dans le passé qui expriment le désir de s'impliquer dans l'avenir.» Parmi ceux qui ne se sont pas impliqués antérieurement dans un comité d'école: «leur intention de s'impliquer dans le futur est beaucoup plus faible, ce qui laisse peu de place à un changement au plan de la motivation.»

Je crois que cette mise au point est nécessaire pour bien refléter les résultats de ce sondage. Penser, parler et agir sont trois verbes bien différents et il est plus facile de faire les deux premiers que de mettre le troisième en pratique.

Danielle LAVIGNE-PAQUET
Longueuil

La loi doit reconnaître la valeur du travail de la femme au foyer

Madame Judy Erola
Ministre responsable de
la Condition féminine
Ottawa

Madame le Ministre,

La Fédération des unions de familles apprécie votre interrogation au sujet de la discrimination qui existe dans le partage des biens entre époux et votre contestation de la décision récente de la Cour suprême du Canada dans une cause de divorce parce qu'elle n'a pas tenu compte de la valeur du travail de la femme au foyer.

Vous rejoignez par ce fait la prise de position de notre Fédération qui, le 20 mai 1981 et conjointement avec d'autres organismes familiaux et féminins du Québec, incitait fortement le ministre de la Justice du Québec et les membres de l'Assemblée nationale à ouvrir plus largement la notion de compensation, lors du partage des biens entre époux, pour y inclure:

1— l'apport économique en biens et en services;
2— l'apport économique et social de la personne au foyer qui élève et éduque les enfants.

En réponse, le ministre de la Justice du Québec, par son attachée politique, nous expliquait que la nouvelle législation ne serait pas limitative dans sa portée et qu'elle comprendrait tout autant l'apport économique que social ou autre.

Cette disposition de la prestation compensatoire est entrée en vigueur au Québec le 1er décembre 1982. Elle reconnaît à chacun des époux le droit d'exiger une évaluation de sa participation à l'enrichissement de son conjoint.

Mais voilà! La prestation compensatoire en droit familial québécois ne s'applique que pour la séparation de corps, le divorce étant de juridiction fédérale. Tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas eu d'amendements au partage des compétences de la Loi constitutionnelle ou à la Loi fédérale sur le divorce, la reconnaissance de la valeur du travail de la femme au foyer ne sera pas reconnue lors du divorce.

Vous êtes donc, Madame le Ministre, bien placée pour inciter le Parlement fédéral à légiférer en la matière et nous vous remercions de votre appui à cette cause commune.

La présidente de la FUC
Jeannine L.-THERRIEN

Trop de divorces

Il y a assez de personnes rejetées, assez d'enfants désorientés, ne sachant plus faire confiance à la vie, assez de familles divisées par le divorce. Il y a en déjà beaucoup trop.

Un divorce c'est une sorte de guerre au fond, et la guerre c'est toujours un malheur. Il y a des gagnants et des perdants à la guerre et aussi des blessés graves et des morts. Les enfants, surtout, même assez vieux, sont brisés par la rupture du couple de parents. S'ils souffrent trop, ils essaient de se durcir le coeur contre un des parents, mais on vit mal avec le coeur dur et on ne vit pas pleinement.

Est-ce que nous sommes devenus fous? Est-ce que nous avons tué le gros bon sens qui sommeillait au fond de nous? Avons-nous fini par croire qu'un couple et une famille, ce n'est plus important? Partant de là, aux premiers signes de difficultés dans le couple, nous devenons prêts à tout détruire. On ne commence pas le traitement d'un furoncle par l'amputation d'un membre... Nous sommes-nous laissé convaincre que, choisir de divorcer, c'était prendre une décision courageuse, ou bien banale et ordinaire, mais tout à fait de notre temps? Pourtant, la démission, l'abandon, le rejet, le refus de pardon sont des attitudes aussi vieilles que l'humain.

Nous aurions probablement intérêt à remettre en valeur dans nos vies le pardon, la patience, la fidélité et le respect de l'autre. Nous pourrions ensuite comparer les résultats avec ceux que rapportent la rancune, le cynisme, le mensonge et le mépris de l'autre. Qu'avons-nous à perdre? L'amour attire l'amour aussi sûrement que la haine attire la haine. Devinons-nous toute la haine qui se cache derrière l'indifférence, la froideur et l'ironie? Si la victime qui reçoit un tel sentiment réagit avec la violence du désespoir, il n'y a là rien d'étonnant.

La personne à qui on retire l'amour donné est blessée profondément et pour longtemps, surtout quand on avait conclu avec elle une alliance.

Je suis convaincue qu'il n'existe pas de bons divorces, pas plus que de bons meurtres ou de bonnes guerres.

M. JARRY
Montréal

Fais le tour de ton nid

Connaissez-vous votre municipalité?

Que savez-vous sur...
- le conseil municipal?
- les règlements municipaux?
- les taxes municipales?

Êtes-vous un citoyen intéressé par...
- le zonage?
- la politique?
- les services municipaux?

La Télé-université offre aux adultes qui désirent être des citoyens à part entière, de suivre à domicile le cours **La municipalité: un vécu, un projet** (POL 1001), d'une durée de quinze semaines.

Ce cours vous propose entre autres:
— de comprendre le fonctionnement, les pouvoirs et les champs d'action de la municipalité;
— de mieux connaître les caractéristiques, les problèmes et les possibilités de votre municipalité;
— **de vous sensibiliser au rôle que vous pouvez jouer pour améliorer la qualité de la vie dans votre milieu.**

La Télé-université, une institution de formation à distance, met à votre disposition des instruments d'apprentissage vous permettant d'étudier de façon autonome, chez vous.

Pour être admis à la Télé-université, une seule condition: être âgé d'au moins 22 ans ou détenir un diplôme d'études collégiales ou l'équivalent. Les frais d'inscription sont de 7,50 $, les droits de scolarité de 50,00 $ et la documentation coûte 10,00 $. De plus, le cours **La municipalité: un vécu, un projet** donne droit à trois crédits universitaires.

Je désire recevoir de l'information sur le cours **La municipalité: un vécu, un projet** et sur les programmes offerts par la Télé-université.

Nom _____

Adresse _____

_____ Code postal _____
P

Expédiez le coupon ci-joint à:

Service d'accueil et de liaison
Télé-université
214, avenue Saint-Sacrement
Québec, QC
G1N 4M6

ou

Service d'accueil et de liaison
Télé-université
1819, boul. Dorchester Ouest
Montréal, QC
H3H 2P8

ou téléphonez à:

Tél.: 935-7401 (Montréal)
1-800-361-4342
(de l'extérieur, sans frais)

Tél.: 657-2262 (Québec)
1-800-463-4722
(de l'extérieur, sans frais)

Tél.: 545-5416 (Chicoutimi)
(Frais virés acceptés)

Université du Québec
Télé-université
Institution de formation à distance

LIBRE OPINION

Ce que doit faire M. Trudeau pour se réconcilier avec l'Ouest

L'auteur de cette lettre ouverte au premier ministre Trudeau est né et a vécu de nombreuses années dans l'Ouest canadien, plus précisément au Manitoba. Depuis 1958, cependant, il réside à Montréal. En 1965, il se présenta sans succès comme candidat conservateur dans le comté montréalais de Saint-Laurent—Saint-Georges contre John Turner. M. Warkentin est écrivain.

ALFRED WARKENTIN

Monsieur le premier ministre,

Comme vous semblez déterminé à demeurer encore quelque temps chef du gouvernement, je sens aujourd'hui le besoin de communiquer avec vous.

D'abord, je dois être franc. Je suis un conservateur, un conservateur qui a même brigué un siège aux Communes. Je vous écris, toutefois, comme simple citoyen originaire de l'Ouest et dans l'espoir, si vous devez continuer à diriger le pays, que vous puissiez vous réconcilier avec cette région qui est en train de devenir l'une des plus importantes du pays. Je le fais donc en pensant surtout à l'intérêt général du Canada. En effet, il est de plus en plus impérieux, toujours dans l'hypothèse de votre maintien au poste de premier ministre, que vous deveniez aussi le leader des gens de l'Ouest qui paient des taxes comme les autres.

Je crois, monsieur le premier ministre, que je comprends mieux l'Ouest que vous. On vous déteste, on vous tient même en abomination à l'ouest de Kenora. Même si le citoyen des Prairies ne dit pas: «que la malédiction descende sur lui, le jour et la nuit, quand il dort et quand il se lève, quand il sort de chez lui et quand il y rentre», il prend volontiers à son compte ces paroles d'Oliver Cromwell au Long Parlement: «Vous avez siégé trop longtemps ici pour le bien que vous avez pu y accomplir. Partez, que je vous dis, et que nous en ayons fini avec vous. Au nom de Dieu, partez.»

Pourtant, parce qu'on vous déteste, cela implique dans l'esprit du citoyen des Prairies que vous êtes un homme qui compte. Ce citoyen des Prairies ne se préoccuperait point des sentiments que pourrait provoquer chez lui l'apparition de n'importe quel insignifiant sur son petit écran de télévision.

Mais, pourquoi vous déteste-t-on à ce point? On vous considère un homme élégant, ouvert, brave, voire charismatique. Certains, évidemment, croient voir en vous un séparatiste inavoué, un allié de René Lévesque, un communiste, un homme qui veut latiniser le Canada, un saboteur du fait anglais. Il faudrait des encyclopédies pour trouver les explications qui se cachent derrière ce genre de raisonnement. Et pourtant on vous voit aussi comme suprêmement arrogant et intelligent, si intelligent au fait que vous parvenez à intimider, à faire paniquer même ces gens de l'Ouest qui aiment se voir comme des citoyens simples, au mode de vie simple, au langage simple, à la foi simple et aux goûts simples en matière de cuisine. On ne vous reconnaît pas cette simplicité, mais cela ne devrait pas nécessairement élever un mur entre eux et vous.

Dans le cas de l'Ouest, vous n'avez pas réussi à vous faire un ami de l'homme psychologiquement important là-bas, le fermier des Prairies. Peut-être avez-vous éprouvé de la méfiance dès le départ envers lui: vous n'avez pu le cacher lorsque vous l'avez rencontré. Au mieux, monsieur le premier ministre, vous avez semblé et vous semblez encore tolérer à peine et à distance ce concitoyen fermier. On l'a senti, notamment, dans votre fameuse réplique: «Pourquoi devrais-je vendre votre blé?» Pour choquer au même point les citoyens du Québec il vous aurait fallu vous exclamer, disons, en 1949: «Pourquoi devrais-je nommer un ambassadeur auprès du pape qui n'est, après tout, qu'un autre chef religieux?»

Votre remarque à propos de la vente du blé ne m'a pas indigné parce que j'aimerais voir le gouvernement se retirer du commerce des grains, comme le souhaiteraient d'ailleurs un nombre surprenant de fermiers des prairies. Il reste que dans un Canada qui protège le textile, l'automobile, la machinerie agricole et autres produits manufacturés de l'Est, le fermier de l'Ouest se sent aussi solitaire qu'un anabaptiste du seizième siècle devant son Dieu; et Dieu, dans le cas de l'homme des Prairies, c'est Ottawa. Le fermier des Prairies, quand il pense aux tarifs de l'Est et se rappelle la grande dépression, peut être un capitaliste pour tout le reste, mais, dans la plupart des cas, il reste un fieffé socialiste quand il s'agit de la Commission du blé. Le pétrole représente peut-être l'avenir pour l'Ouest. Par contre, le blé n'est pas seulement le passé, le présent et l'avenir, il faut partie de la psychologie du fermier; plus qu'une ressource, c'est une idée, une promesse.

Par le biais de la culture du blé, le fermier des Prairies contrôle l'Ouest. Grâce au blé, les hommes importants dans l'Ouest sont les fermiers, leurs enfants et leurs petits-enfants, même si ces derniers peuvent en être rendus à travailler dans les grandes tours à bureaux de Winnipeg, Régina, Calgary Edmonton et Vancouver ou à exercer la profession d'enseignants dans les petites villes ou municipalités. Bien des gens de l'industrie pétrolière préféreraient se retrouver sur une ferme. Psychologiquement, ils restent des fermiers.

Monsieur le premier ministre, j'écris tout cela, encore une fois parce que je souhaite la paix entre Pierre Trudeau et l'Ouest, entre l'actuel gouvernement d'Ottawa et l'Ouest. Et, comme vous semblez bien devoir régner encore deux ans, et peut-être même davantage, il y va donc de l'intérêt national. Monsieur le premier ministre, faites-vous inviter dans les salons et les cuisines de l'Ouest canadien; parlez du passé agricole des vôtres en commençant par votre père; faites savoir aux gens de l'Ouest que vous pouvez être un des leurs. Puis, répétez-le à la ronde. Je vous le redis en pensant toujours aux bons effets qui pourraient en résulter pour une meilleure compréhension entre vous et ces gens de l'autre bout du pays.

En raison du peu de représentativité de votre caucus, vous êtes le premier chef libéral à ne pas s'être mêlé avec des personnalités de l'Ouest qui ont orné votre parti comme Thomas Crerar, Jimmy Gardiner, Howard Winkler et quelques douzaines d'autres. Quand j'étais adolescent au début de 1957, le parti important dans l'Ouest, c'était le Parti libéral. Il n'est plus aujourd'hui qu'un fantôme avec quelques îlots de résistance dans les villes. Mais ces citadins de libéraux qu'on retrouve encore dans l'Ouest ne peuvent guère vous aider. Lloyd Axworthy est aussi éloigné de la scène où évoluent les fermiers des Prairies, avec son odeur de tombereau et la solitude de ses maisons de ferme en automne avant la saison du curling et du hockey, que pouvait l'être autrefois James Richardson.

Au début des années 70, un fermier de cette région m'apostropha en ces termes: «Alfred, tu as déjà vécu fort longtemps avec ces Montréalais sophistiqués, mais je puis te dire ceci: on dirait que tu aimerais visiter ma grange, que tu saurais quoi faire si une bouse de vache venait s'écraser sur tes souliers. Ce n'est pas le cas de James Richardson. Il y a quelques mois, ai-je appris, ce Richardson était en tournée chez un fermier quand un fumier de vache vint salir ses souliers de ville. Sa mauvaise humeur ne se dissipa que lorsque l'un de ses adjoints vint essuyer le tout avec un mouchoir de soie. Ce dédain n'aida pas sa cause ici, non monsieur. Un vrai politicien plus proche du peuple — un Diefenbaker par exemple — n'aurait pas nettoyé ses souliers de la journée, exhibant plutôt la chose comme une relique. Il ne s'en serait débarrassé que sur l'avion le ramenant à Ottawa. Oui, monsieur!»

Monsieur le premier ministre, l'Ouest, à l'instar du Québec, a la capacité de détruire le Canada. Et, contrairement au Québec, ce serait à son avantage de le faire au plan économique.

En tant que Canadien qui estime que ce pays n'a plus tellement de chances de préserver son unité, je crois que vous devez vous préoccuper autant du problème de l'Ouest que vous l'avez fait jusqu'ici pour celui du Québec. Un début de solution consisterait à trouver votre missionnaire, votre Billy Graham. Mais, plus important encore, il vous faut apprendre à connaître vraiment vos concitoyens des Prairies. La plupart d'entre eux, vous le découvrirez, sont de superbes philosophes de magasin général. Vous pourriez même en venir à les aimer.

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

ABONNEMENT 285-6911
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.

RÉDACTION 285-7070

PROMOTION 285-7100

COMPTABILITÉ
Grandes annonces 285-6892
Annonces classées 285-6901

ANNONCES CLASSÉES
Commandes 285-7111
du lundi au vendredi 9h a 17h
Pour changer 285-7205
du lundi au vendredi 9h a 16h30

GRANDES ANNONCES
Détaillants 285-7202
National, Télé-Presse 285-7306
Vacances, voyages 285-7265
Carrières et professions, nominations 285-7320

DROITS DES AUTOCHTONES

La discussion se poursuivra au-delà de la conférence de mars

OTTAWA (PC) — Les discussions sur l'inclusion dans la constitution des droits des autochtones se poursuivront au delà de la conférence constitutionnelle des 15 et 16 mars prochains.

C'est ce qu'ont convenu, hier, les représentants du gouvernement fédéral, des provinces et des nations autochtones, lors d'une réunion préparatoire à la conférence des premiers ministres et des chefs des nations autochtones.

Selon le ministre fédéral de la Justice Mark MacGuigan, il y a d'ores et déjà consensus, parmi les ministres des Affaires intergouvernementales et de la Justice et les représentants des nations autochtones, pour prolonger le processus de définission des droits des aborigènes.

Mais selon M. MacGuigan — qui préside cette réunion de deux jours — il appartiendra aux premiers ministres et aux chefs autochtones de définir les modalités des droits des autochtones qui seront enchâssés dans la constitution canadienne.

On pourrait même amender pour la première fois la constitution afin de modifier l'article 37 qui obligeait la tenue d'une conférence sur ces questions avant le 17 avril 1983, pour prévoir des conférences constitutionnelles au cours des cinq prochaines années.

Cette continuation du processus de définition des droits à inscrire dans la constitution avait été la toute première demande des groupes autochtones.

D'entrée de jeu, hier matin, l'Assemblée des premières nations — l'un des trois groupes à participer aux discussions — avait dit craindre qu'une fois les deux jours de conférence sur les droit des autochtones terminés, les politiciens rentrent tranquilement chez eux et oublient ces problèmes, satisfaits d'avoir remplis leur obligations constitutionnelles.

Selon l'Assemblée des premières nations, il serait illusoire de penser régler la question des droits des autochtones lors d'une conférence de deux jours alors qu'il a fallu 53 ans pour en arriver au rapatriement de la constitution canadienne.

MORIN ET BÉDARD À OTTAWA

Une présence uniquement liée aux droits des Indiens

QUEBEC- La participation des ministres Jacques-Yvan Morin et Marc-André Bédard à une rencontre préparatoire à la conférence constitutionnelle de mars sur les droits des autochtones ne signifie en rien que le gouvernement Lévesque accepte de reprendre le débat sur une éventuelle révision de la constitution.

LOUIS FALARDEAU
de notre bureau de Québec

La décision de déléguer à Ottawa cette semaine les ministres des Affaires intergouvernementales et de la Justice doit plutôt être vue comme un geste éminemment pragmatique et de portée très limitée. Le gouvernement reconnait simplement qu'il ne pouvait pas, en toute décence envers les autochtones qui ne sont pour rien dans ses déboires constitutionnels, bouder plus longtemps une conférence visant, au moins théoriquement, à protéger leurs droits. Le communiqué annonçant leur participation prend d'ailleurs bien soin de préciser que les deux ministres laisseront la place à des fonctionnaires-observateurs dès que d'autres sujets seront abordés.

Défendre les droits des Indiens

Pour bien comprendre la situation, il faut rappeler que cette conférence sur les droits des autochtones découle directement de la nouvelle constitution canadienne, qui prévoit sa tenue dans l'année suivant le rapatriement. C'est ce qui explique que le gouvernement Lévesque, qui n'a jamais accepté cette constitution modifiée sans son accord, ait toujours fait preuve de froideur à l'endroit d'une conférence qui s'inscrit dans sa foulée et vise à la parfaire.

Ce n'est que lorsqu'il a rencontré les Indiens du Québec en décembre, et parce qu'ils l'ont imploré d'aller à Ottawa en mars, que le premier ministre a pour la première fois laissé entendre qu'il pourrait en effet s'y rendre et uniquement pour défendre leurs droits. Jusqu'à hier d'ailleurs, les fonctionnaires québécois qui participaient aux rencontres préparatoires le faisaient comme observateurs.

L'affaire du droit de véto du Québec est entretemps venue mêler les cartes. Dès que fut connu le jugement de la Cour suprême,

Marc-André Bédard

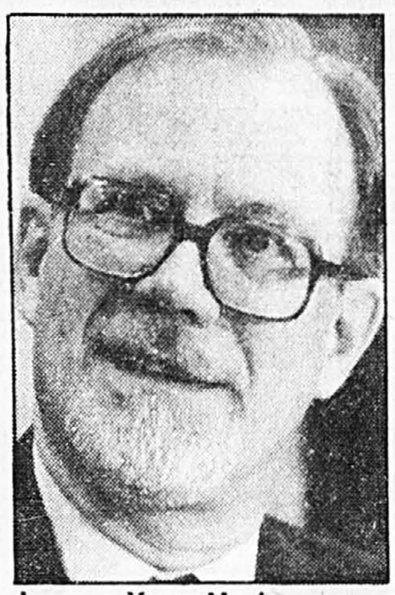

Jacques-Yvan Morin

le premier ministre écrivait à son homologue fédéral une lettre passablement injurieuse, mais qui contenait aussi une demande précise au gouvernement fédéral: qu'il entreprenne de redonner le droit de véto au Québec en faisant adopter par les deux chambres une résolution visant à amender la constitution en ce sens.

Saisissant la balle au bond, M. Trudeau lui a répondu qu'il conviendrait plutôt de discuter d'abord de ce sujet avec les autres provinces, et que la conférence de mars serait le lieu idéal pour le faire.

Le droit de véto d'abord

Mais, si le gouvernement Lévesque souhaite aller chercher un droit de véto pour le Québec, ou un droit de retrait toujours assorti d'une pleine compensation financière—une forme de protection qu'il juge au moins équivalente—, il ne veut absolument pas que l'étude de cette question se fasse concurremment avec la reprise du débat constitutionnel, l'accent étant mis cette fois sur le partage des pouvoirs et les institutions fédérales.

Or, c'est bien ce qui semble se préparer. Des provinces ont déjà fait mettre à l'ordre du jour de la rencontre de mars des questions comme le droit familial et les tribunaux administratifs, tandis qu'Ottawa, avec sa commission MacDonald et son comité sur le Sénat, montre qu'il considère les modifications de l'année passée comme n'étant qu'une première étape.

Le Québec n'est pas preneur pour bien des raisons. On dit que ce serait légitimer ce qui a été fait sans son accord, que la question lasse les citoyens plus préoccupés d'économie, qu'il faut préparer l'indépendance plutôt qu'améliorer le Canada. Mais l'argument le plus sérieux, que retient M. Lévesque et son entourage, est que le Québec est sûr de perdre une négociation menée sous l'actuel rapport de force. Après la défaite référendaire, et surtout sans droit de véto, le Québec ne peut rien gagner et risque de tout perdre, et là de légitimer une opération qui se serait faite contre lui.

Donc le droit de véto d'abord. Mais Québec ne demandera que la question soit mise à l'ordre du jour que s'il est certain d'obtenir gain de cause. Or, M. Trudeau étant pour le véto mais contre le droit de retrait compensé, et les provinces anglaises pensant tout juste le contraire, on voit que l'affaire n'est pas dans le sac!

La participation de Québec à la conférence de mars se limitera donc très probablement à parler des droits des autochtones. Et même là on peut encore reculer puisqu'on n'a pas annoncé officiellement qu'on y serait. De sorte que si les ministres Morin et Bédard constataient que l'affaire est le panier de crabes inextricable qu'on dit, le Québec pourrait encore éviter d'en être.

CONSTRUCTION D'UNE USINE À WINDSOR

Lumley ne fera pas de quartier à Chrysler

OTTAWA (PC) — Le ministre de l'Industrie et de l'Expansion économique régionale Ed Lumley, encouragé par la section canadienne des Travailleurs unis de l'automobile, a promis hier qu'il ne fera pas de quartier pour Chrysler, qui a décidé récemment de reporter certains de ses engagements au Canada, malgré les obligations qui lient la compagnie au gouvernement.

Le ministre estime qu'il possède l'autorité et les moyens pour parvenir à convaincre le géant américain de l'automobile de revenir sur sa décision. Chrysler a cessé l'opération de son usine de suspension et est revenu sur sa décision de construire une usine de machinerie diésel.

M. Lumley a admis que Chrysler n'a pas encore suggéré d'alternative valable pour redonner du travail aux 1,400 ouvriers qui se voient congédiés, à cause de la fermeture et du report.

Ces deux usines étaient ou allaient être construites à Windsor, en Ontario, où le taux de chômage atteignait 18,4 pour cent, en décembre 1982.

Devant la menace que fait peser Ottawa sur le géant de l'automobile, il reste peu probable que Chrysler courra le risque de perdre les 11 pour cent de sa clientèle que représente le marchécanadien et, surtout, les profits tant convoités, a commenté le ministre canadien.

M. Lumley a averti Chrysler qu'il n'obtiendra aucune aide financière d'Ottawa jusqu'à ce que la compagnie ait rempli ses promesses et engagements.

«L'inacceptable d'hier est le négociable d'aujourd'hui»

—GÉRARD-D. LÉVESQUE

«L'inacceptable d'hier est devenu le négociable d'aujourd'hui».

Affirmant voir dans les discussions en cours depuis quelques jours entre l'Etat et les syndicats du secteur public, la preuve que la solution à la crise

PIERRE VENNAT

sociale réside dans la négociation, le leader libéral, Gérard-D. Lévesque, s'en est pris hier, en conférence de presse, à la politique du gouvernement Lévesque, qu'il a appelé un gouvernement de «division» et d'oppression.

«Ce gouvernement, de déclarer M. Lévesque à l'occasion du lancement de la campagne de financement de son parti, cherche continuellement à monter une partie de la société contre l'autre».

C'est pourquoi M. Lévesque dit espérer que la population lors de la prochaine élection générale saura choisir un gouvernement d'unité, en l'occurence son parti.

Fortement applaudi par les nombreux députés et militants présents, le leader de l'opposition s'est encore fait présenter, cette fois-ci par la vice-présidente du parti, Violette Trépanier, comme le *chef* du parti libéral du Québec.

Bien que M. Lévesque ne veuille encore dire pour l'instant si il est, ou non, candidat à la direction permanente du parti, les observateurs ne sont pas sans observer que de plus en plus, le mot *intérimaire* a été banni du vocabulaire du parti quand on parle de lui comme chef.

Ce qui n'est pas sans visiblement plaire à M. Lévesque et à lui donner une longueur d'avance sur ses futurs adversaires, si jamais il devait se lancer officiellement dans la lutte pour la direction permanente du parti.

Pierre Nadeau en quête de fonds pour le PLQ

Le Parti libéral du Québec a confié, pour la première fois, la direction de sa campagne de financement publique à un homme d'affaires prestigieux, choisi à l'extérieur de son caucus.

Mais celui-ci, l'ancien président de Petrofina Canada, jusqu'à son acquisition par Pétro-Canada, en 1981, M. Pierre Nadeau, a nié hier après-midi, en conférence de presse, entretenir des ambitions politiques.

PIERRE VENNAT

S'il faut l'en croire, par conséquent, la visibilité politique dont il jouira durant les prochaines semaines ne lui servira ni à se faire connaître comme candidat potentiel au leadership du parti, ni même comme candidat aux prochaines élections générales.

M. Nadeau veut aller chercher au moins $1 million et demie d'ici le 31 mars pour son parti et effectuera une tournée de toute la province.

Président-fondateur de la Société de développement de la Baie-James et de la Société d'énergie de la Baie James, avant de passer à Petrofina, et encore aujourd'hui administrateur de nombreuses sociétés, dont notamment la Banque royale du Canada, M. Nadeau avait déjà tâté de la politique lors de la campagne référendaire, président la campagne du Comité du non dans le comté de Mont-Royal.

Les libéraux se sont fixés un objectif de $2 millions. De ce montant, quelque $600,000 auraient déjà été receuillis, grâce notamment aux efforts du président de la dernière campagne, le député de Vaudreuil-Soulanges, Daniel Johnson.

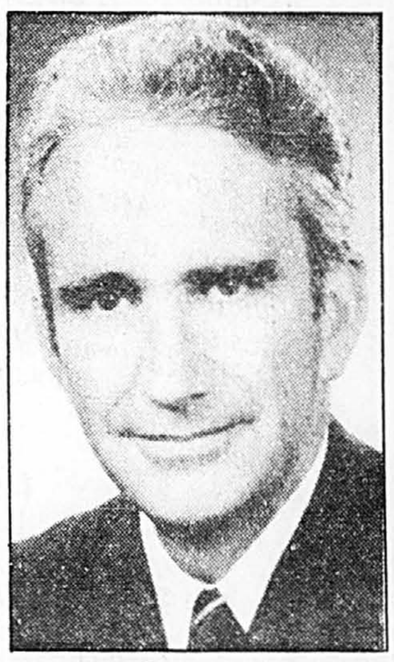

Pierre Nadeau

Celui-ci avait eu comme prédécesseur, le député de l'Acadie Thérèse Lavoie-Roux.

Mais il semble que ceux-ci n'aient pas eu tout le succès désiré, d'où l'initiative d'aller chercher un véritable leveur de fonds, connu des milieux d'affaires.

Les libéraux ont besoin de $500,000 pour leur congrès d'automne au leadership (dont le coût sera amorti sur quatre ans), $92,000 pour les trois prochaines partielles. Le reste sera partagé entre la permanence du parti et les régions de façon, dit-on, à préparer le renversement du gouvernement péquiste.

Vente d'essence au gallon: le PC passe de la parole aux actes

OTTAWA (CP) — Les députés conservateurs passent de la parole à l'acte, aujourd'hui, alors qu'ils inaugureront l'ouverture d'une station service louée dans l'ouest d'Ottawa et où ils vendront l'essence au gallon et non au litre.

Selon les 34 députés qui participent à cette affaire, les consommateurs devraient avoir le droit d'acheter l'essence en mesures métriques ou impériales.

Les stations qui vendent l'essence au gallon sont passibles d'une amende maximale de $5000 par jour et d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à deux ans.

Le ministre André Ouellet a déjà déclaré que les députés qui ne respecteront pas les règlements fédéraux concernant le système métrique ne bénéficieront d'aucun traitement de faveur, mais reste à savoir si le gouvernement libéral osera s'en prendre à des membres d'un autre parti politique.

BOWRING

HABILLEZ VOTRE TABLE EN BEAUTÉ

ÉCONOMISEZ JUSQU'À 25%

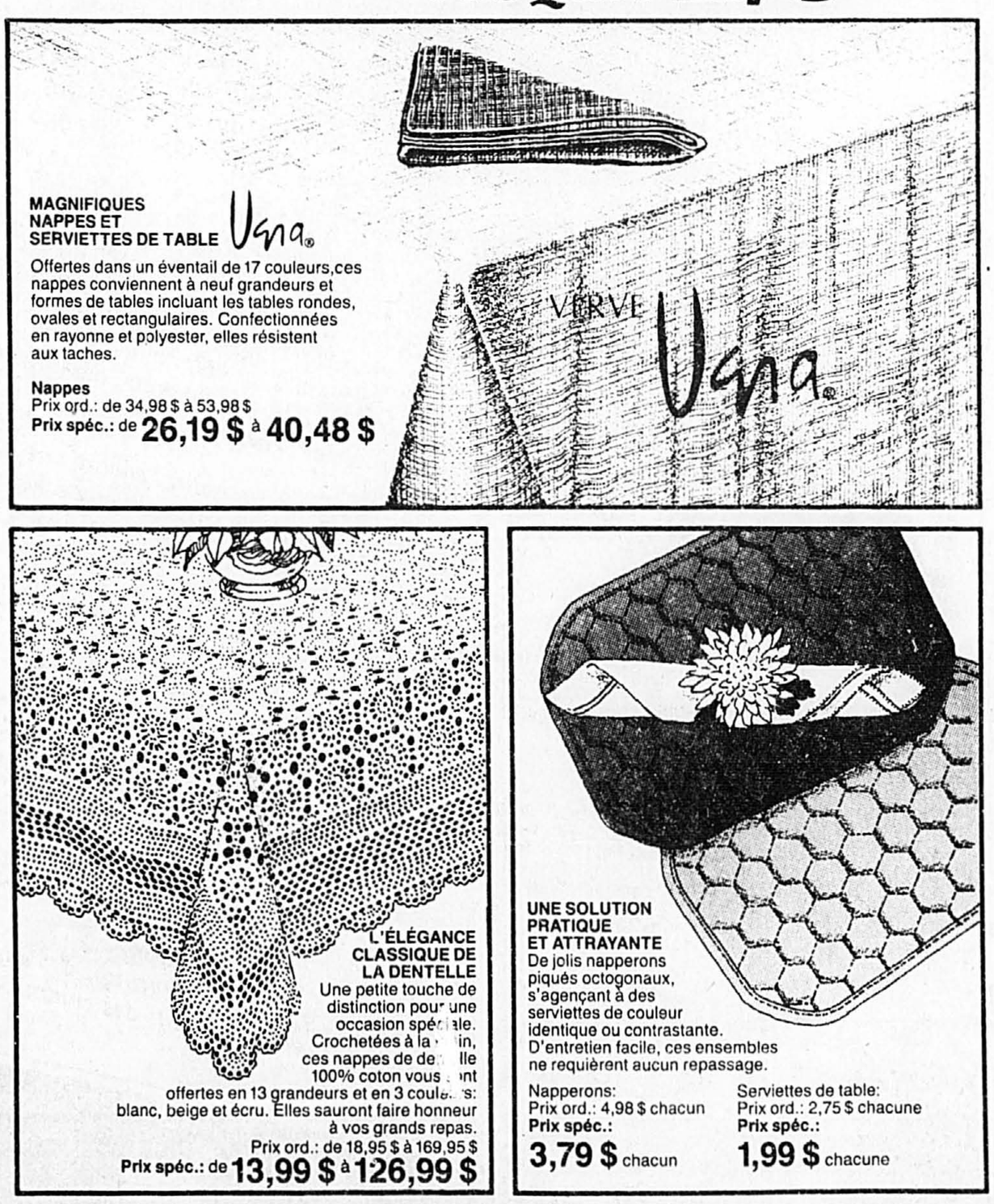

MAGNIFIQUES NAPPES ET SERVIETTES DE TABLE Vana®

Offertes dans un éventail de 17 couleurs,ces nappes conviennent à neuf grandeurs et formes de tables incluant les tables rondes, ovales et rectangulaires. Confectionnées en rayonne et polyester, elles résistent aux taches.

Nappes
Prix ord.: de 34,98 $ à 53,98 $
Prix spéc.: de 26,19 $ à 40,48 $

VERVE Vana®

L'ÉLÉGANCE CLASSIQUE DE LA DENTELLE
Une petite touche de distinction pour une occasion spéciale. Crochetées à la main, ces nappes de dentelle 100% coton vous sont offertes en 13 grandeurs et en 3 couleurs: blanc, beige et écru. Elles sauront faire honneur à vos grands repas.
Prix ord.: de 18,95 $ à 169,95 $
Prix spéc.: de 13,99 $ à 126,99 $

UNE SOLUTION PRATIQUE ET ATTRAYANTE
De jolis napperons piqués octogonaux, s'agençant à des serviettes de couleur identique ou contrastante. D'entretien facile, ces ensembles ne requièrent aucun repassage.

Napperons:
Prix ord.: 4,98 $ chacun
Prix spéc.:
3,79 $ chacun

Serviettes de table:
Prix ord.: 2,75 $ chacune
Prix spéc.:
1,99 $ chacune

Place Bonaventure/Les Galeries d'Anjou/Centre Laval/Cavendish Mall/Carrefour Laval
Place Vertu/Les Terrasses/Fairview Centre/Les Promenades St. Bruno

Nous acceptons les cartes Visa, MasterCard et American Express

B A
A 9
DR

Sainte-Foy, le 30 janvier 1983

Chers parents,

Nous savons que la situation vous inquiète. Sachez qu'elle nous préoccupe également. Nous tenons à vous donner notre point de vue sur cette négociation: vous êtes libres de le partager ou de le mettre de côté, mais nous croyons que nous avons le droit d'être entendus par vous. Ensuite vous jugerez.

À l'heure des décrets, autant les personnels de l'enseignement que les usagers, jeunes et adultes, se font mépriser. Afin d'épargner de l'argent qui servira on ne sait trop à quoi et à qui, le gouvernement est en train de désorganiser complètement le système scolaire. Et cette épargne réalisée sur le dos des jeunes et des personnels de l'enseignement ne sera jamais de l'argent sauvé puisqu'il faudra réparer les dégâts un jour. Plus d'échecs et d'abandons scolaires, voilà ce qui guette notre jeunesse.

L'enjeu: la qualité des services d'abord

La propagande de Lévesque camoufle cette réalité. Lévesque parle de nos salaires trop élevés et de notre soi-disant privilège de travailler. Nous trouvons normal de travailler et nous acceptons mal que les salaires qui nous sont dus soient coupés de 20 %. Mais nous trouvons plus importantes les conditions reliées à notre tâche et à notre sécurité d'emploi puisque ces deux aspects sont étroitement reliés et ont des effets directs sur la qualité de notre enseignement et de la vie dans les écoles.

Les décrets désorganisent l'école

Les décrets font sortir, dès l'an prochain, 9 500 enseignantes et enseignants des classes d'un seul coup: 1 enseignant sur 7. *Cela veut dire que dans l'école que fréquente votre enfant, une école de 21 enseignants par exemple, il y aura 3 enseignants de moins dans les classes l'an prochain. Si c'est une école de 140 enseignants, c'est 20 de moins dans les classes. Et cela à la grandeur du Québec.*

Les conséquences sont faciles à imaginer: ***moins d'enseignants, plus d'heures d'enseignement pour eux, de nouveaux programmes dans chaque matière, mais surtout beaucoup plus de groupes d'élèves pour chaque enseignant, et beaucoup plus d'élèves dans chaque groupe.***

Au primaire, *s'ajoutent le risque certain que disparaissent des spécialités comme la musique, les arts plastiques et l'éducation physique enseignées par des spécialistes, et la certitude que les enfants qui éprouvent des difficultés d'apprentissage seront noyés dans de gros groupes, sans l'aide nécessaire pour eux et pour les autres enfants du groupe. Pourtant c'est au primaire que l'essentiel se bâtit.*

Au secondaire, *des enseignantes et enseignants ont déjà reçu de leur directeur un aperçu de leur tâche pour l'an prochain: certains qui avaient 5 groupes d'élèves, soit environ 150 élèves, passeront à 8 groupes, soit 240 élèves par semaine. Et on fera passer sur le dos des enseignantes et enseignants le fait que la qualité des apprentissages diminue, que les enfants n'ont pas l'attention voulue — on s'en plaint déjà, imaginez — et que leur rendement scolaire diminue également.*

Les décrets ne sont bons ni pour les jeunes, ni pour les personnels, ni pour l'éducation, ni pour la société. C'est pourquoi les enseignantes et les enseignants ne les acceptent pas et sont indignés qu'on veuille les leur imposer. Parce qu'ils en connaissent les conséquences mieux que quiconque, ils considèrent de leur responsabilité de lutter pour empêcher cela. Les inconvénients actuels que nous vous causons ainsi qu'à vos enfants sont bien moins graves que ceux — dramatiques — que causera l'application même des décrets.

La négociation: il est encore temps

Maintenant, le gouvernement veut passer une loi spéciale. Aussi dure soit-elle, tout le monde sait bien qu'elle ne règlera en rien les problèmes causés par les décrets aux jeunes pour les années à venir. Les personnels de l'enseignement se sentiront pour leur part de plus en plus impuissants, démotivés. ***L'école décrétée, ce ne sera plus une école.***

Il nous paraît essentiel de redire, encore une fois, que seule une vraie négociation pourrait vraiment empêcher la désorganisation des écoles. C'est tout ce qui compte. Jusqu'à la dernière minute, soyez assurés que nous serons disposés à collaborer à tout règlement, pourvu qu'on pense au vécu quotidien des élèves et des personnels qui les servent.

Quand on sait qu'il y a trois ans, ce même gouvernement signait avec nous une convention collective, et qu'il suffirait de la conserver, à peu de chose près, pour que tout se règle. Est-ce là trop payer pour ne pas sacrifier l'avenir de notre jeunesse?

Robert Bisaillon

Robert Bisaillon,
président du groupe des enseignantes et enseignants des commissions scolaires

Centrale de l'enseignement du Québec

RADIO-TÉLÉVISION

Cable TV n'attend pas la permission de Québec: 300 abonnés ont la télé payante

■ La télévision payante est officiellement en ondes depuis minuit ce matin au Canada. Au Québec, où les câblodistributeurs attendent toujours le feu vert de la Régie des services publics, la télévision payante n'est pas encore à l'écran. Sauf à Montréal, où quelque 300 abonnés de Cable TV y ont déjà accès.

Cable TV, en effet, n'a pas attendu l'approbation de la Régie des services publics, l'équivalent québécois du Conseil de la radiodiffusion et des communications canadiennes (CRTC), pour commencer à installer chez quelque 300 à 350 de ses clients le décodeur essentiel à la captation des canaux de télé payante. Le directeur général de cette entreprise, M. Paul Chamberland, a d'ailleurs déclaré à LA PRESSE hier que sa compagnie avait retiré la demande d'autorisation de livrer la télévision payante qu'elle avait déposée la semaine dernière devant la Régie des services publics, en même temps que toutes les autres compagnies de câble de la province.

L'attitude de Cable TV signifie-t-elle que cette entreprise, propriété de M. Jean Pouliot, également propriétaire de CFCF TV canal 12, a décidé de contester la juridiction du Québec sur la télévision payante? Pressé de s'expliquer, M. Chamberland a refusé carrément d'élaborer. « Je n'ai pas d'avocat à côté de moi, je ne peux rien ajouter là-dessus », a-t-il dit.

On se souvient qu'il y a quelques années, la bataille du câble à Rimouski sur la juridiction de la câblodistribution s'est soldée par une défaite du Québec en Cour suprême, et que la Régie des services publics n'a plus de juridiction sur la câblodistribution depuis de temps-là.

M. Chamberland a toutefois été beaucoup plus bavard sur l'intérêt provoqué par la télévision payante parmi sa clientèle. Il a déclaré que Cable TV avait déjà reçu 4 150 demandes d'abonnement, particulièrement pour la chaine anglaise de First Choice. On sait que Cable TV dessert l'ouest de l'île de Montréal et que sa clientèle est majoritairement anglophone. « Nous ne pensions pas qu'autant de gens seraient intéressés pendant la période de lancement », a dit M. Chamberland. Cable TV compte 141 000 abonnés au câble.

Chez Câblevision nationale, l'autre grand câblodiffuseur de la région de Montréal, le vice-président Pierre Hébert a déclaré que c'était la politique de l'entreprise de ne livrer aucun décodeur à la clientèle avant d'obtenir le feu vert de la Régie des services publics. Les décodeurs sont-ils prêts? M. Hébert jure que la compagnie en a 25 000 et que dès que la Régie aura donné son approbation à la télévision payante, il seront livrés au rythme de 2 000 par jour par la société de messageries Courex. Selon M. Hébert, 10 000 abonnés de Câblevision ont manifesté le désir de s'abonner à la télévision payante, à Montréal et à Québec.

Par ailleurs, on a appris qu'à Toronto, tous les câblos n'étaient pas prêts non plus pour le Jour J de la télévision payante, et que seule la compagnie Rogers avait réussi à installer des décodeurs chez ses abonnés pour aujourd'hui.

L'horaire d'entrée en ondes de la télé payante est le suivant: First Choice (canal anglophone) minuit ce matin. Premier Choix (canal francophone) six heures ce matin. C Channel: ce soir.

Deux jobs pour Gilles-Philippe Delorme

Gilles-Philippe Delorme, qui animait jusqu'à la grève des techniciens *La parole est à vous* au canal 10 vient d'être nommé directeur de l'information à CJMS. On se souvient que jusqu'en novembre dernier, Claude H. Roy occupait ce poste, et qu'il détenait également le titre de vice-président à l'information du réseau Mutuel. M. Delorme a été nommé à son poste par Yves Guérard, président de CJMS. Qui s'apprête d'ailleurs à revamper sa programmation, notamment à l'heure du midi.

Par ailleurs, M. Delorme deviendra l'animateur d'une nouvelle série économique qui doit entrer en ondes à la mi-février à Radio-Québec.

Gilles-Philippe Delorme

Contenu canadien: la réglementation révisée en entier

■ HULL (PC) — Le CRTC a commandé, hier, une révision en profondeur de la réglementation concernant les quotas de contenu canadien imposés aux télédiffuseurs, et ce afin de promouvoir la production canadienne.

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes se prétend toutefois ouvert à la négociation et consultera donc les diffuseurs et tous les intervenants sur ces idées de réforme.

L'organisme fédéral juge que les Canadiens ne se trouvent pas particulièrement choyés en matière de production télévisée nationale. Ces émissions sont diffusées à des heures extrêmes ou durant une saison de faible cote d'écoute. Les Canadiens se voient ainsi privés de la « chance » de visionner et écouter une production nationale d'excellente qualité, commente le CRTC.

Avant de donner plus de mordant à ses réglementations concernant le contenu canadien de programmation, l'autorité fédérale négociera avec les entreprises impliquées dans la production nationale. Celles-ci seraient revenues sur leurs engagements visant à « produire un ensemble acceptable d'émissions intéressantes et d'un calibre compétitif, du moins dans certains secteurs », dont les émissions pour enfants et dramatiques

Les modifications pour le moins révolutionnaires que le CRTC entend proposer aux télédiffuseurs canadiens se résument en quelques points :

■ contraindre les diffuseurs à présenter une programmation composée à 35 p. cent de productions canadiennes, durant l'heure de pointe télévisée, c'est-à-dire entre 19h30 et 22h30 ;

■ établir un principe de distribution progressif des permis selon lequel plus un diffuseur devient rentable, plus il devra ajouter de contenu canadien à sa programmation ;

■ le fameux « contenu canadien » se verrait défini explicitement, selon un système de pointage fondé sur l'origine des acteurs et réalisateurs de l'émission ;

■ les diffuseurs qui présentent des émissions canadiennes jugées de qualité notable se verraient encouragés par le CRTC, qui offrirait une sorte de prime à la production.

Présentement, la réglementation canadienne exige du télédiffuseur national (Radio-Canada — CBC) qu'il meuble au moins 60 p. cent de son temps d'antenne par des émissions canadiennes. Les diffuseurs privés sont contraints à un quota de 50 p. cent de contenu canadien, entre 6h00 et minuit.

Encore Gandhi et Tootsie

■ NEW YORK (AP) — Après avoir remporté les honneurs samedi au gala des Golden Globes, les films *Gandhi* et *Tootsie* ont été hier soir les grands gagnants du New York Film Critics Circle.

Mme Goretta Scott King, veuve de Martin Luther King, a remis le trophée du meilleur film au réalisateur de *Gandhi*, Richard Attenborough.

L'acteur britannique qui incarne Gandhi, Ben Kingsley, a été pour sa part choisi meilleur acteur de l'année.

Tootsie a enlevé trois trophées, ceux de la meilleure actrice de soutien, Jessica Lange, du meilleur scénario, Larry Gelbert et Murray Schisgal et du meilleur réalisateur, Sydney Pollack.

Jean Rochefort

CHOIX D'ÉMISSIONS

19:30 (17) L'Objectif
Émission spéciale d'une heure qui fera le point sur le conflit dans le secteur public et qui fera un rappel historique des grèves depuis 1956.

20:00 (5) (8) (12) Shogun
Le deuxième épisode de cette superbe série en reprise.

20:00 (6) The Fifth Estate
Un sujet fort intéressant: les problèmes rencontrés par les Canadiens qui s'achètent des appartements à temps partagé en Floride et autres pays chauds: certains ont été victimes de vente à haute pression, certains autres ont acheté de promoteurs, qui ont fait banqueroute.

20:30 (17) «Un Etrange Voyage»
Un film qui a l'air pas mal intéressant, signé Alain Cavalier, avec Jean Rochefort. Un homme, en compagnie de sa fille, recherche sa mère disparue au cours d'un voyage en train.

HORAIRE RÉVISÉ

17:30 (57) — 3-2-1 Contact
18:00 (57) Career Connection
22:30 (57) Women and The Economy

TÉLÉ-CÂBLE

Les émissions à ne pas manquer

TVSQ 25-15 18:30

JOGGING AGROPUR

Émission d'information pour les 615,000 joggers québécois. Animation: Jo Malléjac et Claudine Douville.
Cette semaine: Chronique alimentaire et médicale.

TVCQ 24 21:00

TÉLÉ-OBJECTIF:

La direction de l'implantation et des services aux étudiants de la Télé-université informe les étudiants actuels et potentiels de 3 services: le bureau d'information, le régistrariat et les services aux étudiants.

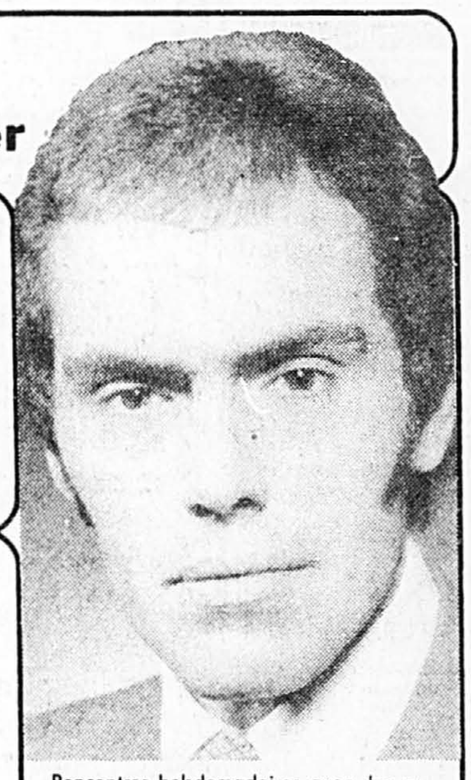

Rencontres hebdomadaires avec des artistes locaux. Cette semaine: Pauline Marcotte, peintre et Hélène Mercure, directrice de galerie. Photo: René Després. L'Art 2000, à voir au canal 9, à 23:00.

TVSQ 25-15 TÉLÉ DES SPORTS

14:30 GALA DU MÉRITE DE LA BOXE
Gala du mérite de la boxe professionnelle. Remise de 7 trophées au meilleur boxeur, au meilleur gérant et à la personnalité de l'année dans la boxe.

15:00 BASKETBALL COLLÉGIAL
Voir 1h30.

16:30 LE DERNIER DROIT
Émission d'information traitant de l'actualité dans le monde des courses.

17:00 LA BONNE HABITUDE
Voir 07h00.

17:30 LES COURSES À BLUE BONNETS
Présentation des courses du dimanche.

18:00 LE MONDE DES COURSES
Ligne ouverte, en direct de Blue Bonnets, animée par Robert Arel.

18:30 JOGGING AGROPUR
Série de 13 émissions s'adressant aux 615,000 joggers québécois. Cette semaine: chronique alimentaire: eggnog et mocha; médical: jogging et stress.

19:00 LES QUILLES
Voir 5h00.

20:00 BOXE PROFESSIONNELLE
Les meilleurs cartes de boxe professionnelles présentées au Québec. Ce soir: Eddie Melo, Nick Furlano, Denis Blais.

23:00 PHILATÉLIE
Série de 13 émissions portant sur la philatelie. Cette semaine: classification et identification avec Jean-Guy Dalpé.

23:30 LES COURSES À BLUE BONNETS
Voir 17h30.

00:00 LE DERNIER DROIT
Émission d'information traitant de l'actualité dans le monde des courses.

00:30 EN COURANT LES BOIS
Série d'émissions s'adressant aux chasseurs et aux pêcheurs. Cette semaine: chasse organisée à la caille et au faisan.

01:30 MODÈLES RÉDUITS
Série d'émissions portant sur le modélisme et la miniaturisation. Cette semaine: construction et pilotage des hélicoptères. Télé-guidage des hélicoptères.

02:30 FAISONS REVIVRE NOS ANCÊTRES
Série d'émissions portant sur la généalogie. Cette semaine: la généalogie ascendante en ligne directe. Sujet historique: les concessions de terres.

03:30 BOXE PROFESSIONNELLE
Les meilleurs cartes de boxe professionnelles présentées au Québec. Part.: Eddie Melo, Nick Furlano, Denis Blais.

06:30 LE DERNIER DROIT
Voir 00h00.

TVJQ 26-20 TÉLÉ DES JEUNES

11:30 SCIENCE ATOUT
12:00 MAG 26
12:30 JEUX DE MOTS
Invités: Isabelle Côté, Marie-Claude Quesnel, Caroline Bolduc.
13:15 FAIS DODO
13:30 RADIO-VIDÉO
Invité: Go-Go's, Rings, Kim Larsen, Abba, et John & Vangelis.
15:00 MLLE CLÉ DE SOL
Les enfants chantent en canon: «Comme il fait chaud», ils participent aussi à un jeu auditif avec des balles.
16:00 MIREILLE ET ARSÈNE LAPIN
16:30 GLOBULE ET ROBINET
«Notre avenir» Globule et Robinet essaient de se mettre dans la peau de personnes qui exercent divers métiers pour être mieux en mesure de choisir un métier.
17:00 MAG 26
17:30 AM STRAM GRAM
Fabrication d'animaux avec des cure-pipes.
18:00 MINIFÉE
M. Camille, professeur de mini-fée doit épouser une riche héritière, mais la famille de la fiancée veut absolument qu'il quitte son poste de professeur.
18:30 LE COSMOTEC
Embrouillé comme toujours, le commodore Balthazar tente d'expliquer le fonctionnement du système solaire à Meurise.
19:00 SCIENCE ATOUT
a) «J'étudie l'énergie nucléaire»; b) «La fièvre des bananes».
19:30 FAIS DODO
20:30 PARLONS MAGAZINES
21:00 LA CITÉ CABLÉE
Invitée: Lucienne Apper, responsable T.V.E.C. (porte-parole).
21:30 AVEC AMOUR
La difficulté d'aimer, un sujet toujours d'actualité. Gilles Proulx rencontre Roger Brossard, sexo-thérapeute, et vous proposera un jeu-questionnaire.
22:00 CONFÉRENCE DE RAY VINCENT
«Les idées sont des images, les images sont des plans».
23:00 MAISON, DU RÊVE À LA RÉALITÉ
Invités: Paul Legault, Jean carpentier. Sujet: nouveaux bénéfices pour les consommateurs.
23:30 LE DERNIER VOYAGE
Ce film décrit les effets de l'alcool et des drogues sur les réflexes et l'habileté des conducteurs.

Pour les régions qui reçoivent 30 canaux ou plus

TVJQ 26
22:00
CONFÉRENCE DE RAY VINCENT:

Le motivateur Ray Vincent parle de motivation personnelle quotidienne et de stimulation permettant à chacun d'atteindre les buts fixés.

Pour les régions qui reçoivent 21 canaux

TVJQ 20
17:00
MAG 26:

L'animatrice Louise Arbique nous présente des extraits de la pièce Icare, interprétée par des comédiens du théâtre des Pissenlits. Il est aussi question de l'Atelier Circus.

Ces émissions sont présentées aux abonnés des systèmes de câblodistribution faisant partie du Réseau Inter-Vision

Cablevision nationale	270-6161
Télécâble Vidéotron	656-2111
Télécâble de la Rive Sud	833-1920
Câblovision Haut Richelieu	346-1127
Transvision Rive Sud	655-6300
Télécâble des Mille Iles	471-2710

15 ou 20 s'adresse aux abonnés qui reçoivent 21 canaux; (24) (26) ou (31) s'adresse aux abonnés qui reçoivent 30 canaux ou plus. **À QUÉBEC:** «Sports et Loisirs» est diffusé au canal 29. «Enfants et jeunesse» au canal 26 et «Cours» au canal 25.

MUSIQUE

Claude Gingras

ON PRÉPARE « FIDELIO »

OSM: pas de concerts avant février

C'est relâche à l'Orchestre Symphonique de Montréal cette semaine et la semaine prochaine. Les musiciens répètent, sous la direction de leur ancien chef, Franz-Paul Decker, l'unique opéra de Beethoven, *Fidelio*, qui prend l'affiche mardi soir prochain, 8 février, salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts, pour la série habituelle de sept représentations.

Ce midi a lieu la traditionnelle rencontre de presse avec les artistes et artisans de cette nouvelle production de l'Opéra de Montréal. Un compte rendu paraîtra dans ces pages demain et un article de présentation de l'oeuvre et de la production suivra samedi, dans notre cahier Arts et Spectacles.

Les concerts de l'OSM reprendront les 15 et 16 février. Le programme, inscrit dans la série des « Grands Concerts », marquera une nouvelle rentrée de Charles Dutoit. Le directeur artistique de l'OSM dirigera alors la suite *Ma Mère l'Oye*, en guise de préparation à un nouveau disque Ravel enregistré l'été prochain, et *Cantique de durées*, du Montréalais Gilles Tremblay, en hommage au 50e anniversaire du compositeur. Au même concert, le pianiste roumain Radu Lupu jouera le premier Concerto de Brahms. La veille de ce concert double, soit le lundi 14 février, Dutoit annoncera en conférence de presse le programme de la prochaine saison (la cinquantième) de l'OSM.

Le Trio Borodine

Le Trio Borodine, formé de musiciens soviétiques qui ont quitté leur pays en 1976, est l'invité des concerts publics du Réseau français de Radio-Canada vendredi, 20h30, salle Claude-Champagne. Rostislav Dubinsky, violoniste, Yuli Turovsky, violoncelliste (et professeur au Conservatoire de Montréal), et Luba Edlina, pianiste, composent cet ensemble qui s'est déjà produit à la salle Wilfrid-Pelletier, dès après son départ d'URSS, sous le nom de « The Great Borodine Trio ». Vendredi soir, le groupe jouera un Trio de Haydn (do majeur, Hob. XV:27), le Trio op. 67, en mi mineur, de Shostakovitch, et le second Trio de Schubert, op.100 (D.929), en mi bémol.

Le Trio Borodine a enregistré récemment les deux Trios de Schubert et le Trio de Tchaïkovsky pour la petite marque britannique Chandos; pour la même marque, M. Turovsky et Mme Edlina ont signé un disque réunissant les Sonates pour violoncelle et piano de Prokofiev et de Shostakovitch.

Concert-bénéfice

Janusz Wolny, baryton polonais éliminé au premier tour du Concours international de chant de Montréal en 1981, et qui est demeuré au Québec depuis, donne un récital samedi soir, 5 février, 20h, salle Maisonneuve de la Place des Arts. Avec au piano sa femme Magdalena Kowalewska, il chantera des airs d'opéras et des mélodies populaires. « Concert de Solidarité », annonce le communiqué, avec l'accent mis typographiquement sur le nom du syndicat d'un certain monsieur Walesa... Mais le concert n'est pas au profit de celui-ci: il est au profit du chanteur.

Inauguration à Notre-Dame

La chapelle du Sacré-Coeur de la basilique Notre-Dame, entièrement reconstruite à la suite de l'incendie criminel du 7 décembre 1978, a été dotée d'un nouvel orgue. Oeuvre des facteurs québécois Guilbault et Thérien, de Saint-Hyacinthe, il s'agit d'un instrument à traction mécanique de 25 jeux répartis sur deux claviers manuels et pédale, avec trois possibilités d'accouplements: positif au grand-orgue, grand-orgue à la pédale, positif à la pédale. C'est-à-dire que l'organiste peut jouer des jeux du positif sur le clavier de grand-orgue, et des jeux du grand-orgue et du positif à la pédale.

Pierre Grandmaison, déjà titulaire du grand Casavant à traction électro-pneumatique de la basilique, sera également le titulaire de l'orgue de la chapelle, qu'il inaugurera lors d'un récital le jeudi 10 février à 20h. M. Grandmaison a choisi, pour l'événement, la *Messe pour les paroisses*, en 21 parties, de Couperin, et, en deuxième moitié de programme, des oeuvres de Bach: Fantaisie en do mineur, BWV 562, Choral « Schmücke dich, meine Seele », BWV 654 (ext. des « Chorals de Leipzig »), et Fantaisie et Fugue en sol mineur, BWV 542. Le choeur de la basilique, dir. Marcel Laurencelle, chantera les versets grégoriens entre chaque pièce de l'oeuvre de Couperin.

Le Concours de violon

Après un an de relâche statutaire, le Concours international de Montréal reprend ses activités, avec la discipline violon. Le Concours de violon aura lieu du 28 mai au 15 juin. La liste des prix reste la même, avec un grand premier prix de $10 000 établi au nom de Florent Marcil, l'un des fondateurs de la compétition et père du directeur général, Monique Marcil. La compétition est ouverte aux violonistes du monde entier nés entre le 28 mai 1953 et le 28 mai 1967. On peut s'inscrire jusqu'au 1er mars, à la direction du Concours: 106, avenue Dulwich, Saint-Lambert, J4P 2Y7.

PROGRAMME COLLÉGIAL

SPÉCIALISATION

- **Communication**
  - Phonétique - Lecture expressive
  - Discours - Entrevues
- **Théâtre**
  - Technique de scène - Poésie
  - Dialogues - Improvisation
- **Télévision**
  - Interprétation - Technique d'animation

COURS DE JOUR OU DU SOIR

CONSERVATOIRE LASSALLE

COLLÈGE PRIVÉ RECONNU D'INTÉRÊT PUBLIC (Permis no. 749569)
Diplôme d'études collégiales (D.E.C)
Pour renseignements, 288-4140
3505, rue Durocher
Montréal, H2X 2E7

Veuillez me faire parvenir des informations sur les cours suivants:
☐ cours du jour
☐ cours du soir
☐ cours d'appoint (été 1983)
NOM: _____
ADRESSE: _____
VILLE: _____ CODE POSTAL _____

pierre labelle
seul... en piste

THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Guichets: 842-2112
une production daniel nicolas
À compter du 9 février
Sur tout billet de plus de 6$ s'ajoute un montant de 0,75$ à titre de redevance à la Place des Arts.

FIESTA MEXICANA
DU 31 JANVIER AU 20 FÉVRIER

Passons l'hiver bien au chaud. Vive la chaleur du Mexique, avec son joyeux soleil et ses rythmes endiablés! C'est ça, la Fiesta Mexicana du Centre Sheraton.

Bienvenidos!
★ A voir et entendre, le trio des Mariachis... Olé! De midi à 14h et de 17h à 19h tous les jours dans nos bars et restaurants.
Toutes les boissons Olé! avec trempette et tortillas.
★ Artisanat mexicain à vendre au niveau de la Promenade (A).
★ Répliques d'anciennes statues mexicaines prêtées par l'Office du tourisme du Mexique.

L'Entretemps niveau A
★ Les Mexican Connection, du mardi au samedi, de 21h à 3h.
★ Danses folkloriques mexicaines, le jeudi, de 23h30 à minuit 30.
★ Festival de la Piñata, les vendredi et samedi, à minuit.
Prix à gagner!

La Musette niveau A
Tacos et téquila, tous les jour, de 11h à 18h.

Plats mexicains au menu
Le Boulevard, étage 3. Le Point de vue, 37e étage.

Et la fête continue...
Offrez-vous le séjour de deux nuits et trois jours au Centre Sheraton
★ Un déjeuner ou brunch au Boulevard.
★ Admission gratuite à l'Entretemps.
★ Température mexicaine (8-1°F) dans la piscine et le bain tourbillon, sauna et gymnase à votre disposition.
Appelez 878-2000 et renseignez-vous sur notre forfait mexicain.
Pour de la bonne chaleur en hiver...

72 50$ par personne, deux personnes par chambre

Le Centre Sheraton Montréal
HÔTELS ET AUBERGES SHERATON INTERNATIONAUX
1201, DORCHESTER, MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA H3B 2L7 (514) 878-2000

VOTRE GUIDE DES MEILLEURS SPECTACLES EN VILLE
CINÉMAS UNIS

PRANKS — PALACE: 12:30, 2:15, 4:00, 5:45, 7:30, 9:15. DORVAL: SEM. 7:20, 9:00. 18 ANS
PALACE 2 — 698 ST-CATHERINE O. 866-6991 McGILL
DORVAL 3 — 260 AVE DORVAL 631-8586

H.O.T.S. — 18 ANS
PALACE: 1:00, 2:45, 4:30, 6:15, 8:00, 9:45. VAN HORNE: SEM. 7:10, 9:10.
PALACE 1 — 698 ST-CATHERINE O. 866-6991 McGILL
VAN HORNE — 6150 COTE DES NEIGES 731-8243

48 HRS. — Nick Nolte, Eddie Murphy — 18 ANS
KENT: SEM. 6:00, 7:50, 9:40. PALACE 5: 1:30, 3:20, 5:10, 7:00, 8:50. PALACE 6: 12:30, 2:20, 4:10, 6:00, 7:50, 9:40. DORVAL: SEM. 7:40, 9:30.
PALACE — 698 ST-CATHERINE O. 866-6991 McGILL
KENT 1 — 6100 SHERBROOKE O. 489-9703
DORVAL 1 — 260 AVE. DORVAL 631-8586

COMEBACK — MICHAEL LANDON — POUR TOUS
KENT: SEM. 7:20, 9:40. PALACE 3: 12:10, 2:30, 4:50, 7:10, 9:30. PALACE 4: 1:10, 3:10, 5:50, 8:10. DORVAL: SEM. 7:00, 9:20.
PALACE — 698 ST-CATHERINE O. 866-6991 McGILL
KENT 2 — 6100 SHERBROOKE O. 489-9703
DORVAL 2 — 260 AVE. DORVAL 631-8586

EN NOMINATION POUR 8 «GOLDEN GLOBE» — 14 ANS
AN OFFICER AND A GENTLEMAN
LOEWS 4 — 954 ST-CATHERINE O. 861-7437 PEEL
12:00, 2:20, 4:40, 7:05, 9:30.

KISS ME GOODBYE — POUR TOUS — SALLY FIELD, JAMES CAAN, JEFF BRIDGES
AVENUE: SEM. 7:15, 9:15. FAIRVIEW: SEM. 7:20, 9:20.
AVENUE — 1224 AVE GREENE 937-2747
FAIRVIEW 1 — TRANS-CAN S. 52 697-8095

Walt Disney's Peter Pan — enfants $2.00 en tout temps — POUR TOUS
SEM. 7.10, 9.15. PRIX RÉDUIT POUR ADULTES ET ÉTUDIANTS AVEC ENFANTS
CLAREMONT — 5038 SHERBROOKE O. 486-0973 VENDÔME

STILL OF THE NIGHT — POUR TOUS
LOEWS 3 — 954 ST-CATHERINE O. 861-7437 PEEL
12.20, 2.15, 4.10, 6.10, 8.00, 9.55.

MY FAVORITE YEAR — POUR TOUS
PLACE VILLE MARIE CINEMA 1 — 866-0689
12:45, 2:30, 4:15, 6:00, 7:45, 9:30.

LE JEUDI 3 FÉVRIER
AVANT-PREMIÈRE SPÉCIALE à MINUIT
«LE MANOIR DE LA TERREUR» 18 ANS
ENTRÉE GRATUITE POUR LES 400 PREMIERS CLIENTS
DANS CHACUN DES CINÉMAS SUIVANTS:
CHATEAU — ST-DENIS & BELANGER 271-0209
VERSAILLES — PLACE VERSAILLES 353-7880 RADISSON

CHÂTEAU: 1:25, 4:45, 6:25, 8:05. LAVAL: SEM. 6:40, 8:20. VERSAILLES: SEM. 6:00, 7:40. GREENFIELD: SEM. 6:25, 8:10.
L'EMPRISE DES CANNIBALES — 14 ANS — 2e FILM
CHATEAU 2 — ST-DENIS & BELANGER 271-0209
GREENFIELD PARK 2 — PL. GREENFIELD PARK 671-6129
LES DÉFENSEURS SAUVAGES
LAVAL 5 — CENTRE LAVAL 688-7776
VERSAILLES 3 — PLACE VERSAILLES 353-7880 RADISSON

LA NUIT DE SAN LORENZO — un film de PAOLO et VITTORIO TAVIANI — POUR TOUS
ELYSÉE 1 — 35 MILTON 842-6053
Sem.: 7:25, 9:30

LE CON DE CLASSE — POUR TOUS
LAVAL: SEM. 6:00, 7:40. VERSAILLES: SEM. 7:10.
LAVAL 1 — CENTRE LAVAL 688-7776
VERSAILLES 1 — PLACE VERSAILLES 353-7880 RADISSON

DYAN CANNON, TUESDAY WELD — AL PACINO — Avec les compliments de l'Auteur! — UN FILM DE ARTHUR HILLER — POUR TOUS
PARISIEN: 12:35, 2:50, 5:00, 7:10, 9:20. LAVAL: SEM. 7:00, 9:05.
LAVAL 4 — CENTRE LAVAL 688-7776
Le PARISIEN 1 — 480 ST-CATHERINE O. 866-3856

VAINQUEUR DE 3 OSCARS — LES ROUGES — Warren Beatty, Diane Keaton — POUR TOUS
12.45, 4.25, 8.15.
Le PARISIEN 3 — 480 ST-CATHERINE O. 866-3856

BELMONDO — AS DES AS — POUR TOUS
1:15, 3:20, 5:25, 7:30, 9:35.
Le PARISIEN 5 — 480 ST-CATHERINE O. 866-3856

LINO VENTURA — LES MISERABLES — réalisé par Robert Hossein — POUR TOUS
ADULTES.....$5.50 ADOLESCENTS (14-17 ans)$5.00 ENFANTS (13 ans et moins).....2.00
1:10, 4:45, 8:30
Le PARISIEN 4 — 480 ST-CATHERINE O. 866-3856

Best Friends — BURT REYNOLDS — POUR TOUS
LOEWS: 12:05, GOLDIE 2:20, 4:40, 7:00, 9:20. HAWN
FAIRVIEW: SEM. 7:00, 9:05. GREENFIELD: SEM. 7:05, 9:10.
LOEWS 2 — 954 ST-CATHERINE O. 861-7437 PEEL
FAIRVIEW 2 — TRANS-CAN. S. 52 697-8095
GREENFIELD PARK 1 — PL. GREENFIELD PARK 671-6129

CINÉMAS LaCité
FACILE D'ACCÈS — AUTOBUS 80 ET 129 METRO P.-DES-A. 5 RUES AU NORD DU CINÉMA IMPÉRIAL, 4 RUES À L'OUEST DU CINÉMA ÉLYSÉE
3575 ave du Parc, angle Prince-Arthur tél: 844-9470

SEM. 7:30, 9:15. si ma gueule vous plait... — 14 ANS
LaCité 3 — 3575 AV DU PARC 844-9470

En Français — le Bateau — Un voyage aux limites de l'enfer. — DOLBY STEREO — POUR TOUS

STÉRÉO DOLBY À L'IMPÉRIAL SEULEMENT.
IMPÉRIAL: 1:30, 4:00, 6:30, 9:05. LE CINÉMA: SEM. 6:30, 9:00.
EN FRANÇAIS: IMPERIAL — 1430 BLEURY 288-7102 PdesA
EN ANGLAIS: LE CINEMA — WESTMOUNT SQUARE 931-2477

STAR TREK II LA COLÈRE DE KHAN — PLUS PATROUILLE DU COSMOS — POUR TOUS
LA COLÈRE: 1:00, 5:25, 9:50. PATROUILLE: 3:05, 7:30.
CHATEAU 1 — ST-DENIS & BELANGER 271-0209

PATRICK DEWAERE, CLIO GOLDSMITH, JEANNE MOREAU — PLEIN SUD — 14 ANS
SEM. 7:05, 9:05.
ELYSÉE 2 — 35 MILTON 842-6053

PARADIS POUR TOUS — 14 ANS
SEM. 6:00, 8:00.
GREENFIELD PARK 3 — PL. GREENFIELD PARK 671-6129

La Nuit de la Mort — 14 ANS — 2e FILM
SEM. 6:00, 7:45.
LAVAL 3 — CENTRE LAVAL 688-7776

«VOUS TOMBEREZ EN BAS DE VOTRE FAUTEUIL!» — 14 ANS
LA VENGEANCE DES FANTÔMES — Ils connaissent tout ce qui vous effraye. — V.F. de POLTERGEIST
LAVAL: SEM. 7:00, 9:10. VERSAILLES: SEM. 9:10, 7:10.
LAVAL 2 — VERSAILLES 2
CENTRE LAVAL 688-7776 PLACE VERSAILLES 353-7880 RADISSON

AIRPLANE II THE SEQUEL — PARAMOUNT PICTURE — POUR TOUS
12:10, 2:05, 4:00, 6:00, 7:50, 9:45.
LOEWS 1 — 954 ST-CATHERINE O. 861-7437 PEEL

AUCUN LAISSEZ-PASSER — LES UNS ET LES AUTRES — UN FILM DE CLAUDE LELOUCH — POUR TOUS
1:00, 4:30, 8:00.
Le PARISIEN 2 — 480 ST-CATHERINE O. 866-3856

FIRST BLOOD — SYLVESTER STALLONE — 18 ANS
1:20, 3:20, 5:20, 7:20, 9:20.
LOEWS 5 — 954 ST-CATHERINE O. 861-7437 PEEL

PINK FLOYD THE WALL — 14 ANS
ADULTES.....$5.50 ÉTUDIANTS (14 à 17 ans).....$5.00 AUCUN LAISSEZ-PASSER
12:30, 2:20, 4:10, 6:00, 7:50, 9:40
YORK — 1487 ST-CATHERINE O. 937-8978 GUY

QUOI FAIRE AUJOURD'HUI

POUR CETTE CHRONIQUE, VEUILLEZ ADRESSER VOS LETTRES COMME SUIT:
«QUOI FAIRE AUJOURD'HUI» LA PRESSE, 7 RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL H2Y 1K9

CONFÉRENCES

■ La Société d'Astronomie de Montréal reçoit, le 1er février à 20h, M. Jean-Louis Dassoul, astrophysicien. Sa conférence portera sur la **« rotation des étoiles »**. C'est au Centre de loisirs Saint-Mathieu, 7 110, 8e Avenue (près de Jean-Talon et de Saint-Michel).

■ Au Département de biochimie de l'Université de Montréal, une conférence sur **« La recherche en génie biochimique à l'Université Laval »** par Anh Le Duy le 1er février, à 16h30, à la salle D-560 du Pavillon Principal.

■ La série de conférences Alcan sur **l'architecture** débute ce soir, le 1er février, à 20h, à l'amphithéâtre H. Noel Fieldhouse du pavillon Leacock à l'Univestité McGill. **« Architecture, History and Confusion »** est le thème choisi par le conférencier invité Paul Goldberger.

■ À la Bibliothèque municipale de Beaconsfield, 303, boulevard Beaconsfield, Yves Beauchesne, président du la Fédération québécoise du loisir littéraire, donne une conférence **« Comment animer un livre d'adulte? »** le mercredi 2 janvier à 9h15.

■ **« Karma et réincarnation »**, tel est le sujet de la deuxième des huit conférences Eckankar le 1er février, à 20h, au sous-sol de la Caisse populaire de Sainte-Thérèse-de-Blainville, 37, rue Turgeon. Entrée libre. Renseignements complémentaires : Monique Fournier, 430-1293 ou Monique Lemire, 434-1673.

RÉUNIONS

■ L'association **Uniseul**, organisme à but non lucratif pour personnes séparées ou divorcées, tient une « soirée dialotèque », les mardis, à 20h, avec Michèle. Prière d'apporter ses disques favoris. C'est au 5 751, rue Pierre-de-Coubertin. Participation gratuite.

■ L'Association québécoise pour la défense des droits des **retraités et pré-retraités** tient son assemblée régulière tous les mardis, à 13h30, au CLSC Rosemont, 3 245, boulevard Saint-Joseph. Renseignements complémentaires : Gabrielle Lapalme, 729-1094.

■ Le Comité des travailleurs et travailleuses d'Hochelaga-Maisonneune tient, à tous les mardis soirs des soirées d'information pour les travailleurs et travailleurses **accidentés ou pour ceux souffrant d'une maladie industrielle**, au CLSC Hochelaga-Maisonneuve, 1 620, rue De La Salle. Entrée libre. Renseignements complémentaires : 256-0725.

■ Le mouvement communautaire Dharma tient une soirée d'information gratuite sur **« La solitude et l'inflation »**, ou comment les combattre en partageant logement ou maison avec une personne qui cherche à se loger, le 1er février, à 19h30, au 8 655, rue Saint-Denis près du métro Crémazie.

■ **Plexus Inter-Ezo**, en collaboration avec **Multimondial** tient une soirée d'information sur le psychisme humain, le 1er février, à 20h, sur le thème **« Le langage des mediums »**. Renseignements complémentaires : Claude Desgroseilliers, 255-5087, 727-0789 ou 632-1850. Entrée libre.

■ Le Service de pastorale liturgique organise une soirée pour **s'approprier la démarche proposée pour le Carême 1983**, incluant des suggestions pour les chants, l'environnement et la gestuelle liturgique autour du thème : **« au-delà de nos espérances »**, le mardi 1er février de 19h30 à 22h15. L'inscription, au coût de 4$ se fait sur place, à l'église Sainte-Jeanne-d'Arc, 2 295, rue de Chambly (entre Hochelaga et Rouen, métro Joliette). Renseignements complémentaires : 931-7311,poste 257.

■ Le Centre de relaxation Rive-sud de Boucherville invite les personnes qui vivent **une séparation ou un divorce** à une présentation **« Le choc de la séparation »**, le 1er février, à 20h15. Entrée libre. Renseignements complémentaires : 655-3545.

■ Le club de la section **violettes africaines** de la Société d'horticulture et d'écologie de Laval tient sa réunion mensuelle, le 1er février, à 20h, au Centre de la Nature, 901, avenue du Parc dans le quartier Saint-Vincent-de-Paul. M. Yvon Decelles y parlera des carences, maladies et insectes. L'entrée est de 1 $ pour les non-membres.

■ Le Club des **Parents de jumeaux de Montréal** tient sa réunion mensuelle le 1er février, à 20h, au Centre de loisirs Dupéré, 8 105, rue Hochelaga (métro Honoré-Beaugrand). Il y aura table ronde et discussion. Renseignements complémentaires : Mme Louise Céré, 255-8985 ou Mme Suzanne Fournier, 326-9285.

■ Le CLub des Relations internationales de l'Université de Montréal tient un mini-colloque les 1er et 2 février, à 19h, sur **« Le rôle et l'efficacité de l'ONU »**. Le 1er février les invités sont M. Philippe Kirsch, le Dr Guy Hévey et le Pr Paul-Normand Dussault ; le 2 février l'invité sera S.E. Gérard Pelletier. Les inscriptions se font sur place au Pavillon Lalemant, 5 625, rue Decelles. Renseignements complémentaires : 737-1877.

■ Le centre de relaxation Rive-sud de Boucherville donne une soirée d'information gratuite le 1er février, à 19h, sur **« la visualisation »** ou technique d'auto-traitement et d'auto-guérison. On y parlera également de l'importance de l'imagination dans la vie et de l'influence du stress sur la santé. Entrée libre. Renseignements complémentaires : 655-3545.

■ Le Centre culturel de Longueuil reprend les activités de la série « Clin d'oeil ». Ainsi les trois premières rencontres, les 3, 10 et 17 février, de 19h30 à 22h, porteront sur un **voyage en Belgique et aux Pays-Bas.** Maurice Marleau, diplômé en histoire de l'Art de l'Université de Montréal animera ces rencontres au 100, rue Saint-Laurent à Longueuil. L'inscription est de 10$ et doit se faire au Centre culture. Renseignements complémentaires : 670-1410

ACTIVITÉS PHYSIQUES

■ La Ville de Saint-Laurent offre des périodes de **patinage libre** à l'Aréna Municipal les dimanches, de 13h30 à 15h30; les mercredis et samedis, de 19h30 à 21h30, jusqu'au 27 mars. Coût : adultes, 1 $; enfants de moins de 14 ans, 25 cents. Des périodes spéciales gratuites sont prévues pour les enfants d'âge pré-scolaire, le mercredi, de 10h à 12h, jusqu'au 27 avril; pour les handicapés mentaux, le mardi, de 10h à 12h, jusqu'au 26 avril.

■ La Ville de Saint-Laurent offre gratuitement à sa population des **cliniques de fartage** tous les mardis à 19h, du 4 janvier au 22 février, à la cafétéria de l'école Emile-Legault (inscriptions sur place 15 minutes avant la clinique).

■ Le Centre éducatif forestier des Laurentides ,à Saint-Faustin, est ouvert gratuitement aux familles qui désirent faire de la **raquette**, toutes les fins de semaine, de 9h à 16h ; des raquettes sont prêtées gratuitement aux personnes qui n'en n'auraient pas. Sur semaine, le Centre reste ouvert pour les gens qui veulent dîner ou visiter le centre d'exposition. Cependant il faut apporter ses victuailles, car aucune nourriture n'est disponible sur place. Renseignements complémentaires ou réservation : C.P. 190, Saint-Faustin, Comté Laurentides-Labelle, J0T 2G0, téléphone (819) 326-1606.

■ La Base de plein air de Longueuil tient une séance gratuite d'information sur **les premiers soins de base**, le 1er février, à 19h. Renseignements complémentaires et inscriptions : Relais de ba Base de plein air, 1 798, chemin du Lac, tous les jours de 9h à 18h (468-0387), ou à la Direction du Loisir, 777, rue d'Auvergne, du lundi au vendredi, de 8h30 à 21h (679-6490).

■ Au cours de la période de **grève dans le secteur scolaire**, le **Service des sports et loisirs de la ville de Montréal** augmente les heures d'ouverture de ses installations : les 25 piscines municipales seront ouvertes du mardi au samedi pour des périodes de natation libre de 10h à 12h et de 13h à 15h ; les arénas municipales offriront des périodes de patinage libre et gratuit de 10h à 12h et de 13h à 15h ; les centres de loisirs de quartier auront des périodes d'activités libres de 14h à 16h ; les 173 patinoires extérieures, la température le permettant, seront ouvertes ; et le Centre nautique et de Plein air de l'Île Notre-Dame offre une programmation de sports d'hiver pour les enfants de 9h jusqu'à 21h tous les jours. Renseignements complémentaires : 725-6451.

■ Le Centre de l'activité physique du collège Bois-de-Boulogne rappelle qu'il y a encore quelques places vacantes pour ses cours de **conditionnement physique et de danse aérobique**. Pour inscription se présenter au secrétariat du C.A.P., 10 500, avenue du Bois-de-Boulogne, du lundi au vendredi entre 9h et 2lh. Renseignements complémentaires : 332-3009

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

■ Le Département d'informatique et de recherche opérationnelle de l'Université de Montréal tient un séminaire sur **« L'importance des langages de simulation dans la description de systèmes complexes »** avec Frederico Oliveira-Pinto, le 1er février, à 11h30, à la salle S-142 du Pavillon principal.

■ Le Musée des Beaux-Arts de Montréal offre aux travailleurs et travailleuses du centre-ville, aux groupes culturels en visite à Montréal ou à tous autres groupes ou organismes, du mardi au vendredi, de midi à 13h30, une heure de lunch qui sort de l'ordinaire : le **« Midi-Musée »**. Cette nouvelle formule permet de visiter en groupe la collection permanente du Musée sous la direction d'un guide bénévole, puis de déjeuner dans l'ambiance agréable du Café du Musée. Les personnes qui déjeunent au Musée entre ces heures se voient rembourser le prix d'entrée au Musée. Renseignements complémentaires et réservations : 285-1600, poste 136.

■ L'Association Coopérative d'Économie Familiale (ACEF) de la Rive sud donnera une série de trois cours sur **le budget et l'alimentation**, les mercredis 2, 9 et 16 février, à 19h30, au 885, rue Sainte-Hélène à Longueuil. Les deux premiers cours traiteront des principes et des techniques budgétaires alors que le dernier portera sur le budget dans l'alimentation. Les frais d'inscription sont de 8 $ pour une personne seule et de 10 $ pour un couple. Renseignements complémentaires : 677-6394.

■ Les Loisirs Saint-Édouard offrent une nouvelle série de cours : **« Généalogie »**, tous les jeudis soirs de 20h à 22h, du 3 février au 12 mai ; **« Paléographie I »**, ou l'art de lire et de transcrire de vieux documents de la Nouvelle-France, tous les samedis matins de 9h30 à 11h30, du 5 février au 14 mai ; **« Paléographie II »**, tous les lundis soirs de 20h à 22h, du 7 février au 16 mai. Ces cours se donneront au Centre Saint-Edouard, 6 515, rue Saint-Denis (près du métro Beaubien). Renseignements complémentaires : 277-0841 ou 277-9415

■ Pour la quatrième année consécutive, les étudiants des disciplines de la santé de l'Université de Montréal organisent jusqu'au 3 février un **Festival de la Santé**, sous le thème **« Fais le plein de santé »**. Conférences, débats, films, kiosques d'information et tests figurent au calendrier des activités. Ces activités se dérouleront à l'Université de Montréal, au Pavillon 3 200, rue Jean-Brillant (2e étage) et les heures d'ouvertures des kiosques sont les suivantes : de 11h à 21h tous les jours, et de 11h à 17h le 3 février.

■ Le premier cours du mardi après-midi sur **la pastorale auprès des malades dans la société actuelle** a lieu aujourd'hui, le 1er février, de 14h à 17h, au Centre Saint-Piere, 1 212, rue Panet (métro Beaudry). Ces cours, qui se poursuivront jusqu'au 26 avril, permettent d'obtenir des crédits au niveau collégial. Renseignements complémentaires et inscriptions : Soeur Pierrette Petit, 524-3561.

■ Le Service de l'éducation des adultes Lakeshore-Baldwin-Cartier offre **« Relance au féminin »**, à l'intention des femmes qui désirent échanger avec d'autres femmes et développer davantage leur potentiel. Le programme comporte différentes activités telles : connaissance de soi, communication et affirmation de soi, transition-travail, croissance-créativité et la Femme et la finance. Les cours débuteront la semaine du 7 février. Il faut s'inscrire le plus tôt possible. Renseignements complémentaires et inscriptions : 694-1470.

■ Le cours **« L'espoir c'est la vie »** destiné aux citoyens de Saint-Léonard, hommes et femmes âgés de 50 ans et plus, pré-retraités et retraités qui veulent faire le point avec eux-mêmes débutera vers la mi-février. Le nombre de places étant limité, il est recommander de s'inscrire dans les meilleurs délais au CLSC Saint-Léonard, 6 025 est, rue Jean-Talon, suite 210. Renseignements complémentaires : Marie Bouchard, 252-1030.

DIVERS

■ Le Centre d'accueil Le Portage, en collaboration avec le Service communautaire de Saint-Laurent offre un programme **d'aide aux usagers de drogues diverses**. Le Centre est ouvert tous les mardis, de 9h à 16h, au 710, rue Saint-Germain. Renseignements complémentaires : 744-6411, poste 2514.

■ Le Comité d'exposition de la Galerie d'art de l'Île des Moulins invite les artistes à exposer leurs oeuvres lors des cinq expositions qui se tiendront à partir du mois de mai jusqu'au mois d'octobre 1983. Les disciplines admises sont : **la peinture, le dessin, le pastel, la gravure, l'aquarelle, l'encre, la sérigraphie et les eaux-fortes, la photographie, les émaux sur cuivre, la sculpture**. Chaque artiste devra soumettre trois pièces avant le 25 février et les artistes qui seront retenus devront exposer 15 pièces pour leur exposition; chaque artiste devra faire don d'une pièce à la Galerie. Renseignements complémentaires : Normande Hébert, 471-4192 entre 9h et 16h ou Michel Duguay, 471-6111.

■ Des formules d'inscriptions sont maintenant disponibles pour les **musiciens diplômés** qui sont intéressés à paraître dans les Série Début pour 1983-84. Les solistes qui sont en mesure de donner un récital dans ces séries se procurent une formule d'inscription à la Faculté de Musique de l'Université McGill, au Conservatoire, à la Faculté de Musique de l'Université de Montréal ou en téléphonant au 878-9680. La date limite des inscriptions est le 12 février et les auditions auront lieu le 23 mars. Tous les candidats doivent s'assurer les services d'un accompagnateur.

■ La Société d'histoire de Shefford lance un **concours de photographies anciennes** dont le but est la sauvegarde du plus grands nombres de documents photographiques anciens touchant l'histoire de Granby et la région et qui sont actuellement menacés de disparition à plus ou moins brève échéance. Les photographies acceptés s'échelonneront des années 1867 à 1945 et les photos familiales seront refusées à moins qu'elles ne contiennent une information historique : maisons, bâtiments de ferme, manufactures, moulins, gares, bref tout ce qui peut avoir un intérêt historique ; il n'est pas nécessaire que la photographie soit identifiée. Le concours se termine le 25 février. Renseignements complémentaires : Société d'histoire de Shefford, 66, rue Dufferin, Granby J2G 4W7, téléphone (1) 372-4500.

■ Les Navigateurs de le Centre chrétien de l'Université de Montréal présentent la pièce **« Le fabricant de jouets et son fils »**, le 1er février, à 20h, au 6e étage du Centre Communautaire. Il y aura reprise le 2 février, à midi, au même endroit.

■ À la Bibliothèque municipale Claude-Henri-Grignon de Longueuil, 1 600, rue Bourassa coin Sainte-Foy, **exposition des dessins de Keith Marach**, jusqu'au 19 février. Les heures d'ouverture sont les suivantes : de 13h à 21h les mardis, mercedis et jeudis ; de 13h à 18h les vendredis ; de 9h30 à 16h30 les samedis et de 13h à 17h les dimanches.

■ Jusqu'au 21 février, à la Bibliothèque municipale de Brossard, 3 200, boulevard Lapinière, **exposition de peintures et dessins**. Renseignements complémentaires : 656-5960.

■ La **danse orientale** ou le baladi, **mieux connue sous le nom de danse du ventre**, fortifie, affermit, et élance le corps. À cet effet, le YMCA de Pointe-Saint-Charles, 255, avenue Ash, invite toutes les femmes, surtout les femmes enceintes, à pratiquer cet exercice. Renseignements complémentaires : 935-4711.

■ La Société Saint-Vincent-de-Paul de Montréal organise à chaque année une **Journée des malades**. Cette année, cette journée sera célébrée le dimanche 13 février prochain. Les personne qui désirent consacrer de leur temps à une telle initiative en visitant des personnes malades, handicapées et du 3e âge vivant en institution sont invités à consulter l'équipe Saint-Vincent-de-Paul de leur paroisse. Renseignements complémentaires : 526-5937

■ Le Service des loisirs Saint-Claude, à Laval-des-Rapides, tient, jusqu'au 5 février, son **23e festival**. Pour obtenir le programme de cette semaine de festivités, se présenter au 80, rue Meunier.

DEMAIN

■ La Bibliothèque municipale de Dorval invite les enfants de 3 à 5 ans à son **festival du film**, les mercredis, de 10h30 à 11h, au 1 401, rue Bord-du-Lac, à Dorval. Entrée gratuite. Renseignements complémentaires : Judith Bowman, 631-3575.

EN VEDETTE

Jackie, femme de l'ombre

■ Jackie Onassis est la seule à savoir réellement pourquoi elle porte des verres teintés à l'intérieur. Mais quand ses amis en font autant, elle s'étonne. Jackie était du nombre des invités de Lynn Nesbit, le super agent de ICM, réunis pour fêter la sortie du roman de Charlie Maclean, *The Watcher* (Simon et Schuster). Il y avait aussi Brooke Astor, Marietta Tree, l'éditeur de Maclean, Michael Korda, Lally Weymouth, Robert MacNeil, et beaucoup d'autres. Pendant la soirée, Jackie, qui portait ses lunettes noires, remarqua: « Pourquoi Charlie porte-t-il toujours des lunettes de soleil à l'intérieur? »

Marilyn connaissait ses limites

■ Même si elle savait qu'elle était un *sex symbol*, Marilyn Monroe savait où étaient ses limites. Dans une entrevue accordée à Esquire et qui sera publiée le mois prochain, Robert Mitchum raconte qu'il connaissait Marilyn depuis qu'elle s'était mariée à 16 ans avec un de ses copains, quand ils travaillaient tout les deux à l'usine d'aviation Lockheed. Dans l'histoire qu'il raconte maintenant, Marilyn était déjà une grande vedette. La doublure de Mitchum, dont il ne veut pas donner le nom, dans le film *River of no return*, tourné en 1954, n'était pas du genre timide. Il avait dit à Marilyn: « Hé, Blondie, vient avec moi et mon ami pour une partouze, cet après midi... » Sidérée, Marilyn lui demanda ce qu'il entendait par là, et il ne lui laissa aucun doute sur ses intentions. Marilyn refusa, disant que « ça la tuerait ».

Un Stone bruyant

■ Ne louez jamais une chambre d'hôtel à côté d'un Rolling Stone. Le service de la publicité de la 20th Century-Fox l'a fait, et ils ont encore des bourdonnements dans les oreilles. Ce n'était pas voulu, bien sûr, mais les gens de la Fox avaient loué une chambre dans un hôtel du centre de New York pour y recevoir des journalistes de l'extérieur, pour des interviews avec les vedettes du film *Without a trace*, dont l'histoire est basée sur le cas Etan Patz. Il y avait tellement de bruit que les journalistes ont abandonné les acteurs, Judd Hirsch et Kate Nelligan. Keith Richards, qui faisait lui aussi la promotion du film *Let's spend yhe nigth together*, logeait dans la chambre à côté, avec son équipement d'enregistrement. À la demande des gens de Fox, la direction de l'hôtel lui a dit de ne plus jouer le dimanche entre 9 heures et 6 heures, ce qu'il a fait.

SPECTACLES

CINÉMA

ASTRE (1): «L'empire contre-attaque»: 21:05. «La guerre des étoiles»: 19:00.
ASTRE (2): «Les aventuriers de l'Arche perdue»: 21:20. «Des gens comme les autres»: 19:10.
ASTRE (3): «La grande bouffe»: 20:35. «Tendres cousines»: 19:00.
ASTRE (4): «La maison du lac»: 21:00. «Le chanteur de jazz»: 19:00.
AVENUE: «Kiss me Goodbye»: 19:15, 21:15.
BEAVER: «Delicious»: 12:00, 14:45, 16:50, 19:10, 21:30. «Knock them over»: 11:00, 13:20, 15:45, 18:10, 20:30.
BERRI (1): «Le quart d'heure américain»: 12:30, 14:25, 16:15, 18:05, 20:00, 21:50.
BERRI (2): «Le beau mariage»: 13:15, 15:15, 17:15, 19:15, 21:15.
BERRI (3): «L'oeil du tigre»: 13:30, 15:30, 17:30, 19:30, 21:30.
BERRI (4): «Comédie érotique d'une nuit d'été»: 15:05, 18:30, 21:55. «Arthur»: 13:20, 16:45, 20:10.
BERRI (5): «Diva»: 12:35, 14:50, 17:05, 19:25, 21:40.
BIJOU: «Fantaisies érotiques»: 12:15, 14:23, 16:31, 18:39, 20:47. «Adolescentes trop curieuses»: 13:23, 15:31, 17:39, 19:47, 21:55.
BONAVENTURE (1): «Tootsies»: 19:00, 21:10.
BONAVENTURE (2): «The Toy»: 19:00, 21:30.
BROSSARD (1): «L'oeil du tigre»: 19:30, 21:30.
BROSSARD (2): «Annie»: 19:00, 21:20.
BROSSARD (3): «Tootsie»: 19:00, 21:10.
CARREFOUR DU NORD (1, St-Jérôme): «Les filles de Grenoble»: 20:45. «Les jeux érotiques de deux jeunes infirmières»: 19:30.
CARREFOUR DU NORD (2): «Planque ton fric j'me pointe»: 19:30. «La nuit de la mort»: 21:15.
CARRÉ SAINT-LOUIS: «L'école de l'amour»: 11:30, 14:45, 18:00, 21:15. «Rêves intimes»: 12:30, 15:45, 19:05, 22:10. «Adolescentes devant le plaisir»: 13:25, 16:40, 20:00.
CENTRE COMMUNAUTAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (2332, Edouard-Montpetit) — «Ballade à Narayama»: 19:30.
CHAMPLAIN (1): «E.T. l'extra-terrestre»: 19:10, 21:20.
CHAMPLAIN (2): «Horreur dans la ville»: 20:00. «Happy Birthday souhaitez de ne jamais être invité»: 18:10, 21:45.
CHÂTEAU (1): «Star Trek II: la colère de Khan»: 13:00, 17:25, 21:50. «La patrouille du Cosmos»: 15:05, 19:30.
CHÂTEAU (2): «Emprise des cannibales»: 15:05, 18:25, 21:45. «Défenseurs sauvages»: 13:25, 16:45, 20:05.
CINÉMA DE MONTRÉAL (1): «Blade Runner»: 13:20, 17:20, 21:20. «Loin de la terre»: 15:25, 19:25.
CINÉMA DE MONTRÉAL (2): «Annie»: 13:50, 17:45, 21:40. «Les fourgueurs»: 12:10, 16:05, 20:00.
CINÉMA DE PARIS: «Dark Crystal»: 13:15, 15:15, 17:15, 19:15, 21:15.
CINÉMA LA CITÉ (1): «Veronica Voss»: 19:05, 21:05.
CINÉMA LA CITÉ (2): «Veronica Voss»: 19:10, 21:15.
CINÉMA LA CITÉ (3): «Si ma gueule vous plaît»: 19:30, 21:15.
CINÉMA LUMIÈRE: «Opération Dragon»: 19:15. «The Song remains the same»: 21:15.
CINÉMA RIVE-NORD (1): «Star Treck II: la colère de Khan». «Le chasseur»: 19:30.
CINÉMA RIVE-NORD (2): «L'oeil du tigre». «Rocky III». «Capitaine Avenger»: 19:30.
CINÉMATHÈQUE QUÉBECOISE: «Le rideau cramoisi»: 18:35. «La dernière neige», 20:35.
CINEPLEX (1): «Trail of the Pink Panther»: 13:40, 15:30, 17:20, 19:10, 21:00.
CINEPLEX (2): «Six Weeks»: 13:50, 15:45, 17:45, 19:45, 21:45.
CINEPLEX (3): «The Last American Virgin»: 13:45, 15:40, 17:35, 19:30, 21:25.
CINEPLEX (4): «Canterberry Tales»: 13:35, 15:35, 17:35, 19:35, 21:35.
CINEPLEX (5): «Last tango in Paris»: 13:55, 16:20, 18:45, 21:15.
CINEPLEX (6): ««The World according to Garp»: 13:40, 16:15, 18:50, 21:20.
CINEPLEX (7): «Frankenstein»: 14:00, 15:50, 17:40, 19:30, 21:25.
CINEPLEX (8): «La cage aux folles»: 13:55, 15:40, 17:30, 19:20, 21:10.
CINEPLEX (9): «Not a Love Story»: 13:35, 15:05, 16:35, 18:05, 19:35, 21:05.
CLAREMONT: «Peter Pan»: 19:10, 21:15.
COMMODORE: «Confidences d'une jeune mariée». «Cours pratiques pour jeunes filles». «Désirs et voluptés».
COMPLEXE DESJARDINS (1): «Et Dieu créa les hommes»: 12:15, 13:50, 15:25, 17:00, 18:35, 20:10, 21:45.
COMPLEXE DESJARDINS (2): «Les filles de Grenoble»: 12:05, 15:10, 18:15, 21:20. «Les jeux érotiques de deux jeunes infirmières»: 13:55, 17:00, 20:05.
COMPLEXE DESJARDINS (3): «Fantaisies érotiques»: 12:05, 14:15, 16:25, 18:35, 20:45. «Adolescentes trop curieuses»: 13:10, 15:20, 17:30, 19:40, 21:50.
COMPLEXE DESJARDINS (4): «L'amant de Lady Chatterley»: 12:20, 14:30, 16:40, 18:50, 21:00.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: «Zabriskie Point»: 20:30.
CÔTE-DES-NEIGES (1): «The Verdict»: 19:30, 21:40.
CÔTE-DES-NEIGES (2): «Tootsie»: 19:00, 21:10.
CRÉMAZIE: «Les chariots de feu»: 19:15, 21:30.
DAUPHIN (1): «Maman aura cent ans»: 19:25, 21:25.
DAUPHIN (2): «Fitzcarraldo»: 20:00.
DÉCARIE (1): «Dark Crystal»: 19:00, 21:00.
DÉCARIE SQUARE (2): «E.T. The Extra terrestrial»: 19:10, 21:20.
DORVAL (1): «48 Hours»: 19:40, 21:30.
DORVAL (2): «Come back»: 19:00, 21:20.
DORVAL (3): «Pranks»: 19:20, 21:00.
ÉLYSÉE (1): «La nuit de San Lorenzo»: 19:25, 21:30.
ÉLYSÉE (2): «Plein sud»: 19:05, 21:05.
ÈVE: «Ultimate pleasure»: 9:50, 12:03, 12:16, 16:29, 18:42, 20:55. «Jack & Jill»: 10:49, 13:02, 15:15, 17:28, 19:21, 21:54.
FAIRVIEW (1): «Kiss Me Goodbye»: 19:20, 21:20.
FAIRVIEW (2): «Best Friends»: 19:00, 21:05.
GREENFIELD (1): «Best Friends»: 19:05, 21:10.
GREENFIELD (2): «Emprise des cannibales». «Défenseurs sauvages»: 18:25, 20:10.
GREENFIELD (3): «Paradis pour tous». «Attaque sur aile Delta»: 18:00, 20:00.
GUY: «Fur Trap»: 12:20, 14:55, 17:30, 20:05. «Platos the movie»: 13:40, 16:15, 18:50, 21:25.
IMPERIAL: ««Le bateau»: 13:30, 16:00, 18:30, 21:05.
JEAN-TALON: «Annie»: 19:15. «Les fourgueurs»: 21:40.
KENT (1): «48 Hours»: 18:00, 19:50, 21:40.
KENT (2): «Come back»: 19:20, 21:40.
L'AMOUR: «Aunt Peg»: 12:00, 14:15, 16:30, 18:45, 21:00. «Fascination»: 13:05, 15:20, 17:35, 19:50, 22:05.
L'AUTRE CINEMA (1): «Le troupeau»: 19:15. «Frankenstein Junior»: 21:30.
L'AUTRE CINEMA (2): «Le parfum des fleurs des champs»: 19:00. «Les espions»: 21:00.
LAVAL (1): «Le con de la classe». «Les guerriers de l'Apocalypse»: 18:00, 19:40.
LAVAL (2): «La vengeance des fantômes»: 19:00, 21:10.
LAVAL (3): «La nuit de la mort». «Planque ton fric, j'me pointe»: 18:00, 19:45.
LAVAL (4): «Avec les compliments de l'auteur»: 19:00, 21:05.
LAVAL (5): «Emprise des cannibales». «Défenseurs sauvages»: 18:40, 20:20.
LOEWS (1): «Airplane II»: 12:10, 14:05, 16:00, 18:00, 19:50, 21:45.
LOEWS (2): «Best Friends»: 12:05, 14:20, 16:40, 19:00, 21:20.
LOEWS (3): «Still of the night»: 12:20, 14:15, 16:10, 18:10, 20:00, 21:55.
LOEWS (4): «An Officer & A Gentleman»: 12:00, 14:20, 16:40, 19:05, 21:30.
LOEWS (5): «First Blood»: 13:20, 15:20, 17:20, 19:20, 21:20.
MASCOUCHE (1): «E.T. l'extra-terrestre»: 19:30.
MASCOUCHE (2): Les aventuriers de l'Arche perdue»: 21:10. «Venin»: 19:30.
MERCIER: «L'oeil du tigre»: 19:20, 21:30.
MONTENACH (1, Beloeil): «Popeye»: 19:00. «Star Treck 2: la colère de Khan»: 20:45.
MONTENACH (2): «C'est ma vie après tout» 19:00. «Rocky III»: 21:10.
MONTROSE: «Cours pratiques pour jeunes filles»: 12:00, 13:55, 15:45, 17:25, 19:15, 21:05. «Confidences d'une jeune mariée»: 13:00, 14:55, 16:45, 18:25, 20:15, 22:05.
NEWYORKER: «Prostitute/La prostituée»: 19:30. «Circle of Deceit/Le faussaire»: 21:30.
ODEON LAVAL (1): «E.T. extra terrestrial»: 19:10, 21:20.
ODEON LAVAL (2): «L'oeil du tigre»: 19:20, 21:30.
OMEGA (1): «L'empire contre-attaque»: 21:40. «La guerre des étoiles»: 19:30.
OMEGA (2): «Derrière le miroir sans tain»: 22:20. «Tout, mais pas ça»: 20:50.
OUIMETOSCOPE: «Comme un taureau sauvage»: 19:00, 21:30. «Docteur Folamour»: 19:15, 21:15.
OUTREMONT: «La peau»: 19:00. «Les années de plomb»: 21:30.
PALACE (1): «H.O.T.S.»: 13:00, 14:45, 16:30, 18:15, 20:00, 21:45.
PALACE (2): «Pranks»: 12:30, 14:15, 16:00, 17:45, 19:30, 21:15.
PALACE (3): «Come back»: 12:10, 14:30, 16:50, 19:10, 21:30.
PALACE (4): «Come back»: 13:10, 15:10, 17:50, 20:10.
PALACE (5): «48 Hours»: 13:30, 15:20, 17:10, 19:00, 20:50.
PALACE (6): «48 Hours»: 12:30, 14:20, 16:10, 18:00, 19:50, 21:40.
PAPINEAU (1): «Derrière le miroir sans tain»: 12:00, 14:40, 17:20, 20:05. «Tout, mais pas ça»: 13:15, 15:55, 18:40, 21:20.
PAPINEAU (2): «Caligula et Messaline»: 12:00, 14:45, 17:35, 20:20. «L'homme étalon»: 13:50, 16:40, 19:25, 22:10.
PARADIS (1): «L'arme absolue»: 20:50. «Couple en fuite»: 19:00.
PARADIS (2): «Les tueurs de l'éclipse»: 19:10. «La dernière maison sur la gauche»: 20:45.
PARADIS (3): «Le défi»: 19:10. «L'anti-gang»: 20:50.
PARALLÈLE: «Subway Riders»: 19:00, 21:30.
PARIS (1) (St-Hyacinthe): «E.T. l'extra-terrestre»: 19:30.
PARIS (2): «La guerre du feu». «Comment se débarrasser de son patron»
PARISIEN (1): «Avec les compliments de l'auteur»: 12:35, 14:50, 17:00, 19:10, 21:20.
PARISIEN (2): «Les uns les autres»: 13:00, 16:30, 20:00.
PARISIEN (3): «Les rouges»: 12:45, 16:25, 20:15.
PARISIEN (4): «Les misérables»: 13:10, 16:45, 20:30.
PARISIEN (5): «L'as des as»: 13:15, 15:20, 17:25, 19:30, 21:35.
PLACE DU CANADA: «Gandhi»: 12:00, 16:00, 20:00.
PLACE LONGUEUIL (1): «E.T. l'extra-terrestre»: 19:10, 21:20.
PLACE LONGUEUIL (2): «Horreur dans la ville»: 18:00, 21:40. «Happy Birthday souhaitez de ne jamais être invité»: 19:45.
PLACE VILLE-MARIE (1): «My favorite year»: 12:45, 14:30, 16:15, 18:00, 19:45, 21:30.
PLACE VILLE-MARIE (2): «Yol»: 12:15, 14:25, 16:40, 18:50, 21:00.
PLAZA ALEXIS-NIHON (1): «Sophie's choice»: 18:30, 21:15.
PLAZA ALEXIS-NIHON (2): «The Verdict»: 18:45, 21:30.
PLAZA ALEXIS-NIHON (3): «E.T. The Extra-Terrestrial»: 19:10, 21:20.
PUSSYCAT: «Exotic French Fantasies»: 12:35, 14:50, 17:15. «Linda»: 11:00, 13:25, 15:50.
RIO (1): «Les frénésies de Catherine». «Martine, infirmière à tout faire». «Huissier Casimir, séducteur»: à compter de 19:00.
RIO (2): «Le masque». «Massacre dans le train fantôme». «Le loup-garou de Londres»: à compter de 19:00.
ST-DENIS (2): «Les filles de Grenoble»: 18:20, 21:15. «Les jeux érotiques de deux jeunes infirmières»: 17:05, 20:00.
SAINT-DENIS (3): «Il y a toujours de l'espoir pour ceux qui s'aiment»: 17:20, 21:05. «Le faucon blanc»: 19:20.
SEVILLE: «I'm no Angel»: 19:30. «An American Werewolf in London»: 21:30.
VAN HORNE: «H.O.T.S.»: 19:10, 21:10.
VERDUN: «E.T. l'extra-terrestre»: 19:10, 21:20.
VERSAILLES (1): «Le con de la casse». «Les guerriers de l'Apocalypse»: 19:10.
VERSAILLES (2): «La vengeance des fantômes»: 19:10, 21:10.
VERSAILLES (3): «Emprise des cannibales». «Défenseurs sauvages»: 18:00, 19:40.
VILLERAY: «E.T. l'extra-terrestre»: 19:10, 21:20.
WESTMOUNT SQUARE: «The Boat»: 18:30, 21:00.
YORK: «Pink Floyd: The Wall»: 12:30, 14:20, 16:10, 18:00, 19:50, 21:40.

THÉÂTRE

PLACE DES ARTS (Salle Port-Royal) — «Ciel de lit»: 20:00.
CAFÉ DE LA PLACE (Place des Arts) — «Meurtre pour la joie», de Jean-Marie Lelièvre: 20:30.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE (84 o., Ste-Catherine) — «La chaire»: 20:00.
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT (4664, St-Denis) — Relâche.
LA LICORNE (2075, St-Laurent) — «Le sexe et l'argent»: 20:30.
CAFÉ MOLIÈRE (1200, St-Hubert) — Relâche.
THÉÂTRE EXPÉRIMENTAL DES FEMMES (320 e., Notre-Dame) — «Le rire de l'étrangère»: 20:30.
LE GROUPE DE LA VEILLÉE (550, Atwater) — Relâche.
THÉÂTRE MÉRIDIEN (Complexe Desjardins) — Relâche.
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI (1297, Papineau) — «Roméo et Julien»: 20:30.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS (100 e., av. des Pins) — Relâche.
THÉÂTRE DENISE PELLETIER (4353 e., Ste-Catherine) -

Découpez & Économisez

Plus! Inspection des freins à titre gracieux avec chaque coupon.

Firestone présente 9 façons facile et pratiques pour vous de bien prendre soin de votre voiture et votre budget. Vous n'avez qu'à découper ces coupons et les apporter au magasin Firestone ou chez le marchand participant de votre voisinage et vous pouvez économiser jusqu'à 55$! De plus, avec chaque coupon, vous pouvez faire inspecter vos freins sans frais supplémentaires. Mais hâtez-vous, les coupons ne sont valables que jusqu'au 28 février 1983. Oui, c'est Firestone qu'il vous faut!

COUPON 1 — Valable jusqu'au 28 février 1983.

Huile, lubrification et filtre

Cette offre de vidange d'huile, lubrification et filtre en 15 étapes comprend le changement de l'huile du moteur (jusqu'à 5 litres d'huile), l'installation d'un nouveau filtre et la lubrification de votre voiture. Travail compris.

AVEC COUPON **12.95**

LA PLUPART DES VOITURES ET CAMIONNETTES.

C'est ~~Firestone~~ qu'il vous faut.

COUPON 2 — Valable jusqu'au 28 février 1983.

Réglage du train avant

Nous réglons la chasse et le carrossage, vérifions l'ouverture et le pincement du train avant, réglons le boîtier de la direction et centrons le volant. Aucuns frais supplémentaires pour les voitures avec climatisation ou pour le réglage de la barre de torsion. Un test sur route est aussi compris.

AVEC COUPON **14.95**

LA PLUPART DES VOITURES ET CAMIONNETTES.

C'est ~~Firestone~~ qu'il vous faut.

COUPON 3 — Valable jusqu'au 28 février 1983.

Freins – Réfection des tambours, 2 roues

Garantie au prorata de 48 000 km. Nous installerons de nouvelles garnitures, assurerons la réfection des tambours et des garnitures et inspecterons les cylindres de roues, le maître-cylindre, les pièces et la canalisation des freins. Test sur route compris.

AVEC COUPON **45.95**

LA PLUPART DES VOITURES.

C'est ~~Firestone~~ qu'il vous faut.

COUPON 4 — Valable jusqu'au 28 février 1983.

Freins – Réfection des freins à disque du train avant

Garantie au prorata de 48 000 km. Nous installerons de nouvelles plaquettes, regarnirons les roulements de roues avant, ré-usinerons les disques avant, vérifierons les étriers avant, les bagues de graissage avant, le maître-cylindre, les pièces et la canalisation des freins. Test sur route compris.

AVEC COUPON **75.95**

LA PLUPART DES VOITURES

C'est ~~Firestone~~ qu'il vous faut.

COUPON 5 — Valable jusqu'au 28 février 1983.

Amortisseurs Monro-Matic

Valves 6 positions et alésage $1^{3}/_{16}''$. S'ajustent automatiquement aux conditions variées de charge et de route pour une excellente stabilité et plus de confort. Garantis pendant tout le temps où vous êtes propriétaire de la voiture.

AVEC COUPON **16.95**

LA PLUPART DES VOITURES. INSTALLATION EN SUS.

C'est ~~Firestone~~ qu'il vous faut.

COUPON 6 — Valable jusqu'au 28 février 1983.

Silencieux

Garantis contre tous défauts de fabrication et de pose et contre la rouille pendant aussi longtemps que vous êtes propriétaire de la voiture. Demandez-nous plus de détails. Installation sans frais supplémentaires.

AVEC COUPON **35.95**

LA PLUPART DES VOITURES NORD-AMÉRICAINES.

C'est ~~Firestone~~ qu'il vous faut.

COUPON 7 — Valable jusqu'au 28 février 1983.

Batteries Long Life "60"

Sans Entretien. Ça veut dire qu'il n'est jamais nécessaire d'y ajouter de l'eau dans les conditions normales, qu'elles réduisent l'émission de gaz, qu'elles éliminent à peu près complètement la corrosion et se déchargent moins.

AVEC COUPON **10.00**

ALLOCATION D'ÉCHANGE POUR VOTRE VIEILLE BATTERIE.

C'est ~~Firestone~~ qu'il vous faut.

COUPON 8 — Valable jusqu'au 28 février 1983.

Analyse électronique du moteur.

Vérification du chapeau d'allumeur, du système de refroidissement, des boyaux, des bougies et des fils, de la soupape de recyclage des gaz de carter, du filtre à air, du filtre de la canalisation d'essence, de la compression de chaque cylindre, du voltage de l'alternateur et du démarrage, du système de démarrage et de la batterie. Ce coupon peut aussi s'appliquer à la mise au point.

AVEC COUPON **7.95**

LA PLUPART DES VOITURES ET CAMIONNETTES.

C'est ~~Firestone~~ qu'il vous faut.

COUPON 9 — Valable jusqu'au 28 février 1983.

Offre spéciale d'entretien de la transmission

Nous changerons le filtre de la transmission (au besoin), remplacerons le joint d'étanchéité de la cuvette, nettoyerons et vérifierons le réservoir de liquide pour transmission, nous le remplirons, nous réglerons le couplage et les bandes (au besoin), vérifierons la soupage modulatrice et effectuerons un test sur route.

AVEC COUPON **29.95**

LA PLUPART DES VOITURES NORD-AMÉRICAINES.

C'est ~~Firestone~~ qu'il vous faut.

Un p'tit extra!

Passez prendre votre livret gratuit de coupons. Ces coupons vous permettront d'économiser plus de 80$ pendant l'année. Aucun achat n'est requis. C'est Firestone qu'il vous faut!

Livret de coupons gratuit

Valant plus de 80$

de rabais sur nos prix courants ou annoncés

Des coupons pour des économies pendant toute une année

C'est Firestone qu'il vous faut.

Les offres sont disponibles aux magasins Firestone et chez les marchands participants partout au Canada.

80$

de rabais sur nos prix courants ou annoncés

conomies
nnée
ous faut.

Les offres sont disponibles aux magasins Firestone et chez les marchands participants partout au Canada.

C'est Firestone® qu'il vous faut.

MAGASINS FIRESTONE *Marque de commerce deposee—Firestone Canada Inc., usager inscrit

BEACONSFIELD 42, boul. St-Charles ... 694-1475
CHÂTEAUGUAY 247, boul. d'Anjou ... 691-1231
CHOMEDY 784, boul. Labelle ... 688-7530
DOLLARD DES ORMEAUX 4301, boul. St-Jean ... 620-2550
DUVERNAY 2875, boul. de la Concorde ... 661-8241
JOLIETTE 40, boul. de l'Industrie ... 756-1695
LACHINE 1050, Côte-de-Liesse ... 636-4520
LAFLÈCHE 3725, boul. Taschereau ... 676-0243, 861-6076
LONGUEUIL 1748, chemin Chambly ... 679-8230, 521-3202
MALL CAVENDISH (Côte-St-Luc) 5800 boul. Cavendish ... 486-7328
MONTRÉAL-EST 7070 est, rue Sherbrooke ... 259-3707
MONTRÉAL-NORD 5101, boul. Henri-Bourassa ... 325-5510
PIERREFONDS 4973, chemin des Sources ... 683-7121, 332-2254
POINT-AUX-TREMBLES 1400, rue St-Jean-Baptiste ... 645-4541, 861-7872
REPENTIGNY 164 est, rue Notre Dame ... 581-5150
ST. EUSTACHE 402 boul. Sauvé ... 472-5600
SEPT-ÎLES 354, ave. Laure ... 962-3845

CHEZ LE MARCHAND FIRESTONE À DES PRIX COMPÉTITIFS

PNEUBEC INC. 410, ave. Dollard. Ville LaSalle ... 365-8551
PNEUS MÉTROPOLITAINS INC. 12012, Robert Hudon, Montréal Nord ... 323-4630
CENTRE DE PNEU NOEL SMITH 2155, Demaisonneuve Est. (Coin Delorimier), Montréal ... 522-1342

CHRYSLER NÉGOCIE POUR VOUS UN MEILLEUR TAUX

Sur tous les modèles neufs 1983 de voitures de tourisme Dodge, Plymouth, Chrysler et les pickups Dodge.

Ce taux annuel vous est offert pour la pleine durée du contrat par Chrysler Crédit Canada et en collaboration avec la plupart des institutions financières.

Votre commande doit parvenir à l'usine avant le 28 février 1983 pour livraison à une date ultérieure ou vous choisissez un véhicule à même le stock du concessionnaire et vous en prenez livraison avant le 31 mars 1983. Tous les détails chez votre concessionnaire.

Comparez! Vous verrez que la route du bon sens vous mène tout droit chez votre concessionnaire Chrysler.

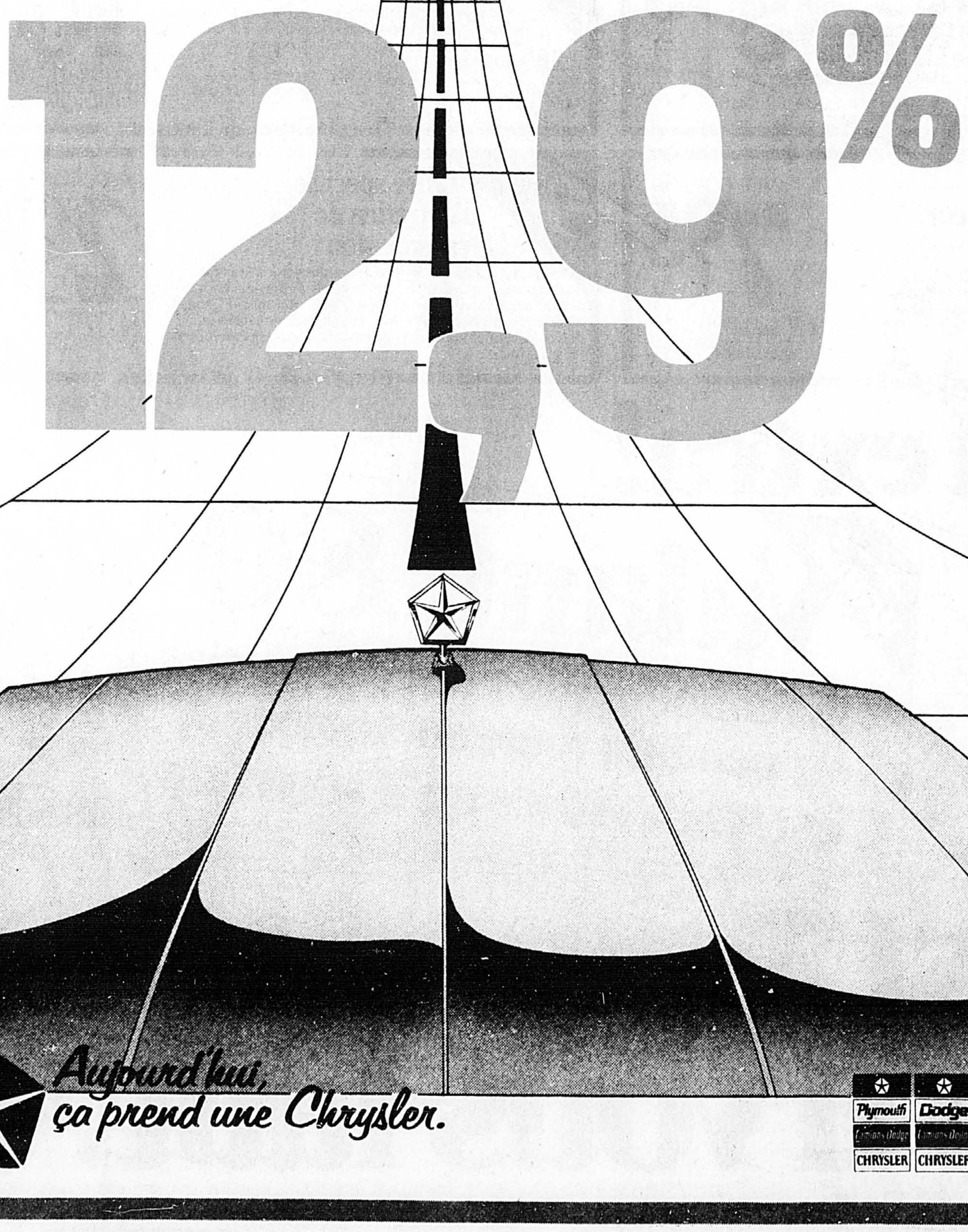

Aujourd'hui, ça prend une Chrysler.

Plymouth Dodge Camions Dodge Camions Dodge CHRYSLER CHRYSLER

Des Noirs à la Coop de l'Est?

■ Troisième témoin, hier, à l'enquête publique de la Commission des droits et libertés de la personne sur des allégations de racisme dans l'industrie du taxi, le président de la Coop de l'Est, Roger St-Laurent, a admis que les portes de cette coopérative de taxis, qui compte déjà 174 chauffeurs, sont fermées pour le moment aux chauffeurs noirs à moins que l'on agrandisse considérablement la zone d'opération. Affirmant que la politique de la coopérative relativement à l'embauche des chauffeurs noirs n'est pas sa seule responsabilité — c'est celle d'un comité de direction formé de six membres — Roger St-Laurent a toutefois admis qu'il y accepterait pour sa part « certains Noirs ». Gaétan Beaulac, du bureau de gestion de Taxi moderne a pour sa part soutenu qu'il existe de moins en moins de clients qui refusent les chauffeurs noirs. Mais la thèse favorisant le « libre choix du chauffeur par le client » a toujours des supporteurs irréductibles. Enfin, un chauffeur noir, le premier à être embauché par Taxi moderne, il y a six ans, a reconnu que l'augmentation des chauffeurs noirs a mécontenté un nombre croissant de chauffeurs blans. Vu par certains comme « le leader des Noirs », on lui a souventes fois reproché d'encourager ces derniers à défendre leurs droits. L'enquête publique reprendra jeudi matin.

La Régie des courses gagne encore

■ Pour la deuxième fois en autant de semaines, la Régie des Loteries et courses du Québec a gagné son point alors qu'on mettait sérieusement en doute ses pouvoirs de réglementaion.

Dans un premier temps, on le sait, la Cour supérieure a rejeté la contestation qu'avait entamée le gouvernement fédéral contre « Hockey Sélect », en prétendant que cette forme de loterie, basée sur les résultats du hockey professionnel, tenait plus du pari mutuel que de la loterie proprement dite, et que, conséquemment, elle aurait été illégale.

Hier, d'autre part, le juge André Savoie, également de la Cour supérieure, a refusé d'émettre le bref d'évocation réclamé par un entraîneur et coureur de Québec, M. Robert Bélanger,

Ce dernier avait été suspendu pour quinze jours et il avait été condamné à $250 d'amende, par trois juges des courses, pour avoir laissé courir Deana Lus, un cheval qui avait remporté le premier prix de la sixième course , à l'hippodrome de la Vieille Capitale, le 12 octobre, alors que la bête était sous l'influence de la flunixine, une drogue prohibée.

M. Bélanger, en tentant de faire invalider sa condamnation, avait soutenu que la réglementation des drogues, même pour les animaux, était du ressort fédéral, et que le Québec, par le truchement de la Régie, ne pouvait s'immiscer dans ce domaine.

Le juge Savoie a toutefois décidé que les pouvoirs dont on a doté cet organisme provincial lui procurent les moyens nécessaires pour que les courses soient tenues de façon ordonnée, et afin que les droits du public soient protégés. Dans ces conditions, dit-il, les règlements qu'elle adopte peuvent s'assimiler à un code de déontologie, et ils n'empiètent conséquemment pas sur les dispostions déjà en place dans le code criminel.

$1,2 million à la loterie pour un Torontois

■ (UPC) — Un Torontois de 69 ans, vendeur de souliers, a gagné $1,2 million à la Lotto 649, mais il n'a pas pour le moment l'intention d'arrêter de travailler. Gribson Bradbury, qui travaille depuis 20 ans pour le magasin Simpsons, a déclaré hier qu'il s'achèterait d'abord une voiture neuve, mais pas nécessairement dispendieuse. Il mettra le reste de son argent en banque et réfléchira. « Nous sommes des gens ordinaires », dit-il de sa famille. M. Bradbury a cinq enfants et six petits-enfants. Il avait acheté 18 billets de $1 pour le tirage du 29 janvier. Sa femme avait gagné $5 000 récemment au tirage de Wintario et le couple avait l'intention de faire un voyage en Angleterre avec cet argent.

Air Canada : deux Boeing 767 sur la ligne Toronto-Calgary

■ (PC) - Les deux Boeing 767 dont la société Air Canada a pris possession en janvier dernier, seront intégrés à la liaison Toronto-Calgary, à compter du 14 février prochain.

Air Canada a conclu une entente pour l'achat de 12 de ces appareils ultra-modernes pouvant transporter 201 passagers, à raison de $55 millions par avion. Les deux premiers Boeing 767 ont été livrés à la mi-janvier et ont servi, à titre d'essai, à la liaison Montréal-Toronto.

À compter du 14 février, le premier appareil sera immatriculé 601 et sera affecté aux liaisons Toronto-Calgary et Calgary-Toronto-Montréal. Le voyage inaugural du second appareil, immatriculé 602, aura lieu le 1er mars prochain sur la liaison Toronto-San Francisco.

Quatre autres appareils seront livrés à Air Canada au cours de l'année et les autres en 1984. Air Canada envisage d'acheter 18 autres Boeing 767 mais attend une amélioration de la situation économique avant de donner le feu vert à la compagnie Boeing.

L'un des multiples avantages du nouveau Boeing 767 est que sa consommation d'essence est inférieure de 27 p. cent à celle du DC-8 qu'il est d'ailleurs appelé à remplacer.

Lavallois honorés

La Chambre de Commerce de Laval a rendu hommage, hier soir, à un homme qui a oeuvré durant 25 ans dans le domaine de l'éducation, et qui ajourd'hui, même s'il y a fait sa marque et qu'il est à la retraite, continue à donner de son temps notamment pour aider les enfants qui ont des difficultés d'apprentissage à l'école.

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

M. Ludovic Lapointe, qui a pris sa retaite comme directeur général de la Commission scolaire Chomedey de Laval en 1981, est parmi les trois lauréats *Meritas* de cet organisme. Les deux autres sont Mme Lise Blouin-D'Allosto et M. Jean-Guy Deslauriers.

« Son curriculum vitae traduit sa foi, son dévouement et son courage. Il est de la race des pionniers, mais il ne sera jamais oublié », affirme le président de la Chambre de Commerce, Clément Joly.

Les affaires

Quant au deuxième récipiendaire, Mme Lise Blouin-D'Allosto, elle recevra un *Meritas* parce que le jury est d'avis qu'elle a fait énormément dans le domaine des communications dans l'île Jésus. Après avoir été journaliste à *Nouvelles Illustrées* puis à *Photo-Journal*, elle est devenue directeur et rédacteur en chef du *Courrier Laval*. En 1972, elle était nommée présidente de cet hebdomadaire et elle fondait par la suite le *Courrier-Laurentides* et le *Courrier-Ahuntsic*.

En 1982, Mme Blouin-Dollosto devient présidente du *Contact-Laval* qu'elle transforme plus tard en *Contact-Ouest* et *Contact-Est* afin de refléter davantage la vie de quartiers.

Dans quelques mois, elle ouvrira le Marché-Laval, un projet de six millions de dollars dans sa première phase. Il s'agit d'un vaste complexe de 80 000 pieds carrés spécialisé dans l'alimentation et qui aura 60 boutiques.

Pour ce qui est du troisième lauréat, secteur commercial, le jury a désigné M. Jean-Guy Deslauriers, un concessionnaire Ford depuis 20 ans. Il a déjà reçu six prix « Mérite » de cette multinationale pour ses succès commerciaux considérables.

M. Deslauriers est le fondateur de quatre entreprises lavalloises dans le secteur de l'automobile et du camionnage.

Ces trois lauréats seront honorés lors d'un gala qui aura lieu le 12 février au Sheraton Laval.

Le placement

Vous faites un placement sûr en achetant un complet fait sur mesure!

- En achetant un complet fait sur mesure, vous choisissez la coupe, le tissu et la teinte qui vous conviennent.
- Tous nos vêtements sont faits par nos experts-tailleurs et sont vendus directement au public, sans intermédiaire.
- Les complets prêts à porter comparables peuvent coûter 350$ à 450$

Nos complets faits sur mesure sont offerts à

$195 - $275

Tony LE TAILLEUR

626 ouest, Notre-Dame
866-5491
Stationnement gratuit
Lundi au vendredi, 9h à 18h
Le samedi de 9h à 16h

AUJOURD'HUI, NOUS AVONS BESOIN DE VOUS. ET SI, DEMAIN, C'ÉTAIT VOUS?

Donnez du fond du coeur.
La Fondation canadienne des maladies du coeur.

On n'est pas les seuls À LE DIRE!

Priver l'éducation de son personnel de soutien C'EST DÉSORGANISER LA VIE SCOLAIRE

LUTTER POUR LE RESPECT DE NOTRE TRAVAIL C'EST ÇA LA SOLUTION

Centrale de l'enseignement du Québec

CONCERT de SOLIDARITÉ

samedi, 5 février 20 h

JANUSZ WOLNY
baryton
Chanteur étoile de l'opéra de Cracovie et de Wroclaw

accompagné au piano par
Magdalena Kowalewska

Billets: 10$ 12$ 15$
Au profit des artistes

THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Guichets: 842-2112

Sur tout billet de plus de 6$ s'ajoute un montant de 0,75$ à titre de redevance à la Place des Arts.

LES SERVICES AUX CONSEILLERS

Le RCM reste ferme, mais le GAM est contre

Alors que le RCM n'accordait plus hier soir à l'administration municipale que 15 jours de plus pour satisfaire ses demandes de locaux, secrétaires et allocations de recherches attitrés à l'opposition, le leader du GAM, Nick Auf Der Maur, a suggéré pour sa part la formation immédiate d'une commission spéciale qui étudierait à fond le fonctionnement du conseil municipal de Montréal.

DENIS MASSE

Auf Der Maur s'est demandé d'abord pourquoi les électeurs de Montréal devaient élire 57 conseillers pour une population d'un million d'habitants alors que Los Angeles n'en compte que quinze pour une population de quatre millions. Vancouver n'a que douze conseillers et Toronto, 22.

Le représentant du GAM a dit s'objecter aux demandes du RCM, de crainte que l'on rajoute aux coûts déjà énormes du conseil municipal qu'il estime actuellement à $1,3 million.

Le RCM estime à environ 25 cents par électeur, soit quelque $160 000, le coût des services qu'il réclame au nom d'une administration démocratique.

En réponse à l'ultimatum du 15 février, le maire Drapeau a rappelé que toute cette question était à l'étude. Il a insisté particulièrement sur les aspects juridiques, à savoir si la loi permet que de telles attributions soient accordées aux conseillers en plus de leur salaire qui comporte déjà des allocations non taxables en guise de remboursement des dépenses.

Il a souligné que les conseillers du Parti civique ne jouissaient pas davantage de bureaux ni de secrétaires attitrés.

Enfin, le premier magistrat a promis qu'une fois tous les renseignements recueillis, il inviterait les délégués de chacun des trois partis municipaux à une réunion conjointe qui pourrait décider du bien-fondé de la demande du RCM.

Budgets de services restés inexpliqués

Le RCM s'est indigné par ailleurs du fait que plusieurs directeurs de services municipaux n'ont pas été entendus au conseil pour y défendre leur budget ou simplement expliquer les orientations spécifiques de leur département.

Michael Fainstat a rappelé que la clôture de la séance du conseil municipal, le 15 décembre, n'avait pas permis d'entendre les directeurs de la circulation, des activités culturelles, des approvisionnements et services, des permis et inspections, de la fonction publique ni celui de la Société de développement de Montréal. Il s'est dit étonné que les directeurs concernés n'aient pas été invités à la séance d'hier et pense que l'administration cache les véritables motifs de leur silence.

Par ailleurs, le whip du Parti civique, M. Pierre Lorange, s'est élevé contre une telle demande en invoquant qu'une entente verbale était intervenue à ce sujet avec les partis d'opposition et que selon cette entente il suffisait que les directeurs concernés fassent parvenir leur texte aux conseillers.

On a « oublié » les égouts du Palais des Congrès...

À trois mois seulement de l'ouverture prévue du Palais des Congrès, l'administration municipale de Montréal a dû recourir hier soir à des mesures accélérées pour assurer à cette institution les systèmes d'égout et d'aqueduc dont elle a un besoin maintenant urgent.

Ainsi, des crédits de près de $200 000 ont dû être adoptés à la vapeur hier soir, soit avant les appels d'offres, parce que, semble-t-il, personne à l'hôtel de ville n'avait pensé à préparer plus tôt les appels d'offres requis.

Les nouvelles conduites doivent être posées sous la surface des rues Côté et Cheneville. Le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, a été forcé d'admettre que des retards involontaires s'étaient produits et qu'en conséquence il fallait maintenant procéder à l'inverse des coutumes normales.

ERRATUM

Dans notre annonce publié samedi 29 janvier 1983 le dernier paragraphe aurait dû se lire comme suit: les prix mentionnés sont en vigueur pour les voyages faits d'ici le 31 janvier 1983 (prix légèrement plus élevés après le 1er février 1983), ne comprennent pas les taxes et sont sujets à changement sans préavis.

Nous nous excusons de cette erreur qui aurait pu vous causer des inconvénients.

Contactez votre agent de voyages ou Eastern Air Lines à Montréal, pour de plus amples renseignements.

LOTO MATIQUE

MANUELLE OU LOTOMATIQUE?

Si vous achetez vous-même vos billets, les manipulez, les rangez, les vérifiez après tirage, votre loterie est... «manuelle»...

Avec LOTOMATIQUE, tout est automatique!

Super Loto

6/36

Provincial

Loto 6/49

Mini

INTER

Simple:
Abonnez-vous seul(e) ou en groupe à vos loteries préférées;

Sûr:
Plus de billets égarés, plus de tirages manqués. Participation à tous les lots bonis, lots instantanés et mise-tôt du 6/36;

Pratique:
Loto-Québec s'occupe de tout, (incluant vérification après tirage et envoi de chèques);

Gratuit:
Lotomatique est un service gratuit de Loto-Québec;

Profitable:
Quand vous profitez de LOTOMATIQUE, LOTOMATIQUE profite aux associations sans but lucratif.

Demandez le formulaire LOTOMATIQUE à votre kiosque Loto-Québec ou composez:

873-7198 (Montréal);
ou, sans frais:
1-800-361-8095
(extérieur).

loto-québec

Abonnez-vous à la chance!

Bas et collants «Secret» à prix spéciaux, jusqu'au 12 février

3/5.49 Prix Simpsons
Modèle 4260 — Collant «All Day». Culotte et pointe renforcées, gousset doublé coton. Beige, taupe, moka, blanc, cacao. A, B, C.
Modèle 4250 — Collant «Nude Secret» entièrement diaphane. Pointe invisible, gousset doublé coton. Crème, beige, moka, gris délicat, cacao.

3/8.79 Prix Simpsons
Modèle 4800 — Collant «Élégante» avec culotte de maintien soyeuse. Pointe invisible, jambe ultra-diaphane, gousset doublé coton. Brume, crème, gris délicat, presque noir. A, B, C, D.

3/6.69 Prix Simpsons
Modèle 4290 — Collant à culotte de maintien. Pointe invisible, gousset doublé coton. Brume, crème, taupe, fusain, cacao. A, B, C, D.
Modèle 4280 — Collant à culotte de maintien. Pointe renforcée, gousset doublé coton. Beige, moka, ombre. A, B, C, D.

6/4.89 Prix Simpsons
Modèle 475 — Bas «Soft Top» aux genoux. Pointe invisible. Beige, taupe, moka. Pointure unique pour 9 à 11.
Modèle 458 — Bas aux genoux, Queen. Pointe renforcée. Beige, moka. Pointure unique pour 9 à 11.

3/5.49 Prix Simpsons
Modèle 4210 — Collant «Secret Plus» pour tailles fortes. Pointe renforcée, gousset doublé coton. Beige, taupe, blanc, cacao. Courte: 5'0'' - 6'0'' (170 - 230 lb), élancée: 5'3'' - 6'0'' (195-250 lb).

3/7.89 Prix Simpsons
Modèle 4295 — Collant «Shearest Collection» avec culotte de maintien. Pointe plus foncée. Crème, brume, gris diaphane, perle rosée, bleu printemps. A, B, C, D.
Centre-ville, Fairview et Laval seulement.

3/9.99 Prix Simpsons
Modèle 4630 — Collant de maintien «Super Secret». Pointe renforcée, gousset doublé coton. Beige, taupe, blanc. A, B, C, D. Centre-ville seulement.

Tailles «Secret», de base:
A: 4'10'' - 5'5'' (85-130 lb)
B: 4'11'' - 5'9'' (100-155 lb)
C: 5'4'' - 6'0'' (120-170 lb)

Modèles à culotte de maintien:
A: 4'10'' - 5'4'' (90-125 lb)
B: 5'5'' - 5'7'' (105-145 lb)
C: 5'2'' - 5'10'' (120-170 lb)
D: 5'1'' - 5'11'' (155-195 lb)

Rayon 229, bas et collants, au rez-de-chaussée, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno (sauf indication contraire)

Venez ... ou composez 842-7221 jour et nuit

Simpsons 1 123 456 789 0
La Baie VISA American Express MasterCard

Simpsons MD